

# 60 millions de consommateurs

INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

## Essai

### Terreau universel

Les bons choix pour son jardin ou balcon



## Enquête

### OBÉSITÉ

*Des traitements plutôt prometteurs*

## Essai

### Conduction osseuse

**Le casque idéal pour les sportifs**



## Essai

### SAUMON, THON CABILLAUD

De la qualité, mais gare aux origines !



# POMPES À CHALEUR

**Peut mieux faire !**



## Étude

**VISITE PRÉALABLE, DIMENSIONNEMENT, DEVIS...**

- Des professionnels pas tous au top
- Comment prévenir (ou gérer) les galères

## Dans les coulisses de 60

### QUI SOMMES-NOUS ?

60 Millions de consommateurs et son site [60millions-mag.com](http://60millions-mag.com) sont édités par l'Institut national de la consommation (INC) ; établissement public à caractère industriel et commercial dont l'une des principales missions est de « regrouper, produire, analyser et diffuser des informations, études, enquêtes et essais » (art L. 822-2 du code de la consommation).



### NOS VALEURS

#### INDÉPENDANCE

Nous n'acceptons aucune publicité et tous les produits testés sont achetés par nos soins, de manière anonyme, comme tout consommateur.

#### EXPERTISE

Nos journalistes-enquêteurs travaillent en étroite collaboration avec les ingénieurs, les juristes et les économistes de l'INC pour une information fouillée et experte.

#### PROXIMITÉ

Le réseau 60, c'est plusieurs milliers de contacts par mois : messages des lecteurs, des abonnés à notre page Facebook, à nos fils Twitter, les contributions au forum. Des échanges qui enrichissent nos contenus en continu.

### Essais mode d'emploi

Tous les tests de produits réalisés par notre centre d'essais comparatifs répondent à des cahiers des charges complets, définis par les ingénieurs de l'INC, qui s'appuient sur la norme des essais comparatifs NF X 50-005. Ces essais ont pour but de comparer objectivement les produits (qui ont tous été achetés de manière anonyme) et, le cas échéant, de révéler les risques pour la santé ou la sécurité. Les informations publiées, en particulier essais comparatifs et études, ne peuvent faire l'objet d'aucune exploitation commerciale ou publicitaire. Toute reproduction, même partielle, est interdite sans l'autorisation de l'INC.



## 7 semaines sous surveillance

Pour notre essai, nous avons fait pousser des pétunias que l'on a plantés au stade 6 feuilles dans nos terreaux universels. On les a suivis pendant 7 semaines. Les photos 1 et 2 sont à la 4<sup>e</sup> et la 7<sup>e</sup> semaine de pousse. Pour vérifier la croissance de la plante, on compte les fleurs et les boutons floraux 3. Puis on coupe les tiges à ras et on pèse ce qui a poussé 4. Cela permet de voir quel terreau a permis aux plantes de grandir le plus rapidement.



**RETROUVEZ-NOUS** en podcast dans l'émission de Flavie Flament, « Nous Voilà Bien ! » du 18 mars. Il y est question de notre hors-série consacré aux nuisibles, ou comment s'en débarrasser : mites, cafards, punaises de lit... À écouter et à lire !

### VOULEZ-VOUS ROULER AVEC NOUS ?

Vous transportez vos enfants sur un vélo cargo ? Faites-nous part de votre expérience et des conseils que vous pourriez donner à d'autres parents en répondant au questionnaire accessible en flashant directement ce QR code avec votre téléphone. Sinon, rendez-vous sur notre site : <http://www.60m.fr/cargo>



## ÉDITORIAL



J. DULEY

**SYLVIE METZELARD**  
Rédactrice en chef

# Refroidi par une pompe à chaleur ?

**O**n nous la vante comme une solution miracle et c'est vrai que cela peut y ressembler. Idéale pour ne plus dépendre des énergies fossiles et baisser son empreinte carbone, la pompe à chaleur, qui donne droit aussi à différentes aides, présente bien des atouts. Mais... à en croire les plaintes que nous recevons sans discontinuer à «60» et l'étude terrain que nous venons de mener, le nid douillet promis à l'arrivée peut ne pas être au rendez-vous. Matériel qui ne fonctionne pas ou mal ; problème de dimensionnement ; pompe installée avant d'avoir fait les travaux d'isolation indispensables. Résultat, on risque d'avoir froid et aussi de dépenser plus qu'avant, alors que l'on comptait pourtant réaliser des économies.

N'oublions pas non plus d'évoquer les escrocs à l'affût de ces installations subventionnées...

Certains signes doivent vous alerter. Avant toute proposition, les sociétés que vous aurez sollicitées (toujours en voir plusieurs) doivent faire une

À en croire vos plaintes et l'étude que nous venons de mener, le nid douillet promis peut ne pas être au rendez-vous.



visite poussée des lieux afin de recommander la pompe la mieux adaptée. Sans cela, on ne peut vous remettre une étude de dimensionnement sérieuse. Mieux vaut aussi bien étudier les devis proposés et poser les bonnes questions. Il y manque souvent des éléments essentiels, quand ils ne sont pas totalement farfelus. Malheureusement, tant que l'on ne contraindra pas les professionnels à user d'un devis type, ce que nous réclamons haut et fort, les abus risquent de perdurer. En attendant cette mesure indispensable, mieux vaut prévenir les soucis en amont que de galérer à les résoudre ensuite, entre des entreprises qui auront disparu de la circulation ou d'autres qui traîneront les pieds pour arranger votre situation. La pompe oui, mais avec circonspection.●



**RESTONS CONNECTÉS !**



**60millions-mag.com**

- Pour puiser davantage d'infos conso au quotidien
- Un forum pour vous exprimer
- Les rappels de produits à connaître



**/60millions de consommateurs**

Pour suivre, partager les travaux de «60», réagir à des infos insolites, partager une expérience...



**@60millions**

Le fil du consommateur averti.

**@alerte\_rappel60**

Pour être prévenu tout de suite des gros rappels de produits.

**60**  
**millions**  
de consommateurs

MENSUEL ÉDITÉ  
PAR L'INSTITUT  
NATIONAL DE LA  
CONSOMMATION  
(Établissement public  
à caractère industriel et  
commercial)  
Le Polaris, 76, avenue  
Pierre Brossollette,  
92240 Malakoff  
Tél. : 01 45 66 20 20  
www.inc-conso.fr

#### Directeur de la publication :

Philippe Laval

#### Rédactrice en chef :

Sylvie Metzelard

#### Rédacteurs en chef adjoints :

Hervé Cabibbo (mensuel)  
Sophie Coisne (hors-série)  
Elodie Toustou (Web)

#### Directrice artistique :

Emmanuelle Mondor

#### Secrétaire générale de la rédaction :

Martine Fédor

#### Rédaction :

CHEFS DE RUBRIQUE :  
Patricia Chairopoulos, Adrian  
de San Isidoro, Fanny Guibert,  
Lionel Maugain, Amine Meslem  
(hors-série), Adélaïde Robert

SECRÉTARIAT DE RÉDACTION :  
Bertrand Loiseaux et Mireille Fenwick  
(premiers secrétaires de rédaction),  
Cécile Demaillly

MAQUETTE : Valérie Lefèuvre  
(première rédactrice graphiste)

#### RESPONSABLE PHOTO :

Céline Derœux

SITE INTERNET :  
[www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)  
Matthieu Crocq (éditeur Web),  
Laura Hendrikx (rédactrice),  
Brigitte Glass (relations avec les  
internautes) [redactionweb@inc60.fr](mailto:redactionweb@inc60.fr)

#### Diffusion :

William Tétrel (responsable),  
Gilles Taillandier (adjoint),  
Valérie Proust (assistante)

#### Relations presse :

Anne-Juliette Reissier-Algrain,  
Tél. : 01 45 66 20 35

#### Chef du centre d'essais comparatifs :

Christian de Thuin

Cheffe du service juridique, économique  
et de la documentation :  
Patricia Foucher

Contact dépositaires, diffuseurs  
et réassort : Promévente,  
Tél. : 01 42 36 80 84

Service abonnements : 60 Millions  
de consommateurs, CS90006,  
59718 LILLE CEDEX 9. Tél. : 09 69 322 983

TARIFS DES ABONNEMENTS ANNUELS  
11 numéros mensuels + Spécial impôts :  
49 € ; étranger : 62,50 €.  
11 mensuels + Spécial Impôts +  
7 hors-séries : 83 € ; étranger : 108 €

Photogravure : Key Graphic

Impression : groupe Maury  
Imprimé sur papier : Leipa Lux



Origine du papier :

Schwedt/Oder, Allemagne  
Taux de fibres recyclées : 100 % recyclées  
Certification : PEFC  
Eutrophisation : 0,08 kg/tonne  
Distribué par : MLP  
Dépot légal : avril 2023  
Commission paritaire : 0927 K 89330  
ISSN : 1267-8066  
Ce numéro comporte un encart  
d'abonnement sur une partie du tirage.

## Carton rouge

# Loi Lemoine Ces assureurs qui ne jouent pas le jeu

### Les procédés

**Cotisations élevées, clauses d'exclusion... sauf à remplir un questionnaire de santé.**

### Le constat

**Des candidats à l'emprunt font face à des offres qui vident la loi de sa substance.**

### La conséquence

**La mutualisation pour les contrats sans questionnaire est en danger.**

**L**a loi pour un accès plus juste, plus simple et plus transparent au marché de l'assurance emprunteur (« loi Lemoine ») a été unanimement saluée. Parce qu'elle réduisait le droit à l'oubli de dix à cinq ans. Parce qu'elle permettait la résiliation infra-annuelle. Parce qu'elle supprimait le questionnaire de santé pour l'assurance de certains emprunts immobiliers. Mais quelques mois après son entrée en vigueur, des dérives émergent.

#### RETOUR DU QUESTIONNAIRE DE SANTÉ

Des candidats à l'emprunt sont artificiellement « sortis » des conditions leur permettant de prétendre à un prêt sans questionnaire de santé. Par exemple, dans le cadre d'un co-emprunt de 400 000 €, en imposant à chacun une quotité assurée de 100 % au lieu de 50 % : le seuil des 200 000 € empruntés à assurer est doublé. Ou en tenant compte des encours de prêts à la consommation en plus des encours immobiliers, ce qui n'est pas clairement établi dans l'article de loi.

Mais surtout, le questionnaire de santé n'est pas toujours supprimé. Angélique en témoigne : un conseiller Maif (Securimut) le lui a proposé, en expliquant qu'il était « facultatif, mais que s'il n'[était] pas complété, la proposition ne pourra[it] être maintenue et qu'un nouveau devis majoré de 20 % à 30 % lui sera[it] renvoyé ». « La loi n'interdit pas d'appliquer des tarifs différents suivant si l'on fait remplir ou non un questionnaire



**CE QUE DIT LA LOI**  
Loi n° 2022-270 du 28 février 2022  
« Aucune information relative à l'état de santé [...] ne peut être sollicité[e] sous réserve [que] :  
1° La part assurée sur l'encours cumulé des contrats de crédit n'excède pas 200 000 € par assuré ;  
2° L'échéance de remboursement du crédit contracté est antérieure au 60<sup>e</sup> anniversaire de l'assuré. »

de santé, défend Isabelle Delange, directrice générale de Securimut. C'était un effet inflationniste attendu de la suppression du questionnaire de santé. » Mais qui risque de créer une plus forte sinistralité sur ces contrats s'ils ne sont souscrits que par des malades ou anciens malades, met en garde Isabelle Huet, directrice générale de RoseUp Association.

Sans compter que les propositions sans questionnaire présentent parfois moins de garanties. « C'est un point de vigilance important : des adhérents nous remontent des clauses d'exclusion où l'assurance ne couvre aucune conséquence d'une pathologie préexistante à la signature, souligne Adèle Béguin, juriste à la Fédération française des diabétiques. Cela vide la loi de sa substance. »

#### QUE FONT LES POUVOIRS PUBLICS ?

Rien d'illégal, a priori : Arnaud Chneiweiss, médiateur de l'assurance, souligne que « l'assureur reste libre de poser des exclusions de garanties ». L'assuré, lui, a intérêt à bien lire les exclusions, franchises... et peut-être pas à changer de contrat.

« L'objectif du législateur était de rétablir un des fondements de l'assurance mis à mal ces dernières années : celui de la mutualisation, rappelle RoseUp Association. Il est urgent que les pouvoirs publics interviennent pour mettre un terme à ces dérives. » L'évaluation de l'application de la loi par le Comité consultatif du secteur financier est attendue en 2024. •

ADÉLAÏDE ROBERT



# SOMMAIRE

N° 591 / MAI 2023

## DIRE / RÉAGIR / REVENIR

### *Le regard de «60» sur l'actualité de la consommation*

- |  |     |
|--|-----|
| Fluoroquinolones : des patients portent plainte..... | p.6 |
| Un label anti-gaspi pour les grandes surfaces.....   | p.7 |
| Haro sur les super promos.....                       | p.7 |

## À la une

### Pompes à chaleur

- |   |      |
|---|------|
| Vous risquez d'avoir froid ! .....            | p.8  |
| Prévention et action : Évitez la galère ..... | p.14 |

## ALIMENTATION & SANTÉ

### *Toutes les infos sur la nutrition, les problématiques de santé, la beauté*

- |   |      |
|---|------|
| <b>Essai</b><br>Poissons frais : De la qualité mais gare au thon..... | p.19 |
| <b>Enquête</b><br>Obésité : Des traitements plutôt prometteurs.....   | p.26 |

Retrouvez-nous  
chaque samedi  
dans "franceinfo: conso"  
à 15h50, 17h50 et 21h20

sur **franceinfo:**  
radio . web . tv canal 27

## ÉQUIPEMENT & LOISIRS

### *Toutes les infos sur l'équipement de la maison, le high-tech, les transports et les loisirs*

- |   |      |
|---|------|
| <b>Essai</b><br>Terreaux universels : Homogènes mais mal étiquetés..... | p.33 |
|---|------|

- |  |      |
|--|------|
| <b>Pratique</b><br>Jardinage : L'art et le droit de cultiver sur son balcon..... | p.38 |
|--|------|

- |   |      |
|---|------|
| <b>Essai</b><br>Casques à conduction osseuse :<br>Une alternative intéressante..... | p.39 |
|---|------|

- |   |      |
|---|------|
| <b>Enquête</b><br>Seconde main :<br>Les produits à ne pas acheter d'occasion..... | p.44 |
|---|------|

- |  |      |
|--|------|
| <b>Étude</b><br>Sondage : Tout le monde dit oui à l'économie circulaire..... | p.47 |
|--|------|

## ARGENT & LOGEMENT

### *Toutes les infos sur la gestion de vos dépenses, votre habitation et vos droits de consommateur*

p.48

- |   |      |
|---|------|
| <b>Pratique</b><br>E-commerce : Les défauts d'une bonne livraison ..... | p.50 |
|---|------|

- |   |      |
|---|------|
| <b>Enquête</b><br>Logement : La grande pénurie des locations..... | p.52 |
|---|------|

- |   |      |
|---|------|
| <b>À la réflexion</b><br>S'abonner et mal consommer ? ..... | p.56 |
|---|------|

- |   |      |
|---|------|
| <b>Observatoire de l'inflation</b><br>Sucré : c'est pas du gâteau ! ..... | p.59 |
|---|------|

- |   |      |
|---|------|
| <b>Enquête</b><br>Épargne : Google, à quand la fin des arnaques ? ..... | p.60 |
|---|------|



### *Courriers, courriels,*

- |  |      |
|--|------|
| Vos coups de gueule, vos questions,<br>nos réponses..... | p.62 |
|--|------|

### *La flèche de Madame 60*

- |  |      |
|--|------|
| L'avis de vaurien (rien ne vaut l'avis)..... | p.66 |
|--|------|

### *60 secondes pour retenir l'essentiel*

Vous voulez vous abonner : voir page 58

Vous recherchez un article  
ou un ancien numéro :  
voir page 43  
ou [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

Le programme des émissions  
Consomag diffusées sur France 2,  
France 3, France 4, France 5  
et France Info : voir page 32

# DIRE RÉAGIR REVENIR

LE REGARD DE «60» SUR L'ACTUALITÉ DE LA CONSOMMATION

PAR PATRICIA CHAUPOLLOWS, ADRIAN DE SAN ISIDORO, LIONEL MAUGAIN ET ADÉLAÏDE ROBERT

## Scandale sanitaire Fluoroquinolones : des patients portent plainte

Les risques de certains antibiotiques, les fluoroquinolones, ont conduit les États-Unis à en restreindre les indications, dès 2016. La même recommandation a été adoptée en Europe en octobre 2018 (voir n° 544, janvier 2019). Mais les prescriptions injustifiées sont restées élevées en France (angine, bronchite...), avec des victimes d'effets indésirables graves à la clé (problèmes cardiaques, neurologiques...). Un collectif a porté plainte en mars. La responsabilité des médecins, des pharmaciens et de l'Agence nationale de sécurité du médicament (ANSM) est pointée du doigt. Il aura fallu quatre ans pour que l'alerte sur les fluoroquinolones soit validée pour être intégrée aux logiciels d'aide à la prescription...•



### À suivre

#### Un label anti-gaspi pour les grandes surfaces

Lancé début mars, sous l'égide du ministère de la Transition écologique, le label national anti-gaspillage alimentaire apparaît d'ores et déjà sur les devantures de certains supermarchés, à l'instar de l'hypermarché Carrefour de Montesson (78) – premier magasin en France à l'afficher. Toutes les enseignes de la grande distribution, ainsi que les grossistes et les métiers de bouche (boucherie, boulangerie, primeur...), peuvent y prétendre. À condition de répondre à une série de critères de lutte contre le gaspillage alimentaire, et qui sont vérifiés par des organismes certificateurs : dons aux associations, gestion des achats et des stocks, mise en place en magasin des produits proches de la péremption (baisse des prix, paniers anti-gaspillage, etc.). L'objectif ? Réduire le gaspillage alimentaire de moitié d'ici 2030. Non obligatoire, ce label comporte trois niveaux de lutte anti-gaspi : engagement (1 étoile), maîtrise (2 étoiles) et exemplaire (3 étoiles). Mais les audits étant payants, il faudra voir si les enseignes seront nombreuses à jouer le jeu.●



### Protégeons-les

## Nager avec des dauphins interdit en France

Laisssez la faune marine tranquille ! C'est le message envoyé par la Répression des fraudes, qui a déclenché la saisie des bateaux de trois entreprises de la Côte d'Azur qui proposaient aux touristes de nager avec des dauphins en mer Méditerranée. Depuis 2021, il est en effet interdit en France d'approcher à moins de 100 mètres d'un mammifère marin protégé. Ce qui est le cas de la plupart des 21 espèces de cétacés présentes, qui sont malheureusement classées en danger par l'Union internationale pour la conservation de la nature.●





## Pouvoir d'achat Haro sur les super promos !

Les remises supérieures à 34 % sur les produits d'entretien et d'hygiène seront bientôt interdites... Alors que les prix flambent.

**B**ientôt terminé, les couches culottes à moitié prix ou les lessives à -80 % après cagnottage sur la carte de fidélité... La loi Descrozaille, du nom du parlementaire qui l'a proposée (et adoptée le 22 mars 2023), va limiter les promotions "choc" sur les produits d'hygiène et de beauté à 34 % en valeur, comme cela se fait déjà avec les produits alimentaires. En 2022, presque la moitié des promos dépassaient cette limite, selon la société d'études A3 Distrib, soit 14 400 opérations. Qui n'existeront donc plus, à compter de mars 2024, au grand dam des consommateurs.

### FINI LES BONNES AFFAIRES

« Les promotions agressives sont souvent assorties d'une hausse des marges sur d'autres produits, justifie le député Descrozaille. Trois promotions de 30 % valent mieux qu'une de 80 %. » Un argument rejeté par les distributeurs. « Nous ne pourrons pas compenser la limitation à 34 % en valeur en multipliant les promotions, puisqu'elles sont également limitées à 25 % en volume », répond Michel-Édouard Leclerc.

Gagnants de l'opération, les fournisseurs des grands noms de l'hygiène et de la cosmétique expliquent être étranglés. « Ces remises de 80, voire 90 % sont économiquement aberrantes, ni les grands groupes ni *a fortiori* les PME ne sont plus en mesure de financer », affirment-ils, via l'Institut de liaison des entreprises de consommation (Ilec), leur syndicat professionnel.

### QUI SONT LES PERDANTS ?

La loi Descrozaille prévoit également de ne plus obliger les fournisseurs à continuer de livrer les distributeurs en cas d'échec des négociations sur les prix. Soumis actuellement à un préavis de rupture de plusieurs mois, les industriels doivent poursuivre leurs livraisons, même quand le prix ne leur convient plus. Cette loi planifie aussi les pénalités logistiques à 2 % de la valeur des articles pour limiter les abus des distributeurs. Bref, des mesures favorables aux fournisseurs, les petits qui en ont besoin comme les gros qui réalisent déjà d'énormes profits. Le grand perdant ? Le consommateur. ● L.M.

## Enfin ! Une loi pour cadrer les influenceurs

Les influenceurs n'auront peut-être plus le droit de promouvoir des pratiques chirurgicales ou des produits financiers risqués sur les réseaux sociaux. Des interdictions contenues dans le projet de loi déposé par les députés Arthur Delaporte (Nupes) et Stéphane Vojetta (Renaissance), conçu pour lutter contre les dérives du marketing d'influence. Le texte prévoit d'autres mesures : notamment l'obligation d'afficher la mention « *Images retouchées* », en cas de modifications visuelles dans une photo ou une vidéo. Si la loi est votée en l'état, les influenceurs établis hors Union européenne devront, par ailleurs, désigner un représentant légal soumis au droit français, s'ils s'adressent à un public tricolore. Un procédé pour contraindre tous les influenceurs à appliquer le droit français. ●



## Podium Trimestre anti-inflation... et après ?

Quelle est l'enseigne qui combat le plus fermement l'inflation ? Pour le savoir, retrouvez sur notre site 60millions-mag l'analyse des opérations liées au trimestre anti-inflation menée par la plupart des distributeurs sous l'égide du ministère de l'Économie jusqu'au 15 juin. Mais que se passera-t-il ensuite, sachant que la vague ne sera évidemment pas retombée ? Bercy a autorisé les distributeurs à rouvrir des négociations avec les fournisseurs de grandes marques à partir de mai. On constate que les prix de l'énergie et des matières agricoles sont à la baisse. Les prix à la consommation suivront-ils le mouvement aussi vite ? ●

# À LA UNE

# Pompes à chaleur

# Vous risquez d'avoir froid !



Présentées comme des solutions de chauffage idéales, les pompes à chaleur connaissent un fort engouement. Cependant de nombreux clients galèrent avec une pompe qui ne fonctionne pas ou pas bien. Nos conseils à partir de vos témoignages et de notre étude clients mystère.

**L**a maison est complexe. Située dans les Hauts-de-Seine, elle a fait l'objet de plusieurs extensions et n'est que partiellement isolée. Une chaudière à gaz en bon état assure le chauffage et la production d'eau chaude. Mais les factures sont élevées et il fait froid dans le salon. Les propriétaires songent à s'équiper d'un nouveau chauffage. Pour notre

**L'installation est encouragée par l'État avec la distribution d'aides.**

les autres, « il est très probable que le ressenti de froid ne sera pas amélioré, il pourrait même être aggravé, et les éco-

étude, ils ont sollicité six installateurs de pompes à chaleur. Mais les propositions qu'ils ont reçues ne sont pas satisfaisantes. Un seul installateur a réalisé un travail sérieux. Avec

nomies ne seront pas aussi importantes qu'annoncées », estime notre expert spécialisé dans les travaux de rénovation énergétique.

Les pompes à chaleur se vendent comme des petits pains. Elles fonctionnent avec de l'électricité et des calories puisées dans l'air ou le sol. Elles permettent donc de sortir du fioul ou du gaz. Leur installation est, par ailleurs, encouragée par l'État avec la distribution d'aides importantes. Impossible, toutefois, de soutenir que tout va bien dans le monde merveilleux de la pompe à chaleur.

## Comment nous avons procédé

### LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Notre centre d'essais** a sélectionné quatre propriétaires de maisons ayant des caractéristiques différentes. Ils ont sollicité des rendez-vous avec des installateurs de pompes à chaleur qualifiés Reconnu Garant de l'Environnement (RGE). Deux propriétaires en ont obtenu cinq,

- deux autres, six. Soit un total de 22 devis.
- **Les visites se sont déroulées de mi-octobre 2022 à mi-janvier 2023.** À l'issue de chacune d'elles, les panélistes ont rempli un questionnaire puis l'ont renvoyé avec tous les documents transmis par l'installateur.

- **Un expert spécialisé dans les travaux de rénovation énergétique** s'est rendu dans chaque maison. Il a ensuite étudié et évalué les propositions de tous les installateurs.
- **Les documents ont également été analysés** par notre juriste spécialisée.

### DE NOMBREUX MOTIFS DE MÉCONTENTEMENT

Pas une semaine ne se passe sans que nous recevions, à «60», des témoignages de consommateurs mécontents. Ils se répartissent en quelques grandes catégories : des personnes ne parviennent pas à percevoir les aides annoncées et se retrouvent à payer leur installation beaucoup plus cher

que prévu ; d'autres sont engagées, suite à un démarchage, alors qu'elles ne pensaient pas l'être ; certaines constatent que leur consommation électrique augmente et que les économies annoncées ne sont pas au rendez-vous ; d'autres encore ont froid lors de leur premier ou deuxième hiver avec leur pompe à chaleur, celle-ci ne parvenant pas à chauffer correctement le logement ; d'autres, enfin, ont froid parce que leur pompe est en panne depuis plusieurs jours, plusieurs semaines, voire plusieurs mois et qu'elles ne parviennent pas à obtenir une réparation.

## DES PRATIQUES À AMÉLIORER

La première réaction des professionnels lorsque l'on aborde le sujet avec eux est d'évoquer la présence d'éco-délinquants. En effet, le boulevard ouvert pour les pompes à chaleur n'a pas manqué d'attirer des sociétés aux pratiques douceuses, voire illégales.

Ce sont elles qui font miroiter des pompes à chaleur à bas prix, grâce à des aides que le client ne parviendra pas ensuite à obtenir. Puis ces sociétés deviennent injoignables en cas de

problème (voir n° 576, janvier 2022).

Il faut éviter de se faire berner par des voyous, c'est la raison pour laquelle nous réitérons nos conseils. Mais il faut aussi trouver un bon installateur. Or, il ne semble pas y en avoir assez.

Notre étude clients mystère nous a permis d'analyser en détail les pratiques d'une vingtaine de professionnels. L'échantillon est restreint et il ne s'agit pas d'un comparatif<sup>(1)</sup>. L'enquête n'en est pas moins riche d'enseignements pour tous ceux qui songent à faire installer une pompe à chaleur. Elle montre là où il faut être vigilant, de la visite préalable à l'étude de dimensionnement et au devis. Elle nous conduit à formuler deux propositions pour améliorer les pratiques de la profession. •

(1) Nous publions des résultats détaillés et comparables pour deux maisons, les propriétaires des deux autres s'étant écartés du scénario original.



# VISITE DÉTAILLÉE DU LOGEMENT

## UNE ÉTAPE INDISPENSABLE

Pas facile de décrocher un rendez-vous avec un installateur de pompes à chaleur ! Nous avons dû prolonger notre étude pour laisser le temps aux propriétaires des maisons sélectionnées d'obtenir le nombre souhaité de rendez-vous. La demande est forte et les installateurs ne sont pas assez nombreux pour y répondre.

### AU MOINS TROIS DEVIS POUR COMPARER

Nos panélistes ont fait réaliser cinq ou six devis. Tout client doit chercher à en obtenir au moins trois pour pouvoir comparer les prestations. Pas seulement les prix mais l'ensemble des éléments. Autre règle : les installateurs sélectionnés

doivent avoir la mention Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) pour l'installation d'une pompe à chaleur. C'est un minimum indispensable, les aides financières n'étant notamment accordées que si l'entreprise est RGE. L'annuaire en ligne sur le site officiel France Rénov' (france-renov.gouv.fr) permet de trouver les coordonnées d'installateurs RGE près de chez vous.

Privilégier des entreprises de proximité est une autre règle de base. Rapelons que France Rénov' met également à disposition des conseillers pour accompagner les particuliers sur l'ensemble de leurs projets (préparation, choix d'un professionnel, analyse des devis...).

L'étape suivante est la visite à domicile. Elle est indispensable, comme le rappelle l'Association française pour les pompes à chaleur (Afpac) dans ses

### La mention RGE pour l'installateur et pour avoir des aides.

« 10 commandements pour faire installer une pompe à chaleur » disponibles sur son site afpac.org.

Il convient donc de ne pas signer un devis lors d'une foire ou d'un salon, avant une visite sur site. Surprise : nous avons découvert que la société Izy by EDF ne se déplace pas, du moins dans un premier temps. Elle sollicite des renseignements par téléphone et envoie une proposition. Si elle convient au client, un artisan partenaire local vient au domicile. Le devis est alors établi et EDF nous a assurés que le client n'était engagé en rien avant de l'avoir signé.

### MAUVAIS SIGNE : LA VISITE EN COUP DE VENT

La pratique nous semble néanmoins discutable. Elle revient à minorer la visite qui ne sert qu'à apporter une confirmation. De plus, le mot devis et pas seulement pré-devis figure sur la proposition, ce qui peut prêter à confusion.

## Maison dans les Hauts-de-Seine (92)

**Construction :** Rez-de-chaussée construit dans les années 1940, étage et garage ajoutés en 1970, extension latérale en 1995.

**Superficie :** 213 m<sup>2</sup>. Chaudière à gaz qui assure le chauffage avec des radiateurs et une production d'eau chaude.

**Isolation :** Espace central non isolé (sauf le mur Nord partiellement isolé par l'extérieur), extension latérale de 1995 isolée suivant les critères de l'époque.



Puissance (en kW)	Prix
15,3	19 547 €
16	22 220 €
12	17 650 €
14	16 320 €
10,94	18 500 €
Hybride	21 450 €

➤ Seul un installateur sur six fait un calcul de dimensionnement correct et en déduit que la pompe à chaleur ne suffira pas : il propose donc un système hybride l'associant avec une chaudière à gaz.

➤ Les cinq autres solutions ne permettront pas de compenser les déperditions. Il existe un ressenti de froid avant travaux, il sera aggravé avec l'installation de la pompe à chaleur. Par ailleurs, aucun installateur n'a proposé de changer les radiateurs sous-dimensionnés.



Venir au domicile, c'est bien, encore faut-il que cela ne soit pas en coup de vent. À deux reprises, la visite chez nos panélistes a été expédiée en quinze ou vingt minutes. C'est un mauvais signe. Le professionnel doit passer dans toutes les pièces, vérifier leur isolation, l'état des fenêtres, celui du système de chauffage, demander plans et factures, questionner sur les attentes en matière de confort... Là encore, nous avons constaté des faiblesses, en particulier sur la vérification de l'isolation. Environ un installateur sur deux seulement a vérifié celle du toit ou du plancher.

### BON SIGNE : UN CONTRAT D'ENTRETIEN PROPOSÉ

La visite doit aussi permettre à l'installateur de présenter l'appareil qu'il compte installer (type de pompe...), son emplacement, en tenant compte des risques de nuisances sonores pour le client et le voisinage, son

mode de raccordement, son entretien obligatoire tous les deux ans... Tous ces points ont plus ou moins été abordés par les installateurs de notre étude. Nous regrettons que huit seulement aient proposé un contrat d'entretien. Cela peut s'expliquer par la volonté de ne pas alourdir l'addition ou de laisser le choix au client mais la proposition d'un contrat nous semble plutôt un bon signe.

La visite peut enfin être l'occasion de préconiser des travaux d'isolation préalables. Installer une pompe à chaleur dans une passoire thermique est une aberration, comme l'a souligné récemment une étude de l'association négaWatt. L'isolation doit intervenir avant, pour qu'une pompe à chaleur de moindre puissance, moins chère et plus économique à l'usage soit installée. Si elle l'est avant travaux, elle risque de ne pas être assez efficace au départ, puis surdimensionnée après les travaux.●

## Les différents types de pompes à chaleur

- **Les pompes à chaleur les plus répandues sont aérothermiques :** elles puisent des calories dans l'air extérieur. Ces calories peuvent servir à chauffer de l'air envoyé dans le logement, on parle alors de pompes à chaleur air-air. Elles sont réversibles et assurent une fonction climatisation l'été. Les calories captées peuvent aussi chauffer l'eau qui alimente des radiateurs ou un plancher chauffant : on parle là de pompes à chaleur air-eau.

- **Les pompes à chaleur géothermiques,** elles, puisent des calories dans le sol par le biais de sondes installées à l'horizontale ou à la verticale.

- **Les pompes à chaleur hybrides** associent une pompe à chaleur air-eau et une chaudière à gaz ou au fioul.

- **Les pompes solarothermiques,** enfin, associent une pompe à chaleur et des panneaux solaires dans lesquels circule de l'eau.

→ Plus d'info sur le site [afpac.org](http://afpac.org)

# DIMENSIONNEMENT

## DES ÉTUDES QUI DOIVENT ÊTRE ENCADRÉES

Trois études sur six pour la maison des Hauts-de-Seine, une sur cinq pour celle de Haute-Garonne : l'étude de dimensionnement n'est pas toujours remise spontanément aux clients. Le propriétaire de la maison du Val d'Oise a fait une relance qui a permis de doubler le nombre d'études récupérées (une seule non obtenue). Mais le client ne devrait pas avoir à réclamer ce document.

### S'ENTENDRE SUR LA MÉTHODE UTILISÉE

L'étude doit permettre de proposer la pompe à chaleur adaptée au logement. Le dimensionnement est essentiel : la pompe ne doit pas être inutilement surdimensionnée ; elle ne doit surtout pas être sous-dimensionnée car il y aura un risque d'inconfort en période froide, et de consommation électrique importante. Elle tournera en permanence et sa batterie d'appoint s'enclenchera lorsque la température extérieure

chutera pour essayer d'atteindre la température souhaitée dans le logement.

Encore faut-il s'entendre sur la méthode à utiliser. Elles sont pour l'instant très variées, comme notre expert a pu s'en rendre compte. Il a notamment constaté qu'une

méthode simplifiée (connue sous le nom de Coefficient G) continuait à être largement utilisée. Elle ne devrait pourtant plus l'être, selon nous, car non conforme à la norme en vigueur (NF EN 12 831).

L'affaire n'est pas claire, les organismes de contrôle semblant se

### Les différentes primes

L'installation d'une pompe à chaleur est encouragée par deux principales aides : MaPrimeRenov' et les Coups de pouce chauffage. La première est accordée par l'État, via l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat (Anah), la seconde par les fournisseurs d'énergie dans le cadre du mécanisme des certificats d'économies d'énergie (CEE). Les deux aides

peuvent se cumuler dans la limite de certains plafonds. Attention : Les aides ne concernent pas les pompes à chaleur air-air, pompes réversibles assurant une fonction climatisation l'été. Les aides doivent toujours être demandées avant la signature du devis. Après, il est trop tard. Les montants varient selon les revenus du foyer. Les règles du jeu évoluent



fréquemment et il est donc conseillé de bien se renseigner au moment où l'on s'apprête à se lancer. Le service France Renov' permet d'obtenir toutes les informations utiles (france-renov.gouv.fr ou 0 808 800 700).

## Maison en Haute-Garonne (31)

**Construction :** 1985. **Superficie :** 141 m<sup>2</sup>. Chaudière à gaz assurant le chauffage avec un plancher chauffant, eau chaude avec cumulus électrique.  
**Isolation :** Bonne sauf que les fenêtres sont en simple vitrage.



Puissance (en kW)	Prix
5,7	19 547 €
11,5	22 220 €
10,4	17 650 €
8,1	16 320 €
8,9	18 500 €

➤ Un installateur fait une proposition clairement sous-dimensionnée (5,7 kW). Il n'est resté qu'un quart d'heure et n'a quasiment rien examiné. Les autres propositions sont correctes si l'on admet une tolérance de + ou -20 %.

➤ Le dimensionnement de la pompe à chaleur (et donc son prix et son coût d'utilisation) pourrait être réduit par le changement des fenêtres. Seulement deux sociétés l'ont préconisé. Une autre entreprise a prétendu que cela ne servait à rien, sauf pour améliorer l'acoustique...

satisfaire de la présence d'une note sans se soucier de la manière dont elle est réalisée. La situation semble toutefois évoluer via le mécanisme des certificats d'économie d'énergie (aussi appelés primes énergie).

## DES LOGICIELS QUI RESPECTENT LA NORME

Les règles du jeu ont changé l'an dernier et imposent que l'étude soit obligatoirement remise au client. Les contrôles doivent aussi s'assurer que la pompe bénéficiant des certificats d'économie d'énergie n'est pas sur ou sous-dimensionnée.

L'Association française pour les pompes à chaleur (Afpac) nous a indiqué, fin mars, que des discussions étaient en cours au ministère de la Transition énergétique pour "cadrer" la note de dimensionnement. Il serait temps ! Nous formulons la demande d'un cadre précis pour la méthodologie des études de dimensionnement. L'encadrement devrait, à notre avis, concerner aussi les logiciels utilisés par les installateurs. Il ne s'agit pas d'imposer un logiciel plutôt qu'un autre mais de s'assurer qu'ils respectent tous la norme. C'est le cas de certains aujourd'hui, mais pas de tous.

## IL N'Y A PAS ASSEZ DE BONS INSTALLATEURS

Il faut enfin poursuivre les efforts de formation des installateurs. « L'étude thermique n'est pas le premier métier d'un chauffagiste », reconnaît sans détour Julien Faure de l'organisme de qualification Qualtit'EnR. « Le gouvernement veut massifier la pompe à chaleur mais cela profite à des opportunistes. Il faudrait former plutôt qu'accorder des primes à l'installation. On a un gros retard dans la formation et les recrutements. » Avis au gouvernement ! •

**L'étude doit absolument être remise au client au préalable.**



## REMISE DU DEVIS DÉTAILLÉ ET FACILE À LIRE

Pauvres clients ! Plusieurs devis récupérés, lors de notre étude, ne brillent pas par leur clarté. Notre expert a eu bien du mal à comprendre les propositions de certains installateurs. Le client ne retient souvent que la marque et le prix de la pompe à chaleur. Bien sûr, les deux éléments sont importants, et nos tableaux montrent des écarts de prix élevés qui incitent à faire jouer la concurrence.

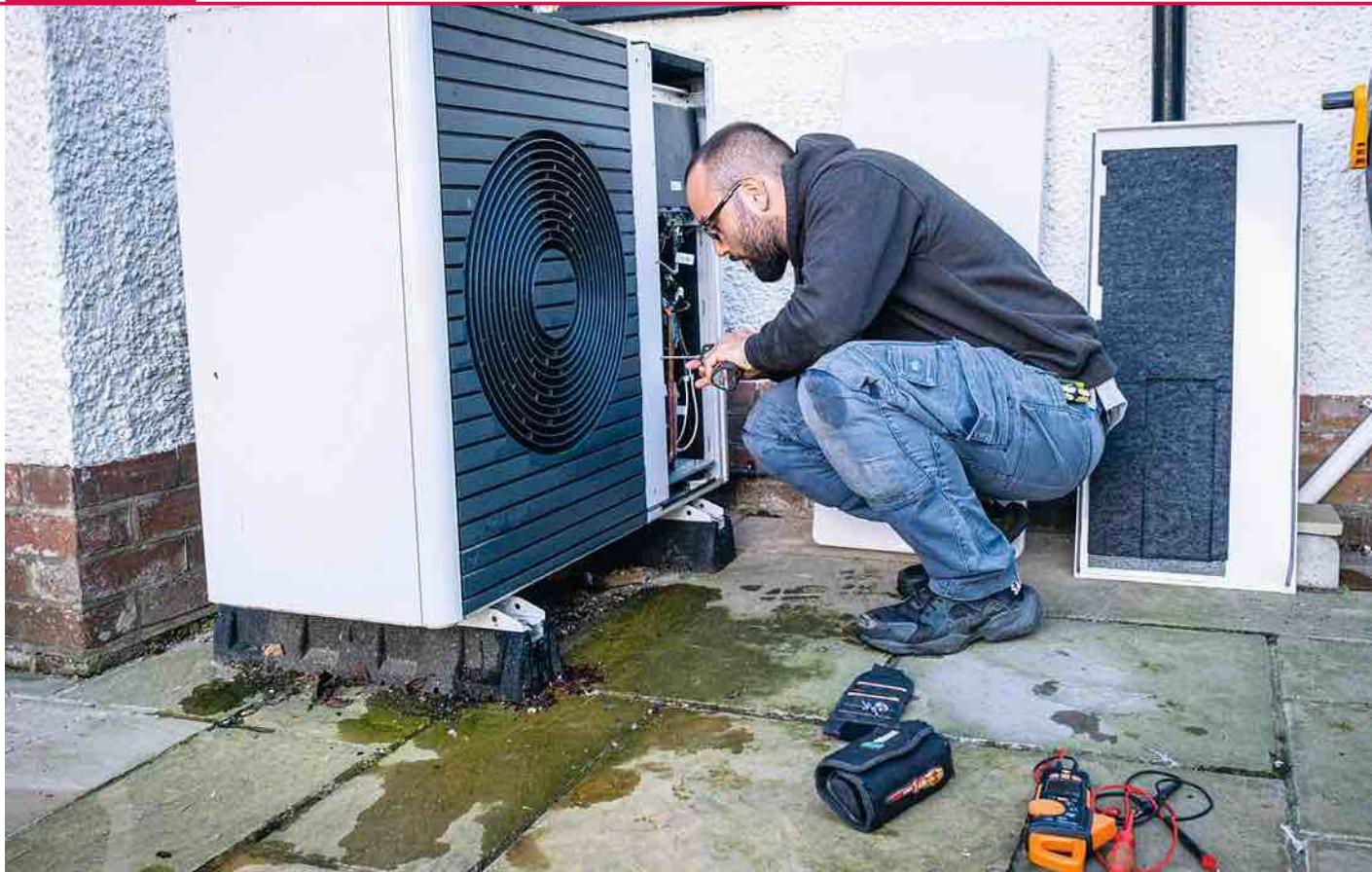
### UN DEVIS TYPE POUR MIEUX COMPARER

Mais l'installation ne se résume pas à la pompe. Le devis doit détailler d'autres éléments, garants d'un équipement efficace. Exemple pour une pompe air-eau : le nettoyage du circuit de distribution d'eau. Il est presque toujours nécessaire et devrait apparaître clairement sur tous les devis avec son coût (de l'ordre de 500 à 1 000 €). Aujourd'hui, une panne sur trois serait due à la mauvaise qualité de l'eau dans le circuit. Cette mauvaise qualité est aussi à l'origine d'une surconsommation de la pompe. Dans le même registre, une

chape en béton peut être nécessaire pour que la pompe soit stable. Si l'installateur ne la mentionne pas sur le devis, il doit expliquer pourquoi.

Le tableau électrique doit-il être modifié avant l'installation de la pompe et la prestation est-elle incluse ? Une isolation du réseau d'eau est-elle prévue ? Ou l'installation d'un ballon tampon qui permet d'éviter les arrêts/démarrages néfastes pour la durée de vie du compresseur ?

Impossible de demander aux consommateurs de maîtriser tous ces éléments. D'où notre suggestion d'un devis type autour duquel client et installateur pourraient échanger. La présentation des caractéristiques de la pompe, notamment ses performances, doit également être améliorée pour que les clients soient en mesure de comparer les propositions. •



# Prévention et action Éviter la galère

Une pompe à chaleur qui ne permet d'avoir que 17 °C à l'intérieur ou est en panne avec une entreprise qui ne se déplace pas... Voici les précautions à prendre et les pistes à explorer pour ne pas être en galère.

**L**es installateurs de pompes à chaleur doivent souscrire une assurance de responsabilité civile décennale. Elle couvre les dommages importants survenant dans les dix ans qui suivent la réception de l'installation. Ils doivent aussi souscrire une assurance responsabilité civile professionnelle. Mauvais point : une seule attestation a été transmise spontanément à un panéliste lors de notre étude. Des numéros de contrats d'as-

## L'installateur a l'obligation de fournir les attestations d'assurance.

surance étaient indiqués dans d'autres dossiers mais cela ne dispense pas de remettre l'attestation. Bon à savoir : les références des contrats d'assurance sont indiquées sur les attestations de qualification que l'on peut retrouver via l'annuaire des professionnels RGE sur le site France Rénov'. Il est important de réagir rapidement, dès que l'on constate un pro-

blème. Cela peut être à la fin des travaux, par exemple, si la pompe à chaleur est penchée. Il convient de formuler ses réserves sur le procès-verbal de réception des travaux. Des fiches pratiques pour la réception des pompes à chaleur sont mises gratuitement à disposition dans le cadre du programme Profeel ([programmeprofeel.fr](http://programmeprofeel.fr)).

Si les désordres apparaissent après la réception, il faut d'abord contacter l'entreprise installatrice. Encore faut-il avoir les bonnes coordonnées : celles figurant sur deux devis récupérés lors de notre étude renvoient vers des établissements fermés ou radiés. L'entreprise existait

toujours mais utilisait sans doute de vieux papiers à en-tête. Avant de s'engager, il est prudent de consulter un site comme infogreffre.fr ou societe.com pour vérifier les coordonnées et la santé financière de l'entreprise.

## DU SIMPLE RÉGLAGE... À LA LETTRE RECOMMANDÉE

Si l'on constate que la pompe à chaleur ne chauffe pas assez, cela peut être dû à des paramétrages mal ou non réalisés lors de la mise en service. « Quelques réglages peuvent être suffisants pour rétablir la bonne température », indique Julien Faure, membre du bureau de l'organisme Qualit'ENR. Autre cause possible : « La pompe à chaleur a été mal installée et il y a une fuite de gaz. Elle n'en a pas assez pour fonctionner, elle va tourner plus, consommer davantage d'énergie et diffuser moins de calories », explique Julien Faure.

Troisième cas de figure, les radiateurs sont trop petits pour fournir assez de chaleur avec l'eau moins chaude apportée par la pompe à chaleur. Leur remplacement aurait dû être préconisé lors de l'installation, mais ce conseil semble faire

cruellement défaut, comme nous l'avons constaté pour notre maison des Hauts-de-Seine. Il ne faut pas non plus hésiter à contacter l'entreprise si l'on constate une consommation électrique trop importante. Ce peut être le signe d'une pompe à chaleur sous-dimensionnée ou mal installée. Si le désordre apparaît dans l'année qui suit la réception de la pompe, il est possible de mettre en œuvre la garantie de parfait achèvement due par l'installateur.

L'entreprise tarde à envoyer un technicien ou à effectuer la réparation ? Il faut lui adresser une lettre recommandée avec avis de réception en la mettant en demeure de régler le problème dans les meilleurs délais. Il est conseillé de se faire accompagner par une association agréée pour la défense des consommateurs (voir liste et adresses, page 18), une garantie protection juridique souscrite à part ou associée à une assurance multi-risque habitation, ou encore le Groupe des particuliers producteurs d'électricité photovoltaïque (GPPEP) qui a élargi son champ d'action aux pompes à chaleur (voir Trois questions, ci-contre). Un signalement peut aussi être fait sur le site France Rénov'.

## LA CONCILIATION AVANT LE TRIBUNAL

Cela peut être aussi le moment de faire jouer la garantie décennale évoquée en introduction. Enfin, l'ultime recours est de saisir la justice. Une conciliation peut être tentée en contactant votre mairie ou les tribunaux de proximité, sinon il faudra saisir le tribunal. Attention, un contrat étudié dans notre étude indiquait que seul le tribunal du siège de la société était compétent. C'est faux, le tribunal du lieu où se sont déroulés les travaux est aussi compétent. •

FANNY GUIBERT

Juriste : VIRGINIE POTIRON

Ingénierie d'études : SOPHIE RÉMOND

## 3 questions à



**JOËL MERCY**  
Président du  
Groupe  
ment des particuliers  
producteurs  
d'électricité  
photovoltaïque (GPPEP)

**Le GPPEP a une petite sœur PAC & ENR. Pourquoi avoir élargi votre périmètre aux pompes à chaleur ?**

**JOËL MERCY :** Nous avons été sollicités par des personnes qui ont eu des problèmes et qui nous ont demandé de les aider, comme nous le faisons depuis treize ans pour le photovoltaïque. Nous assurons le même accompagnement et avons de plus en plus de demandes.

**Quels sont les principaux problèmes ?**

**J. M. :** Il y a des aides financières pour les pompes à chaleur. Et qui dit aides, dit porte ouverte aux éco-délinquants. Ce sont les mêmes que dans le photovoltaïque. Ils veulent vendre, quitte à mentir, puis mettent la clé sous la porte et récrètent une autre société. Autre problème, l'étude thermique. Dans une maison neuve, c'est simple, on a les coefficients de déperdition. C'est plus complexe en rénovation. Les pompes à chaleur doivent être parfaitement dimensionnées. Il y a de mauvais installateurs qui ne font pas d'étude thermique. Ils veulent aller vite, ne proposent pas de changer les radiateurs. Il fait 17 °C dans la maison. La pompe à chaleur fonctionne alors à marche forcée et la facture d'électricité explose.

**Comment trouver le bon installateur ?**

**J. M. :** Il faut se méfier des sociétés qui ont des noms qui ressemblent à ceux d'organismes officiels ; privilégier des entreprises de proximité et faire établir deux ou trois devis. En cas de problème, il faut réagir le plus rapidement possible, en adressant des lettres en recommandé avec avis de réception.

## À retenir

- Tous les installateurs ne sont pas en mesure de proposer une pompe à chaleur adaptée au logement. Le nombre de professionnels bien formés doit augmenter.
- Trop d'études de dimensionnement sont réalisées avec des méthodes simplifiées inadaptées. Nous demandons qu'elles soient élaborées avec une méthodologie précise respectant la norme NF EN 12 831 et des logiciels agréés.
- Les devis sont souvent illisibles et incomplets. Nous suggérons la mise en place d'un devis type qui faciliterait les comparaisons et autour duquel client et installateur pourraient échanger.

# ALIMENTATION & SANTÉ

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS D'EXPERT  
PAR PATRICIA CHAIROPOULOS ET ADELAÏDE ROBERT



**45 %** des adultes européens déclarent ne jamais faire d'exercice. Or, suivre les recommandations de l'Organisation mondiale de la santé (au moins 150 minutes d'activité physique d'intensité modérée par semaine) permettrait d'augmenter leur espérance de vie de 7,5 mois. (Source : OMS/OCDE)

## BIENTÔT SUR LES EMBALLAGES L'Éco-Score et le Planet-Score en lice

D'ici à la fin de l'année, un indicateur de l'impact environnemental des aliments devrait apparaître sur tous les emballages, comme prévu par la loi relative à la lutte antigaspillage pour une économie circulaire de 2020. Après une phase d'expérimentation de deux ans, menée sous l'égide de l'Ademe, celle-ci a lancé une consultation publique pour départager les deux principaux labels : l'Éco-Score et le Planet-Score. L'un comme l'autre repose sur Agribalyse, base de données de l'Ademe qui calcule les impacts environnementaux de milliers de produits. Mais ils n'ont pas la même manière de la compléter. Résultats prévus cet été. ●

## Aider les parents pour un usage raisonnable des écrans

Pouvoirs publics, entreprises et associations ont lancé un site visant à sensibiliser aux risques de surexposition aux écrans (les enfants y passent en moyenne 1h19 par jour !). Je protege mon enfant.gouv.fr est conçu pour guider les parents, leur apprendre les risques, comment paramétrier le filtrage de contenus, limiter le temps d'écran, etc. Si la partie questions nie sans nuance l'existence d'une addiction, les parties outils et ressources gagnent à être explorées pour découvrir, par exemple, la mini-série *La famille Tout-Écran* de Lumni ou la bande dessinée *Dans la tête de Juliette* du Centre de liaison de l'éducation et des médias d'information. ●



Question  
alimentation ?



La réponse de l'expert  
Catherine Renard  
Cheffe de département  
adjointe Aliments,  
produits biosourcés  
et déchets à l'Inrae

## Comment préserver les vitamines des légumes ?

**SELON LES VARIÉTÉS**, les conditions et les durées de stockage diffèrent beaucoup. Tous les légumes à feuilles, type salade et épinards se conservent très mal, même au frais. En deux-trois jours, ils perdent la moitié environ de leurs vitamines. Alors que la carotte, la betterave, le céleri rave se gardent beaucoup plus longtemps, à condition d'être placés à 10 °C environ, du fait de leur origine tempérée. Mais c'est à température ambiante, au sec et à l'ombre pour les variétés d'origine tropicale telles que la tomate, l'aubergine ou le poivron. Par ailleurs, le contenant doit être peu perméable mais respirant, par exemple un torchon ou un sac papier. Enfin, à la cuisson, les modes vapeur et micro-ondes s'avèrent les plus respectueux des vitamines. Enfin, si possible, il faut éviter l'épluchage qui enlève les premières couches cellulaires riches en vitamines. »●



## Eczéma : en savoir davantage sur les émollients

**Les produits hydratants sont le principal traitement de l'eczéma. Mais les patients manquent d'information pour bien les choisir.**

Une enquête de l'Association française de l'eczéma, réalisée auprès de ses adhérents, révèle que seuls 22 % d'entre eux sont satisfaits des informations sur la composition des émollients (hydratants) figurant sur l'étiquette et 42 % comprennent les mentions qui y figurent.

### ➤ Un produit qui ne se rince pas

Leurs revendications ? « Une information plus compréhensible sur la composition de la formule, la justification de la présence de chaque ingrédient, leur caractère allergisant/irritant et la toxicité à court et long terme », répond Marjolaine Hering, membre de l'Association. Et à raison, « l'émollient, ça ne se rince pas et une personne atteinte d'eczéma en applique tous les jours, sur tout le corps, pour l'équivalent d'un kilo par mois ».

Les patients-consommateurs veulent donc en savoir plus au moment de choisir : comment l'émollient a-t-il été testé ? Sur combien de personnes ? Avec quels résultats ? Certaines marques l'indiquent sur leur site et ces informations pour-

raient être accessibles via un QR code sur le produit, suggère l'Association.

### ➤ Faire preuve de plus de transparence

Pour l'heure, leur choix repose d'abord sur la texture et le conseil du dermatologue, puis le prix, la composition et le conseil du pharmacien. L'outil très prisé du grand public - les applis de notation - ne leur est pas adapté. La plupart notent sévèrement les émollients à base d'huile de paraffine. Or ils seraient mieux tolérés que ceux à base d'huile végétale et leur sont souvent conseillés. En outre, certaines applis (par exemple Yuka) n'évaluent pas les produits qui ont le statut de dispositif médical (comme Dexeryl). Quant aux allégations des fabricants, les patients-consommateurs semblent s'en méfier. « L'enquête révèle que certains patients n'achètent pas sur la mention "pour peaux atopiques" car ils ne savent pas si c'est juste une revendication marketing ou non », souligne Marjolaine Hering. Les marques sont invitées à faire preuve de transparence et de pédagogie. ● A.R.

## Clap de fin pour un pesticide

Le S-métolachlore est le troisième pesticide le plus utilisé en France. Mi-février, suite à une expertise sur la pollution des eaux souterraines et potables, l'Anses a annoncé le retrait progressif de cette substance en raison des « concentrations estimées supérieures à la limite de qualité fixée par la législation européenne ». Cette décision se justifie d'autant plus qu'en juin 2022, le S-métolachlore a été classé cancérogène et perturbateur endocrinien « suspecté » par l'Agence européenne des produits chimiques. ●



## La loi Evin vise aussi Instagram

Instagram a été contraint de retirer 37 posts contrevenant à la loi Evin et de communiquer l'identité des auteurs.

Publiés par une vingtaine d'influenceurs cumulant près de 5 millions de followers, ces posts faisaient la promotion de boissons alcoolisées. Après en avoir demandé le retrait, sans succès, aux influenceurs et au groupe Meta, Addictions France a saisi le tribunal judiciaire de Paris. Et obtenu gain de cause : une victoire qualifiée d'historique. ●

# DES ASSOCIATIONS POUR VOUS DÉFENDRE

**15** associations de consommateurs, régies par la loi de 1901, sont officiellement agréées pour représenter les consommateurs et défendre leurs intérêts. La plupart de leurs structures locales tiennent des permanences pour aider à résoudre les problèmes de consommation.

Pour le traitement de vos dossiers, une contribution à la vie de l'association pourra vous être demandée sous forme d'adhésion. Renseignez-vous au préalable. Pour connaître les coordonnées des associations les plus proches de chez vous, interrogez les mouvements nationaux ou le Centre technique régional de la consommation (CTRC) dont vous dépendez. Vous pouvez aussi consulter le site [inc-conso.fr](http://inc-conso.fr), rubrique Associations de consommateurs et trouver la plus proche de chez vous.

## Les associations nationales

Membres du Conseil national de la consommation

**Adeic** (Association de défense, d'éducation et d'information du consommateur)  
27, rue des Tanneries, 75013 Paris  
TÉL.: 01 44 53 73 93  
E-MAIL : [contact@adeic.fr](mailto:contact@adeic.fr)  
INTERNET : [www.adeic.fr](http://www.adeic.fr)

**Afoc** (Association Force ouvrière consommateurs)  
141, av. du Maine, 75014 Paris  
TÉL.: 01 40 52 85 85  
E-MAIL : [afoc@afoc.net](mailto:afoc@afoc.net)  
INTERNET : [www.afoc.net](http://www.afoc.net)

**ALLDC** (Association Léo-Lagrange pour la défense des consommateurs)  
150, rue des Poissonniers,  
75883 Paris Cedex 18  
TÉL. : 01 53 09 00 29  
E-MAIL : [consom@leolagrange.org](mailto:consom@leolagrange.org)  
INTERNET : [www.leolagrange-conso.org](http://www.leolagrange-conso.org)

**CGL** (Confédération générale du logement)  
29, rue des Cascades,  
75020 Paris  
TÉL.: 01 40 54 60 80  
E-MAIL : [info@lacgl.fr](mailto:info@lacgl.fr)  
INTERNET : [www.lacgl.fr](http://www.lacgl.fr)

**CLCV** (Consommation, logement et cadre de vie)  
59, bd Exelmans, 75016 Paris  
TÉL.: 01 56 54 32 10  
E-MAIL : [clcv@clc.v.org](mailto:clcv@clc.v.org)  
INTERNET : [www.clcv.org](http://www.clcv.org)

**Cnafal** (Conseil national des associations familiales laïques)  
19, rue Robert-Schuman,  
94270 Le Kremlin-Bicêtre  
TÉL.: 09 7116 59 05  
E-MAIL : [cnafal@cnafal.net](mailto:cnafal@cnafal.net)  
INTERNET : [www.cnafal.org](http://www.cnafal.org)

**CNAFC** (Confédération nationale des associations familiales catholiques)  
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris  
TÉL.: 01 48 78 82 74  
E-MAIL : [cnafc-conso@afc-france.org](mailto:cnafc-conso@afc-france.org)  
INTERNET : [www.afc-france.org](http://www.afc-france.org)

**CNL** (Confédération nationale du logement)  
8, rue Mériel, BP 119,  
93104 Montreuil Cedex  
TÉL.: 01 48 57 04 64  
E-MAIL : [cnl@lacnl.com](mailto:cnl@lacnl.com)  
INTERNET : [www.lacnl.com](http://www.lacnl.com)

**CSF** (Confédération syndicale des familles)  
53, rue Riquet, 75019 Paris  
TÉL.: 01 44 89 86 80  
E-MAIL : [contact@la-csf.org](mailto:contact@la-csf.org)  
INTERNET : [www.la-csf.org](http://www.la-csf.org)

**Familles de France**  
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris  
TÉL.: 01 44 53 45 90  
E-MAIL : [conso@familles-de-france.org](mailto:conso@familles-de-france.org)  
INTERNET : [www.familles-de-france.org](http://www.familles-de-france.org)

**Familles Rurales**  
7, cité d'Antin, 75009 Paris  
TÉL.: 01 44 91 88 88  
E-MAIL : [infos@famillesrurales.org](mailto:infos@famillesrurales.org)  
INTERNET : [www.famillesrurales.org](http://www.famillesrurales.org)

**Fnaut** (Fédération nationale des associations d'usagers des transports)  
32, rue Raymond-Losserand,  
75014 Paris. TÉL.: 01 43 35 02 83  
E-MAIL : [contact@fnaut.fr](mailto:contact@fnaut.fr)  
INTERNET : [www.fnaut.fr](http://www.fnaut.fr)

**Indecosa-CGT** (Association pour l'information et la défense des consommateurs salariés-CGT)  
263, rue de Paris, 93516 Montreuil Cedex. TÉL.: 01 55 82 84 05  
E-MAIL : [indecosa@cgt.fr](mailto:indecosa@cgt.fr)  
INTERNET : [indecosa.fr](http://www.indecosa.fr)

**UFC-Que Choisir**  
(Union fédérale des consommateurs-Que Choisir)  
233, bd Voltaire, 75011 Paris  
TÉL.: 01 43 48 55 48  
INTERNET : [www.quechoisir.org](http://www.quechoisir.org)

**Unaf** (Union nationale des associations familiales)  
28, pl. Saint-Georges, 75009 Paris  
TÉL.: 01 49 95 36 00  
INTERNET : [www.unaf.fr](http://www.unaf.fr)

## Les centres techniques régionaux de la consommation

### AUVERGNE-RHÔNE-ALPES

**CTRC Auvergne**  
17, rue Richepin,  
63000 Clermont-Ferrand  
TÉL.: 04 73 90 58 00  
E-MAIL : [u.r.o.c@wanadoo.fr](mailto:u.r.o.c@wanadoo.fr)

### BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

**Union des CTRC Bourgogne-Franche-Comté**  
2 rue des Corroyeurs, Boîte NN7,  
21000 Dijon  
Dijon : TÉL.: 03 80 74 42 02  
E-MAIL : [contact@ctrc-bourgogne.fr](mailto:contact@ctrc-bourgogne.fr)  
**Besançon** : TÉL.: 03 81 83 46 85  
E-MAIL : [ctrc.fc@wanadoo.fr](mailto:ctrc.fc@wanadoo.fr)

### BRETAGNE

**Maison de la consommation et de l'environnement**  
48, boulevard Magenta,  
35200 Rennes  
TÉL.: 02 99 30 35 50  
INTERNET : [www.mce-info.org](http://www.mce-info.org)

### CENTRE-VAL DE LOIRE

**CTRC Centre Val de Loire**  
10, allée Jean Amrouche, 41000 Blois

TÉL.: 02 54 43 98 60  
E-MAIL : [ctrccentre@wanadoo.fr](mailto:ctrccentre@wanadoo.fr)

### GRAND EST

**Chambre de la Consommation d'Alsace et du Grand Est**  
7, rue de la brigade d'Alsace Lorraine,  
BP 6, 67064 Strasbourg cedex  
TÉL.: 03 88 15 42 42  
E-MAIL : [contact@cca.asso.fr](mailto:contact@cca.asso.fr)  
INTERNET : [www.cca.asso.fr](http://www.cca.asso.fr)

### HAUTS-DE-FRANCE

**CTRC Hauts-de-France**  
6, bis, rue Dormagen,  
59350 Saint André-lez-Lille  
TÉL.: 03 20 42 26 60. E-MAIL :  
[uroc-hautsdefrance@orange.fr](mailto:uroc-hautsdefrance@orange.fr)  
INTERNET : [www.uroc-hautsdefrance.fr](http://www.uroc-hautsdefrance.fr)

### NORMANDIE

**CTRC Normandie**  
Maison des solidarités,  
51, quai de Juillet,  
14000 Caen  
TÉL.: 02 31 85 36 12  
E-MAIL : [ctrcc@consonormandie.net](mailto:ctrcc@consonormandie.net)  
INTERNET : [www.consonormandie.fr](http://www.consonormandie.fr)

### NOUVELLE AQUITAINE

**Siège social/accueil Union Union des CTRCE/ALPC en Nouvelle Aquitaine**

Maison départementale des sports

et de la vie associative,

153, rue David Johnston

33000 Bordeaux

TÉL.: 07 87 97 09 43

E-MAIL : [accueil-unionctrce.alpc@outlook.fr](mailto:accueil-unionctrce.alpc@outlook.fr)

INTERNET : <https://www.unionctrce.alpc.fr/>

TWITTER : @CtrcALPC

FACEBOOK : Union des CTRCE en

Nouvelle Aquitaine

**Antenne Aquitaine-Bordeaux**

153, rue David Johnston

33000 Bordeaux

E-MAIL : [alpc.aquitaine@outlook.com](mailto:alpc.aquitaine@outlook.com)

**Antenne Aquitaine-Dax**

33, avenue Saint-Vincent-de-Paul

40100 Dax

E-MAIL : [alpc.sudaquitaine@outlook.com](mailto:alpc.sudaquitaine@outlook.com)

**Antenne Limousin**

Rue Marcel Deprez, Parc d'activité

IMHOTEP, Lot 5, bureau 4

87000 Limoges

E-MAIL : [ctrcc.alpc@outlook.com](mailto:ctrcc.alpc@outlook.com)

**Antenne Poitou-Charentes/Vendée**  
11, place des Templiers,  
86000 Poitiers  
E-MAIL : [ctrcc.poitoucharentes@wanadoo.fr](mailto:ctrcc.poitoucharentes@wanadoo.fr)

### OCCITANIE

**CTRC Occitanie**  
31, allée Léon Foucault,  
Résidence Galilée,  
34000 Montpellier  
TÉL.: 04 67 65 04 59  
E-MAIL : [secretariat@ctrcc-occitanie.fr](mailto:secretariat@ctrcc-occitanie.fr)  
INTERNET : [www.ctrcc-occitanie.fr](http://www.ctrcc-occitanie.fr)

### PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

**CTRC Provence-Alpes-Côte d'Azur**  
23, rue du Coq,  
13001 Marseille  
TÉL.: 04 91 50 27 94  
E-MAIL : [contact@ctrcc-paca.org](mailto:contact@ctrcc-paca.org)  
INTERNET : [www.ctrcc-paca.org](http://www.ctrcc-paca.org)

**Pour les départements d'outre-mer, référez-vous aux sites des associations nationales.**

>>>

# Poissons frais De la qualité, mais gare au thon !

CENTRE  
D'ESSAIS  
**32**  
produits  
testés





Notre consommation de poissons ne cesse d'augmenter, les deux tiers d'entre eux étant importés. Or l'impact de leur pêche sur les stocks et sur l'environnement marin a de quoi inquiéter. Bien davantage que la qualité sanitaire des trois poissons préférés des consommateurs, plutôt bonne.

**C**'est bon, le poisson ! D'ailleurs, les autorités sanitaires encouragent sa consommation pour ses apports en protéines de bonne qualité, en oméga-3, phosphore, iodé, zinc, ou encore en vitamines A, D et E. Qui plus est, sa chair est peu grasse et son impact sur l'environnement moindre, du moins en comparaison des élevages de bétail et de volailles. Résultat, sa consommation

ne cesse de croître : les Français en achètent en moyenne 30 kg (poids vif) par an et par habitant, toutes formes confondues (frais, en conserve, produits traiteur réfrigérés, etc.).

Mais d'après le panel de consommateurs Kantar 2022, les ventes de poisson frais reculent. Il faut dire qu'à l'instar des autres rayons, les prix ont

flambé : ainsi le saumon, la star des poissons en France, a vu son prix augmenter de 25 % en un an.

## SAUMON, CABILLAUD ET THON EN TÊTE DES ACHATS

Sur le podium des espèces préférées, on trouve également le thon (germon et albacore) et le cabillaud.

Trois poissons dont les modes de capture comme les zones de pêche sont très différents. Celles-ci, notamment, influent sur la qualité sanitaire de la chair des poissons en termes de métaux lourds et de polychlorobiphényles (PCB).

Mais il faut aussi compter avec l'état des stocks marins.



### Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

- Conditionnement<sup>(1)</sup>
- Prix indicatif au kilo

#### Contamination

##### Métaux lourds (60 %)

	Carrefour Le Marché Filière qualité	Monoprix Bio	Lidl	L'Atelier Poissonnerie [E. Leclerc] Bio	Loc Marée (Aldi)	L'Atelier Poissonnerie E. Leclerc	Carrefour Bio
Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette
24,30 €	45,80 €	25 €	23,95 €	25,95 €	35,70 €	40 €	

#### Environnement

- Espèce

Norvège	Salmo salar						
Élevage							
ASC	Bio	ASC	Bio	ASC	ASC	ASC	Bio
Avec modération							

#### Appréciation environnement

NOTE GLOBALE (100 %)	14/20	14/20	14/20	13,5/20	13,5/20	13,5/20	13,5/20
----------------------	-------	-------	-------	---------	---------	---------	---------

Tous les poissons de cet essai ont été achetés en octobre 2022 à Nantes et sa région. (1) Barquette de deux morceaux de 125 g chacun, soit 250 g. (2) Non déterminée : l'information sur l'emballage ou l'étiquette n'a pas pu

Or la demande croissante des consommateurs entraîne une surpêche, pour partie illégale. Résultat : dans le monde, 35 % des stocks halieutiques sont surexploités, à l'instar du cabillaud de mer du Nord.

**➤ Afin de faire un choix éclairé au rayon poissonnerie des grandes surfaces**, nous avons mené des analyses sur des morceaux de thon, saumon et cabillaud et vérifié la présence des indications – obligatoires – sur les étiquettes. Nos résultats montrent un manque de transparence.

## SAUMON D'ÉLEVAGE

**➤ La quasi-totalité du saumon consommé dans l'Hexagone** provient d'élevages, principalement de Norvège et d'Écosse. Selon le Norwegian Seafood Council, au premier semestre 2022, la plus forte •••

### Comment nous avons procédé

#### LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nous avons sélectionné trois poissons parmi les plus consommés en frais par les Français : le saumon, le cabillaud et le thon albacore. Ils ont été achetés en région nantaise dans des grandes surfaces, conditionnés en barquette, ou à la coupe pour le thon, au rayon poissonnerie du magasin.
- Des analyses ont été réalisées sur plusieurs types de polluants :
  - Les métaux lourds : cadmium, plomb et mercure ont été recherchés et quantifiés sur les trois familles, en utilisant l'ionisation par plasma couplée à la spectrométrie de masse.
  - Les PCB et dioxines : ces contaminants, issus de l'environnement, ont été détectés et quantifiés sur les trois familles, par chromatographie en phase gazeuse couplée à la spectrométrie de masse en tandem.
  - Les molécules vétérinaires, à même de contaminer les saumons d'élevage, ont été cherchées par chromatographie en phase liquide couplée à la spectrométrie de masse à haute résolution.
- Nous avons évalué l'impact écologique des produits d'après les informations obligatoires sur les emballages : zone de pêche, mode de pêche et labels. En se basant sur les informations publiques fournies par l'ONG WWF (Consoguide), nous avons appliqué un bonus-malus pour chacun de ces trois critères. La somme obtenue (entre +3 pour les produits les plus vertueux et -8) a permis d'établir une appréciation globale « Environnement » sur chaque référence : « À privilégier » ; « Avec modération » ; « À éviter ».

	Auchan LE POISSONNIER	Fil'Mer	Intermarché	Casino Bio	U bio Atlantique	Casino TERRE & SAVEURS	Intermarché	Auchan LE POISSONNIER	Monoprix Gourmet
Le Poissonnier (Auchan) Bio			Intermarché Bio	Casino Bio	U bio Atlantique	Terre & Saveurs (Casino)	Intermarché	Le Poissonnier (Auchan) Filière responsable	Monoprix Gourmet
Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette
39,95 €	32,85 €	29,95 €	40 €	35,80 €	24 €	24,90 €	29,15 €	45,80 €	
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
++	++	++	+	++	++	++	++	++	++
++	++	++	++	++	++	++	++	++	++
+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++	+++
Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar	Salmo salar
Écosse	Écosse	Norvège	Écosse	Écosse	Écosse	Norvège	ND <sup>(2)</sup>	Écosse	Écosse
Élevage	Élevage	Élevage	Élevage	Élevage	Élevage	Élevage	Élevage	Élevage	Élevage
Bio	Label Rouge	Bio	Bio	Bio	Non	Non	Non	Non	Non
Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération
<b>13,5/20</b>	<b>13,5/20</b>	<b>13/20</b>	<b>13/20</b>	<b>13/20</b>	<b>13/20</b>	<b>13/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>

être obtenue de manière claire et/ou ne reprend pas les termes de la réglementation.

●●● augmentation (en valeur) des exportations a concerné la France. C'est peu dire que nous sommes amateurs de saumon atlantique (*salmo salar*). Si la plupart des bassins sont installés à proximité des côtes, voire dans des zones marines quasi fermées comme les lochs écossais, la Norvège développe depuis quelques années l'élevage offshore, sous la forme d'immenses bassins implantés en pleine mer.

## FILIÈRE NORVÉGIENNE : MOINS D'ANTIBIOTIQUES

➤ **Pointées du doigt depuis plusieurs années** pour les conditions sanitaires et de bien-être des poissons, ces fermes marines ont fait, semble-t-il, certains efforts. Par exemple, la filière norvégienne affirme avoir fortement limité l'utilisation d'antibiotiques. Aujourd'hui, moins de 1 % du saumon issu de Norvège aurait reçu ce type de traitement au cours de son cycle de vie ; nos résultats confirment l'absence de résidus médicamenteux sur les 16 références de l'étude.

➤ **Aucune trace de plomb et de cadmium** n'a été décelée lors de nos analyses. En revanche, nous avons retrouvé du mercure dans tous les échantillons, mais en quantité, en

moyenne, dix fois plus faible que la limite réglementaire (fixée à 0,3 mg/kg) ; petit bémol pour la référence Casino Bio, issue d'Écosse, qui atteint 0,078 mg de mercure/kg. Peut-être parce que l'élevage en loch est un milieu plus confiné que les fjords norvégiens, les poissons venant d'Écosse sont légèrement plus contaminés. Mais rien de dangereux pour la santé.

➤ **Nous avons retrouvé des dioxines et des PCB** ; ces polluants sont reconnus cancérogènes avérés pour l'homme par le Centre international de recherche sur le cancer (Circ) ainsi que perturbateurs endocriniens. Interdits depuis 1987, ils persistent dans le milieu aquatique et se concentrent dans les tissus graisseux des poissons. Mais, là encore, les quantités mesurées (le maximum est fixé à 12 % de la limite de résidus autorisée) ne suscitent pas d'inquiétude. Elles sont toutefois plus hautes que dans les poissons sauvages de cette étude, en particulier pour les références bio. Une caractéristique que notre précédente analyse de saumons frais, en 2016, avait déjà relevée. « Cette pollution vient principalement de la nourriture fournie aux saumons, explique Marc Vandeputte, chercheur spécialisé dans la pisci-

### L'élevage en loch est un milieu plus confiné que les fjords norvégiens.

## ✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- - Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

• Conditionnement <sup>(1)</sup>	Barquette
• Prix indicatif au kilo	41,45 €
<b>Contamination</b>	
• Métaux lourds (60 %)	++
• Plomb	+++
• Cadmium	+++
• Mercure	++
<b>PCB et dioxines (40 %)</b>	
• Environnement	
• Espèce	Gadus morhua
• Zone de pêche	Atlantique Nord-Est (Islande et Féroé)
• Mode de pêche	Chaluts, lignes <sup>(2)</sup>
• Label	MSC
<b>Appréciation environnement</b>	
<b>NOTE GLOBALE (100 %)</b>	<b>13,5/20</b>

Tous les poissons de cet essai ont été achetés en octobre 2022 à Nantes et sa

**MONOPRIX**

**DOS DE CABILLAUD**

**Monoprix**

Dos de cabillaud

Barquette

41,45 €

### Conditionnement

#### Métaux lourds (60 %)

++

#### Plomb

+++

#### Cadmium

+++

#### Mercure

++

#### PCB et dioxines (40 %)

++

### Environnement

#### Espèce

Gadus morhua

#### Zone de pêche

Atlantique Nord-Est

(Islande et Féroé)

#### Mode de pêche

Chaluts, lignes<sup>(2)</sup>

#### Label

MSC

### Appréciation environnement

Avec modération

### NOTE GLOBALE (100 %)

13,5/20

culture durable à l'Institut national de recherche pour l'agriculture, la recherche et l'environnement (Inrae). Dans les élevages standard, elle est majoritairement constituée de végétaux alors que le cahier des charges des saumons bio impose 22 % d'huile et de farine issues de poissons sauvages, susceptibles eux-mêmes d'accumuler ces résidus. »

➤ **La plupart de nos références affichent un label bio ou ASC**, lequel garantit un élevage responsable. Mais les impacts sur l'environnement ne sont toutefois pas nuls, à commencer par le rejet plus ou moins important des déchets biologiques : en favorisant l'eutrophisation (appauvrissement en oxygène) des eaux avoisinantes, il altère les milieux fermés comme les lacs. Autre écueil, la fuite des poissons d'élevage

## Ce que l'on doit trouver sur l'étiquette

• Depuis le 13 décembre 2014, une réglementation européenne (n° 1379/2013) impose un certain nombre de mentions obligatoires pour le poisson vendu frais, que ce soit sur l'étal du poissonnier ou en barquette (dès lors qu'il n'est pas transformé).

• La zone de pêche ou d'élevage précise. Par exemple « Atlantique Nord-Est » ne suffit pas,

il faut préciser Manche ou mer du Nord, ou donner la zone FAO (*Food and Agriculture Organization of the United Nations*) et la sous-zone pour les poissons pêchés dans l'Atlantique Nord-Est, la Méditerranée et la mer Noire ; il faut un nom facile à comprendre, une carte ou encore un pictogramme.

• Le mode de pêche (chalut, filets, lignes et hameçons...)

• La dénomination commerciale et le nom scientifique du poisson.

• La mention « décongelé » si tel est le cas.

• Des informations facultatives sont autorisées (date de capture, débarquement...) sous réserve qu'elles soient vérifiables, qu'elles ne soient pas trompeuses ou de nature à induire le consommateur en erreur.



Lidl Dos de cabillaud	Le Poissonnier (Auchan) Dos de cabillaud	Le Marché (Carrefour) Dos de cabillaud	E.Leclerc Dos de cabillaud	Intermarché Filet Cabillaud	Casino Dos de cabillaud	U Dos de cabillaud
Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette	Barquette
22,95 €	30 €	28 €	24,90 €	19,95 €	22 €	28 €

Gadus morhua	Gadus morhua	Gadus morhua	Gadus morhua	Gadus morhua	Gadus macrocephalus	Gadus macrocephalus
Atlantique Nord-Est (Islande et Féroé)	Atlantique Nord-Est (Islande et Féroé)	Atlantique Nord-Est (Islande et Féroé)	Atlantique Nord-Est (Islande et Féroé)	Atlantique Nord-Est (Islande et Féroé)	Océan Pacifique*	Pacifique Nord-Est
Chaluts, lignes <sup>(2)</sup> , sennes	Lignes et hameçons, chaluts	Lignes et hameçons, chaluts	Chaluts	Chaluts	Lignes <sup>(2)</sup>	Lignes et hameçons
MSC	Non	MSC	Non	MSC	Non	Non
Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	Avec modération	À éviter	À éviter
<b>13,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>12,5/20</b>	<b>8/20</b>	<b>8/20</b>

régiun. (1) Barquette d'un morceau de 200 g. (2) L'information sur l'emballage ou l'étal n'a pas pu être obtenue de manière claire et/ou ne reprend pas les termes de la réglementation.

susceptibles d'appauvrir la variabilité génétique de leurs homologues sauvages et ainsi, de fragiliser l'espèce. D'où le score « Avec modération » sur le critère environnement, pour tous nos produits. Une raison supplémentaire de ne pas dépasser une portion de poisson gras par semaine, comme le recommandent les autorités sanitaires.

## CABILLAUD

► **Derrière le nom de cabillaud, ou morue, se cachent deux espèces selon la zone de pêche : gadus morhua dans l'Atlantique Nord-Est (zone FAO 27) et gadus macrocephalus dans le Pacifique Nord (zones FAO 61 et 67). À cause de la surpêche, certains stocks de cabillaud de l'océan Atlantique se trouvent dans un état cri-**

tique depuis une trentaine d'années, voire se sont effondrés comme à Terre-Neuve. Aucune de nos références ne provient, a priori, de ces zones critiques.

► **Du côté des polluants, rien d'alarmant.** Les huit références du panel contiennent cependant de petites quantités de mercure, deux d'entre elles (Carrefour et Intermarché) atteignant presque la moitié de la limite autorisée. De plus, nous avons décelé des traces de plomb dans le cabillaud vendu par U (6 % de la limite autorisée). Les résultats sont aussi très corrects pour les dioxines et PCB, retrouvés à des taux très inférieurs au seuil réglementaire. Peut-être parce que les eaux de

**Les stocks de cabillaud se trouvent dans un état critique.**

l'Atlantique Nord et du Pacifique Nord sont éloignées des zones industrielles près des côtes, donc moins soumises aux polluants industriels.

► **Du côté de l'impact environnemental, nos notes ont été plus sévères.** Concernant le cabillaud d'Atlantique, le principal reproche porte sur le mode de pêche et le manque de transparence des éti-





quettes. Elles indiquent, en effet, « chaluts » ou « chaluts, lignes et hameçons », voire tout simplement « lignes », un terme incomplet. Toutefois, il peut s'agir de chalut de fond ou de chalut pélagique, « qui posent l'un et l'autre problème par rapport aux stocks de cabillaud », note Rita Sahyoun, chargée de pêche durable au WWF France. Mais le chalut de fond a aussi l'inconvénient de détériorer les habitats et les organismes vivant sur les sédiments comme les éponges ».

## ÉVITER LE CABILLAUD DU PACIFIQUE SURPÊCHÉ

**Le score attribué dépend aussi de la zone : les pêcheries islandaises** sont relativement bien suivies, et l'impact des chaluts de fond s'avère relativement limité sur la vie benthique ; rien d'étonnant, de fait, d'y trouver la plupart des pêcheries labellisées MSC. Rien à voir avec le secteur des îles Féroé, beaucoup moins documenté, notamment sur les conséquences des chaluts de fond. Problème : les étiquettes mentionnent systématiquement les deux secteurs (Islande et Féroé), il est donc impossible de faire le tri !

C'est pourquoi nous avons noté le cabillaud d'Atlantique Nord-Est seulement « Avec modération », avec un bonus accordé aux références MSC. Quant au cabillaud du Pacifique, mieux vaut l'éviter : l'espèce y est surpêchée et l'engin de pêche est très probablement la palangre (indiquée « lignes et hameçons »). Il s'agit

d'une ligne où sont accrochés des centaines d'hameçons, capturant d'autres espèces en plus du cabillaud.

## THON ALBACORE

**L'espèce albacore est pêchée principalement** dans l'océan Indien et le centre du Pacifique. En Europe, les plus gros pêcheurs sont l'Espagne et La France, dont plusieurs bateaux sont enregistrés aux Seychelles. La raison ? Augmenter leurs quotas de pêche malgré la situation critique des stocks. Peu glorieux.

**Bien que le mercure soit omniprésent**, la référence E. Leclerc étant la plus « chargée », il reste sous la limite légale (1 mg/kg pour le thon). Celle-ci est plus haute que pour les autres espèces car le thon, situé au sommet de la chaîne alimentaire, accumule les polluants dans ses tissus. Nos analyses montrent, par ailleurs, de faibles quantités de cadmium, ainsi que de PCB et de dioxines. Aucun danger, donc, pour la consommation.

**Malgré ces bons résultats, aucune de nos références** n'obtient la moyenne. En cause : le fort impact de la pêche, tant sur les stocks de thon que sur la biodiversité marine.

**Le décryptage des étiquettes montre trois irrégularités :** Lidl et Casino ne précisent pas la zone FAO de pêche, pourtant obligatoire, et Intermarché indique la zone FAO 51 (océan Indien Sud-Est) accompagnée de la mention « Pacifique Centre-Est »... une belle incohérence pour le pêcheur français n° 1 ! Quoi qu'il en soit, ces zones sont toutes concernées par la surpêche du thon albacore. Les données sur l'océan Indien indiquent une capture massive des juvéniles, entraînant un effondrement des stocks. On peut supposer qu'il en va de même pour le Pacifique, mais les informations sont trop parcellaires.

**Sur le mode de pêche, ce n'est guère mieux.** Sennes, filets tour-

## Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

Conditionnement <sup>(1)</sup>	Barquette
Prix indicatif au kilo	60 €

### Contamination

Métaux lourds (60 %)	+
Plomb	+++
Cadmium	+++
Mercure	++
PCB et dioxines (40 %)	++

### Environnement

Espèce	Thunnus albacares
Zone de pêche	Océan Indien Est ou Ouest
Mode de pêche	Lignes <sup>(2)</sup>
Label	Non
Appréciation environnement	À éviter
NOTE GLOBALE (100 %)	8,5/20

Tous les poissons de cet essai ont été achetés en octobre 2022 à Nantes et sa

nants et filets soulevés sont des techniques peu sélectives, avec des prises accessoires importantes.

**On pourrait penser que les lignes et hameçons sont des modes plus vertueux.** C'est le cas pour les petites

et moyennes pêcheries artisanales. Mais au vu des pratiques des gros thoniers pêchant dans l'océan Indien, il s'agit de palangres. De plus, aucune des huit références n'affiche le label

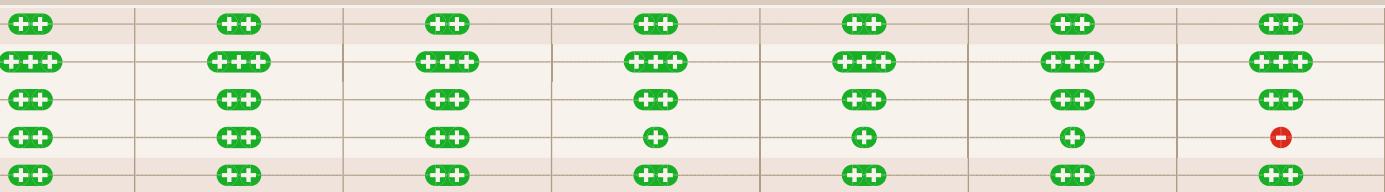
MSC. Toutes ces raisons justifient la mention « À éviter » pour l'ensemble de cette famille. Pour qui souhaite consommer ce poisson, mieux vaut choisir du thon blanc (germon) pêché à la canne. •

PATRICIA CHAIROPOULOS

Ingénieur : XAVIER LEFEBVRE

**Intermarché****Auchan****E.Leclerc**

Lidl Pavé de thon Albacore Barquette 33,25 €	Carrefour Longe de thon Albacore À la coupe 31 €	Intermarché Darde de thon Albacore Barquette 24,90 €	U Longe de thon Albacore À la coupe 20,90 €	Casino Steak de thon Albacore Barquette 25 €	Auchan Longe de thon Albacore À la coupe 33 €	E.Leclerc Longe de thon Albacore À la coupe 34,90 €
--	--	--	---	--	---	---



Thunnus albacares	Thunnus albacares	Thunnus albacares	Thunnus albacares	Thunnus albacares	Thunnus albacares	Thunnus albacares
Océan Pacifique <sup>(2)</sup>	Océan Indien Est Sri Lanka	Océan Indien Ouest <sup>(2)</sup>	Océan Pacifique Sud-Est	Océan Indien <sup>(2)</sup>	Océan Indien Ouest	Océan Indien Est
Sennes	Lignes et hameçons	Filets tournants et filets soulevés	Filets tournants et filets soulevés	Lignes <sup>(2)</sup>	Lignes <sup>(2)</sup>	Lignes et hameçons
Non	Non	Non	Non	Non	Non	Non
À éviter	À éviter	À éviter	À éviter	À éviter	À éviter	À éviter
<b>8,5/20</b>	<b>8/20</b>	<b>7,5/20</b>	<b>7,5/20</b>	<b>7,5/20</b>	<b>7,5/20</b>	<b>6,5/20</b>

région. (1) Conditionnement variable, à la demande. (2) L'information sur l'emballage ou l'étal n'a pas pu être obtenue de manière claire et/ou ne reprend pas les termes de la réglementation..

Le  
choix  
de  
**60**



**PAVÉ DE SAUMON**

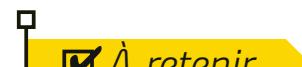
Pavé de saumon : Carrefour  
Le Marché Filière qualité, ASC  
24,30 €/kg - 14/20

Bonne pêche pour le saumon Carrefour, la seule référence de l'étude totalement exempte de traces de métaux lourds. Les deux poissons affichent les labels ASC et MSC garantis, respectivement, d'un élevage et d'une pêche durables, le tout pour un très bon rapport qualité/prix. En revanche, aucune référence de thon albacore ne peut être recommandée ; nous conseillons d'éviter autant que possible la consommation de cette espèce afin de la préserver.



**DOS DE CABILLAUD**

Dos de cabillaud : Lidl - 22,95 €/kg  
13,5/20  
Thon : aucun



- Quelle que soit l'espèce, sauvage ou d'élevage, nos analyses montrent une faible contamination aux PCB et aux dioxines ; côté métaux lourds, les teneurs sont variables, et non négligeables pour plusieurs références de thon.
- Les mentions obligatoires sur la zone et le mode de pêche ne sont pas toujours respectées ou complètes sur les emballages. Un effort sur la transparence est plus qu'attendu.
- Le principal écueil est la surpêche de nombreuses espèces, ici le cabillaud et plus encore le thon, sans compter les impacts sur la biodiversité marine. Une consommation plus modérée, plus locale et selon des méthodes de pêche moins agressives s'impose pour préserver les réserves halieutiques.

# Obésité Des traitements plutôt prometteurs

**Enquête**

L'arrivée de nouvelles molécules contre l'obésité réjouit les spécialistes après des années de disette. Mais attention au mésusage et à la croyance délétère en une pilule magique...

**I**soméride, Sibutral, Triacana, Acomplia, Mediator... Tous ces médicaments ont été utilisés pour faire maigrir, parfois hors autorisation de mise sur le marché (AMM), avant de révéler des risques d'effets secondaires graves : dépression, suicide, atteinte ou accident cardiaques, hypertension artérielle pulmonaire... « Ces premiers outils pharmacologiques ont tous été retirés du marché », rappelait Karine Clément, professeur de nutrition à l'hôpital de la Pitié-Salpêtrière à Paris, lors d'une conférence de presse sur l'obésité organisée par l'Institut national de la santé et de la recherche médicale (Inserm), début mars.

## LA SPÉCIALITÉ EN PANNE D'OUTILS DEPUIS 2010

Alli (orlistat), quant à lui, a subi un retrait volontaire des rayons : seule la version sur ordonnance (Xenical) est encore disponible, mais non remboursée du fait d'un service médical rendu insuffisant.

Résultat, depuis 2010, la spécialité est « en manque d'outils, le seul existant est la chirurgie de l'obésité, réservée

### De nouveaux médicaments font leur apparition depuis 2021.

aux cas les plus graves », poursuit la spécialiste. Mais après une décennie de disette, semble débuter une « phase de renouveau ».

En 2021, un nouveau médicament a notamment fait son apparition : Imcivree (setmelanotide). Il est très efficace, mais uniquement pour de très rares cas d'obésité liés à une anomalie génétique (celle du récepteur MC4), qui représentent 2 % à 4 % des formes très sévères. « En général, ce sont des obésités de l'enfance avec des troubles majeurs du comportement alimentaire. Ce sont des enfants qui ont une faim biologique irrépressible, très diffi-

ciles à traiter », précise le Dr Clément. La même année un autre médicament, le liraglutide ou Saxenda (nom commercial), a été autorisé, cette fois pour des obésités communes ( $IMC \geq 27 \text{ kg/m}^2$  avec au moins une complication liée au poids ou  $IMC \geq 30 \text{ kg/m}^2$ ). Mais il n'est pas non plus remboursé.

## PERTE DE POIDS AVEC LES INCRÉTINOMIMÉTIQUES

Il s'agit du premier représentant d'une famille prometteuse, les incrétinomimétiques, initialement développés pour le diabète de type 2. Ils miment les effets d'hormones sécrétées par l'intestin – les incrétines – comme le GLP-1, qui a un effet sur la sécrétion d'insuline et représente aussi un régulateur physiologique de l'appétit et de l'apport calorique. Ils permettent des pertes de poids à un an « de 10 %, 12 %, voire 18 % lorsqu'ils sont combinés », note le Dr Clément. Or même une perte de 10 % est synonyme d'efficacité. « Cela paraît toujours insuffisant pour les patients », admet le Dr Vanessa Folope, médecin endocrinologue, responsable et

### BON À SAVOIR

L'indice de masse corporelle (IMC) est le rapport du poids sur la taille (m) au carré. C'est lui qui définit les seuils de surpoids et d'obésité. Entre 25 et 29,9 kg/m<sup>2</sup> : surpoids ; 30 à 34,9 kg/m<sup>2</sup> : obésité modérée ; 35 à 39,9 kg/m<sup>2</sup> : obésité sévère ; plus de 40 kg/m<sup>2</sup> : obésité massive.



coordonnatrice médicale du Centre spécialisé obésité Rouen Normandie. « Mais 10 % de perte de poids, cela suffit pour observer des bénéfices sur la santé : cela abaisse le risque d'événements cardio-vasculaires, de diabète ; améliore la fonction hépatique ; limite les douleurs sur les articulations portantes... », précise-t-elle. Ce n'est que lorsque la perte de poids est inférieure à 5 % à trois mois que le traitement est considéré en échec et doit être interrompu.

## PRUDENCE AVEC LE WEGOVY

Dans cette famille, une autre molécule paraît cependant plus prometteuse, le sémaglutide. Depuis cet été, il fait le buzz sur les réseaux sociaux. Il faut dire qu'il a bénéficié d'un ambassadeur inattendu : Elon Musk. Le patron de Twitter a en effet déclaré avoir perdu du poids grâce à un régime et à des injections de Wegovy, le nom commercial

retenu dans l'indication d'obésité. Aux États-Unis, Wegovy possède les mêmes indications que Saxenda en France (IMC  $\geq 27 \text{ kg/m}^2$  avec complication ou IMC  $\geq 30 \text{ kg/m}^2$ ).

Mais, en France, Wegovy est proposé depuis le 21 juillet 2022 dans le cadre d'un accès précoce post-AMM, sur prescription hospitalière, aux cas d'obésité sévère (IMC  $\geq 40 \text{ kg/m}^2$  et au moins une complication liée au poids, sans alternative thérapeutique), avec une prise en charge dérogatoire par l'Assurance maladie.

Si le Dr Folope espère qu'il sera bientôt « ouvert à des personnes en obésité moins sévère » (des discussions sont en cours pour étendre son utilisation et son remboursement), son accès est donc très restreint. Mais il existe une autre forme commerciale, moins dosée, destinée aux personnes diabétiques, beaucoup plus

accessible : Ozempic. Elle est disponible sur prescription en pharmacie de ville, à un prix d'un peu plus de 80 € le stylo injectable. C'est elle qui a fait l'objet de vidéos TikTok incitant indirectement des patients à falsifier des ordonnances ou à en réclamer à leur médecin afin de perdre leurs kilos superflus...

## Wegovy : un accès très restreint pour des obésités sévères.

## LE JUSTE RAPPORT BÉNÉFICES/RISQUES

Les autorités ont réagi. D'une part, face au risque d'accentuer les tensions d'approvisionnement que connaît le sémaglutide – et donc les difficultés d'accès à un traitement essentiel aux diabétiques.

D'autre part, du fait « des effets indésirables potentiellement graves » auxquels le traitement expose, comme de très fréquents troubles gastro-intestinaux (nausées, diarrhées, vomissements, douleurs abdominales, constipation...), des pancréatites ou des hypoglycémies... :

des risques disproportionnés par rapport à la corpulence des personnes qui y ont recours, et dont les réseaux sociaux se font trop peu l'écho.

L'histoire des anti-obésités le montre : un recours hors AMM peut précipiter la fin d'un médicament en multipliant les incidents par un usage inapproprié et mal encadré. « Il faut une prescription raisonnée, plaide Karine Clément. Le rimonabant [Acomplia, NDLR] a rendu servi. L'enjeu est d'avoir le juste rapport bénéfices/risques. On a besoin d'un panel de traitements ».

## LE TIRZÉPATIDE TRÈS ATTENDU

Or, le panel reste très restreint, même si d'autres molécules sont dans les tuyaux. L'une d'elles est particulièrement attendue : le tirzépatide. Il mime deux incrétilines, le GLP-1 et le GIP et offrirait une efficacité similaire à la chirurgie, à savoir une perte de poids deux à trois fois plus importante que le liraglutide ou le sémaglutide.

La chirurgie de l'obésité, ou bariatrique, permet en effet des pertes de poids qui peuvent aller jusqu'à

# Maigrir sans peine : les dangers

**Les slogans publicitaires vendent une efficacité rapide et les visuels, une taille mannequin. Entre déception et effet rebond, le rêve se paye cher.**

La Répression des fraudes met régulièrement en garde contre ces publicités « souvent trompeuses » qui promettent d'affiner la silhouette ou de faire maigrir sans effort. « Mefiez-vous des agréments "bidon" ou des cautions médicales [...], avertissait-elle à l'été 2021, rappelant que « les témoignages de patients, même de bonne foi, n'ont aucune valeur car seuls les plus favorables sont retenus ».

### COMPLÉMENTS ALIMENTAIRES : Inutiles

Le marketing du rêve fait mouche, mais n'est pas anodin. Que penser des compléments alimentaires ? « La plupart

des compléments disponibles en pharmacie sont inutiles mais non dangereux », commente Jacques Fricker, nutritionniste à l'hôpital Bichat, à Paris. Ce qui ne veut pas dire sans risque : « Un complément alimentaire inefficace, ça peut décourager et ça peut aussi reporter le moment de débuter une approche active. » Et pour le seul qu'il retient comme efficace – mais pas sans danger chez l'enfant et le sujet âgé – il met en garde contre un effet pervers à l'arrêt. « Le konjac baisse l'appétit en remplies l'estomac. Mais si l'on ne réduit pas sa prise alimentaire, l'estomac se distend et c'est pire à l'arrêt. »

25 % à 30 %, mais elle est réservée aux obésités importantes (pour une IMC  $\geq 35 \text{ kg/m}^2$  avec complication ou IMC  $\geq 40 \text{ kg/m}^2$ ) compte tenu de ses risques, et de son irréversibilité. En pratique, avec plus de 50 000

opérations réalisées annuellement, l'Inspection générale des affaires sociales a suspecté un non-respect des indications...

## DES TECHNIQUES CHIRURGICALES OU PAS

Une technique intermédiaire existe pourtant pour les obésités modérées non éligibles à la chirurgie : le ballon gastrique. Mais sans être chirurgicale (la pose du ballon se fait par voie endoscopique), cette technique nécessite une anesthésie générale et

présente suffisamment d'inconvénients et des bénéfices incertains à long terme pour n'être ni recommandée, ni remboursée (et elle coûterait autour de 3 000 €).

Concernant la chirurgie, deux techniques sont prépondérantes (et recommandées) : la sleeve gastrectomie, qui réduit la taille de l'estomac et donc limite la prise ali-



# du marketing du rêve



## RÉGIMES RAPIDES : Une catastrophe

Un effet rebond auquel exposent aussi ces régimes rapides supposés offrir une taille de guêpe en quelques semaines. « Tous ceux qu'on nous propose depuis les

années 1950, hypocaloriques, hyperprotéinés, ont forcément un effet sur le poids mais avec un effet rebond aux dépens de la masse grasse, car ils font perdre du gras comme du muscle. Or comme rapidement on devient fatigué, irritable, on arrête et on reprend... du gras, plus vite que du muscle. Tous ces discours sur la minceur facile, c'est une vraie catastrophe », dénonce le Dr Vanessa Folope, médecin endocrinologue, responsable et coordonnatrice médicale du centre Obésité Rouen Normandie. Sans compter les visuels, qui vendent comme objectif minceur une taille mannequin plutôt qu'une taille normale. Et laissent croire qu'il est possible de passer d'une taille 42 à une taille 36 avec des gélules à base de plantes. Ce marketing-là n'est pas seulement choquant : il est dangereux. •

mentaire, et le bypass gastrique qui, à la fois, réduit la taille de l'estomac et limite l'absorption des aliments. L'anneau gastrique ajustable, initialement majoritaire, est délaissé : il ne freine pas l'appétit et présente l'inconvénient d'être un corps étranger susceptible de bouger ou de s'insérer dans les tissus.

## LE DÉFI : LA PERTE DE POIDS SUR LE LONG TERME

Comme pour les médicaments, il existe une difficulté à prédire qui sera répondeur ou non, et qui fera des complications ou non. Et le défi est de maintenir la perte de poids sur le long terme. Car les spécialistes insistent encore et toujours : il n'existe pas de traitement magique. « C'est intéressant d'amorcer une perte de poids mais il faut bien comprendre que ce n'est pas parce qu'on perd du poids (grâce à la chirurgie ou aux médicaments) que l'on ne doit pas changer son mode de vie : ça n'existe pas », insistait le Pr David Nocca,

chirurgien au CHU de Montpellier et président fondateur de la Ligue contre l'obésité, lors de la conférence de presse de l'Inserm.

### Un starter motivationnel et une prise en charge globale.

Le traitement, qu'il soit chirurgical ou médicamenteux, est plutôt considéré comme un starter motivationnel, indissociable d'une prise en charge globale. D'autant qu'il peut y avoir un

effet démultipliateur : l'association du liraglutide avec de l'activité physique potentialise, par exemple, l'effet du traitement... Cette prise en charge doit, en outre, aller au-delà du simple "manger moins, bouger plus" qui, à l'évidence, ne suffit pas.

« Il y a dix-quinze ans, la prise en charge se focalisait sur les aspects diététiques et l'activité physique adaptée, sans du tout prendre en compte la dimension psycho-affective, se rappelle le Dr Folope. Or elle est capitale : manger peut être lié à un trouble du réconfort,

une stratégie pour faire face au stress, etc. Il faut en tenir compte si l'on veut changer la trajectoire du patient ». La dimension psychique se retrouve même prépondérante dans l'obésité morbide. « L'histoire est toujours la même, estimait le Pr David Nocca. C'est un gros choc psychologique à un moment de votre vie : le décès d'un être cher, un licenciement, un divorce... Et on va le publier prochainement, 40 % des patients opérés déclarent avoir subi une agression sexuelle dans l'enfance ou l'adolescence. Les gens compensent ce choc psychologique par quelque chose qui fait du bien. Or le plus facile d'accès et le moins cher, c'est l'alimentation ». Exactement à l'opposé de ce que sont les soins psychiques en France...

## L'ENJEU DE LA PRISE EN CHARGE EST IMMENSE

Si le traitement de l'obésité semble en voie d'être amélioré, il n'en reste pas moins que, pour le moment, il bénéficie de peu d'outils et qu'ils sont coûteux. Pas de médicaments pris en charge par l'Assurance maladie (hors Wegovy à l'hôpital), une chirurgie réservée aux stades sévères et des consultations pluridisciplinaires hospitalières qui subissent, là aussi, une pénurie de soignants. L'enjeu est pourtant immense : l'obésité est vectrice de nombreuses maladies (diabète, cancers, maladies cardio-vasculaires...) sans parler de la dégradation de la qualité de vie et de l'impact psychologique.

Et l'avenir reste bien sombre : d'après les chiffres de la dernière enquête Obépi réalisée par la Ligue contre l'obésité, l'incidence de l'obésité augmente de manière régulière, linéaire, avec une augmentation très forte des obésités sévères et une augmentation forte dans les classes d'âge les plus jeunes (multipliée par quatre chez les 18-24 ans depuis 1997). À quand une réelle politique de prévention, le vrai traitement de l'obésité ? •

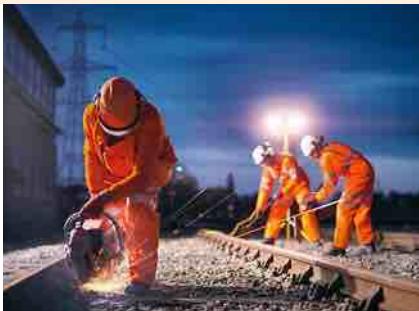
ADÉLAÏDE ROBERT

# ÉQUIPEMENT & LOISIRS

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT  
par HERVÉ CABIBBO ET MARIE PELLEFIGUE

## Jackpot pour le réseau ferré

Bonne nouvelle pour les amoureux du rail : le gouvernement a décidé de mettre en place des mesures en faveur du transport ferroviaire via le déblocage d'une subvention de 1 milliard d'euros pour régénérer le réseau et 500 millions de plus pour le moderniser. Elles permettront de rénover toutes les lignes existantes et d'améliorer la fiabilité, la ponctualité et les temps de parcours. L'objectif est d'offrir une



alternative crédible à la voiture et donc d'œuvrer pour la décarbonation globale des déplacements hexagonaux.●



**+39,2 %** C'est, en 2022, la progression des ventes de petit électroménager dédié au confort domestique, selon le Groupement des marques d'appareils pour la maison (Gifam). Arrivent en tête, contextes météorologique et énergétique obligent, les ventilateurs (+82,1%), suivis des radiateurs mobiles (+24,7%).

## Opter pour les pneus été à la sortie de l'hiver

Ne pas rouler avec des pneus d'hiver quand les beaux jours arrivent. Telle est la recommandation du Touring Club Suisse (TCS) qui, à l'occasion de ses cinquante ans de tests de pneus, s'est penché sur cinquante références de dimension la plus courante : 205/55 R16 91V. L'association préconise un choix parmi les 10 « très recommandé » ou les 21 « recommandé » ([www.tcs.ch/fr](http://www.tcs.ch/fr)). Elle rappelle la nécessité d'utiliser quatre pneus de même modèle et de même type, de privilégier ceux de conception récente (moins de trois ans) afin de bénéficier des innovations technologiques ou encore de surveiller la pression des pneus, notamment en cas de surcharge.●



Question de droit ?



La réponse du juriste  
Thomas Gonçalves  
Juriste à l'Institut national de la consommation

## Mon opérateur mobile peut-il m'imposer une hausse de 3 € par mois ?

**OUI** Abonnement téléphonique et/ou Internet, il s'agit d'un sujet de grogne permanent des clients. Persuadés que le forfait auquel ils ont souscrit initialement ne peut pas bouger, ils pensent que de telles pratiques sont interdites. Or c'est tout à fait légal. Sachez que le tarif cassé attractif au départ n'est pas garanti à vie. Il peut évoluer à tout moment. Seule obligation pour l'opérateur : vous prévenir au moins un mois avant l'entrée en vigueur du nouveau montant. En contrepartie toutefois, vous pouvez, au plus tard dans les quatre mois suivant la notification de la modification, résilier votre forfait sans frais et sans droit à dédommagement. Une occasion à saisir pour faire jouer la concurrence et profiter de meilleures offres, en pensant à demander le portage de votre numéro de téléphone.●

Article L. 224-33 du code de la consommation



## Instaurer un âge de raison numérique pour les mineurs

**Une proposition de loi fixe à 15 ans l'âge minimum pour ouvrir un compte sur les réseaux sociaux. En dessous de ce seuil, les parents devront donner leur accord. Reste à savoir comment sera vérifiée la majorité numérique...**

Environ 58 % des enfants de 11 et 12 ans ont au moins un compte sur un réseau social, c'est la conclusion d'une enquête de l'association Génération numérique, publiée l'an dernier. Leurs parents ne le savent pas toujours et découvrent, parfois, que leur enfant est victime de cyberharcèlement ou consomme du contenu violent ou inapproprié pour son âge.

### ➤ Une proposition de loi et une limite

Pour lutter contre cet état de fait, une proposition de loi, votée début mars en première lecture par les députés, vise à instaurer la majorité numérique à 15 ans en France. En dessous de cet âge, un mineur ne pourra pas s'inscrire sur des réseaux sociaux et les utiliser sans que la plateforme n'ait obtenu, au préalable, l'accord de ses parents. Au-dessus de cet âge, il lui sera possible de gérer seul et librement son image et ses données personnelles.

Si elle représente une avancée, en fixant clairement des bornes, cette proposition de loi a une limite. « Il faut que les plateformes soient capables d'identifier leurs utilisateurs mineurs, explique Jus-

tine Atlan, directrice générale de l'association E-enfance et du numéro national 3018 contre les violences numériques. Pour cela, il est nécessaire d'établir des principes pour savoir comment vérifier une majorité numérique ». Car aujourd'hui, les plateformes se contentent d'une déclaration d'âge, sans demander de preuves, et se retranchent derrière leurs conditions générales en cas de problème. Elles n'appliquent donc pas toujours les paramétrages dédiés aux jeunes utilisateurs (impossibilité d'ouvrir son compte à des inconnus, pas de réception de messages privés...), faute de les avoir réellement identifiés.

### ➤ Faire de la pédagogie en famille

Même si elle est imparfaite et incomplète, la mise en place de cette majorité numérique a tout de même une vertu : faire entrer le sujet du numérique dans la sphère éducative. Car si les parents doivent donner leur accord, cela les incitera à faire de la pédagogie auprès de leurs enfants sur les dangers du numérique (cyberharcèlement, contenu choquant, etc.). ● M. P.

## Air France sur WhatsApp



Pratique depuis l'étranger, l'agent conversationnel d'Air France est disponible sur WhatsApp 24h/24 et 7j/7 à l'adresse <https://wa.me/33699385720> (sur smartphone et ordinateur). Il répond en quatre langues aux questions courantes (remboursement, réservation...), donne des informations liées au vol (livraison des bagages, changement d'horaire) et il peut passer la main à un vrai agent pour démêler une situation inextricable. ●

## Le rebond des vols de voitures

Plus d'un tiers des véhicules volés en 2022 en France étaient des citadines avec, en haut de la liste, la Clio IV. Mais c'est le SUV familial Toyota RAV 4 qui est le plus volé si l'on considère le nombre d'unités en circulation. Ces chiffres ont été révélés par l'association Sécurité et réparations automobiles (SRA), qui s'est basée sur les rapports d'expertise pour les sinistres de vols déclarés en 2022. Et si la période covid avait assagi les voleurs, ceux-ci se sont surpassés en 2022 : +9,3 % de véhicules volés (automobiles et deux-roues) et +30,5 % de vols d'accessoires sur les véhicules. ●





# LES NOUVEAUX RENDEZ-VOUS DU MOIS

• 2

Lundi au vendredi  
à **10 h 30**  
Samedi à **10 h 40**

• 3

Lundi au vendredi  
à **10 h 45**  
Samedi à **11 h 15**

• 4

Lundi, mardi, jeudi,  
vendredi, samedi  
et dimanche à **19 h 45**

• 5

Lundi, mardi,  
mercredi, jeudi  
et vendredi à **14 h 30**

**franceinfo:**

Lundi, mardi, mercredi,  
jeudi et vendredi  
à **13 h 00 et 18 h 00**  
Samedi et dimanche  
à **13 h 00 et 20 h 00**

En replay sur [france.tv](#)



Près de 500  
émissions ConsoMag  
à revoir sur le site

[www.inc-conso.fr](http://www.inc-conso.fr)



LE MAGAZINE TÉLÉVISÉ DE TOUS LES CONSOMMATEURS

## LA VENTE EN RÉUNION, PRINCIPE ET DROITS DES CONSOMMATEURS

Avec la Fédération de la vente directe  
Première diffusion le mardi 2 mai

## MÉDIATION : COMMENT SE PRÉMUNIR DES SAISINES IRRECEVABLES

Avec l'Association Force ouvrière  
consommateurs (Afoc)  
Première diffusion le lundi 8 mai

## LES BONS GESTES POUR SURVEILLER LES ENFANTS LORS D'UNE BAIGNADE

Avec les ministères chargés  
de la Santé et des Sports  
Première diffusion le mercredi 17 mai

## À QUOI SERT UNE ZONE À FAIBLE ÉMISSION MOBILITÉ (ZFE-M) ?

Avec la Confédération nationale  
du logement (CNL)  
Première diffusion le jeudi 18 mai

## LES PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR UN DÉMÉNAGEMENT

Avec l'association Consommation,  
logement et cadre de vie (CLCV)  
Première diffusion le vendredi 19 mai

## FRAUDES À LA CARTE BANCAIRE : LES OBLIGATIONS DE LA BANQUE

Avec l'Association Léo-Lagrange  
pour la défense  
des consommateurs (ALLDC)  
Première diffusion le lundi 22 mai

## LE PAIEMENT FRACTIONNÉ OU PAIEMENT EN PLUSIEURS FOIS

Avec l'Association de défense,  
d'éducation et d'information  
du consommateur (Adeic)

Première diffusion le mardi 23 mai

## LES IMPAYÉS DE FACTURES D'ÉNERGIE, D'EAU, DE TÉLÉPHONIE

Avec Familles de France  
Première diffusion le mercredi 24 mai

## COMMENT SE REPÉRER FACE À LA CONSERVATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES ?

Avec le Conseil national  
des associations familiales  
laïques (Cnafal)  
Première diffusion le jeudi 25 mai

## LE COMPTE NICKEL : CE QU'IL FAUT SAVOIR

Avec la Confédération syndicale  
des familles (CSF)  
Première diffusion le vendredi 26 mai

### Lucie Martinez

La présentatrice  
de ConsoMag vous  
donne rendez-vous  
sur France Télévisions  
et sur les réseaux sociaux.  
Pour intervenir dans ConsoMag,  
rejoignez-nous sur les réseaux.



>>>

# Terreaux universels Homogènes mais mal étiquetés



CENTRE D'ESSAIS  
**15** produits  
testés



Que vous soyez jardinier débutant ou expérimenté, le terreau universel s'impose assez naturellement. Du pH à la capacité de rétention d'eau, «60» en a testé quinze pour vous.

**L**e marché du jardinage n'a pas souffert de la crise sanitaire, et les chiffres de vente des terreaux pour les particuliers reflètent le tropisme accru des Français pour cette activité : « Les ventes ont atteint 2,28 millions de mètres cubes en 2021, rapporte Afaïa, syndicat professionnel des acteurs de la filière des supports de culture, paillages, amendements organiques et engrangis, contre environ 2 millions de mètres cubes en 2020. »

## ADAPTÉ À UNE GRANDE DIVERSITÉ DE PLANTES

Ce qui était déjà un volume élevé puisque, les années précédentes, les ventes oscillaient entre 1,85 mil-

### ✓ Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- /- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	Geolia organic	Botanic	Casino	Truffaut	Verve
• Allégations	Utilisable en AB*	Utilisable en AB	-	Utilisable en AB, Ecolabel	-
• Conditionnement	50 litres/ 13,6 kg	70 litres/ 25 kg	10 litres/ 3 kg	50 litres/ 15 kg	20 litres/ 6 kg
• Prix	6,50 €	17,95 €	1,80 €	11,99 €	5,50 €
• Prix au litre	0,13 €	0,26 €	0,18 €	0,24 €	0,28 €
• Prix au kg de matière sèche	1,37 €	1,89 €	1,71 €	2,28 €	2,29 €
<b>Critères physico-chimiques (60 %)</b>	+++	++	++	+	+
• pH	++	-	+	-	-
• Conductivité	-	-	-	+	++
• Porosité	+++	+++	+++	+++	+++
• Capacité rétention d'eau	+++	+++	+++	++	+++
• Matière organique	+++	++	++	++	+
• Chlorures	+++	+++	+++	++	++
<b>Étiquetage (30 %)</b>	++	+++	++	++	++
<b>Présence d'adventices (10 %)</b>	+++	+++	+++	+++	+++
<b>APPRECIATION GÉNÉRALE (100 %)</b>	++	++	++	++	++

\*AB : agriculture biologique.

### Comment nous avons procédé

#### LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- Nous avons étudié 15 terreaux universels en réalisant des analyses physico-chimiques normalisées spécifiques aux supports de culture, des tests de pousses d'adventices et de croissance de pétunias (voir encadré p. 37).
- Analyses chimiques : le pH est mesuré sur une solution contenant 1 volume de terreau pour 5 volumes d'eau. La conductivité est mesurée sur une solution analogue,

mais après filtration. Les chlorures sont dosés par titrage colorimétrique au nitrate d'argent. • Analyses physiques : la matière sèche correspond à la différence de poids entre le produit frais et le produit séché par passage en étuve ; la matière organique correspond à la masse qui disparaît après combustion (seule reste la matière minérale). La capacité de rétention d'eau correspond à la quantité d'eau que le

terreau peut absorber jusqu'à saturation. La porosité correspond à l'ensemble des vides occupés par l'air ou l'eau. • Les test de pousses d'adventices est réalisé par comptage des pousses dans une plage de terreau humide, avec comme témoin une plage de tourbe seule qui permet de vérifier l'absence d'une contamination de l'environnement expérimental par des graines.

lion et 2 millions de m<sup>3</sup>. Il faut dire que les terreaux s'inscrivent dans le contexte actuel d'engouement pour l'autoproduction, que l'on ait un jardin, une terrasse, ou juste un balcon.

► En ce printemps 2023, «60» a choisi de se pencher sur le terreau universel, catégorie adaptée à une grande diversité de plantes, qu'on les repique au jardin ou qu'on les cultive en pot, à l'exclusion des cactées, des orchidées et des bonsaïs (qui requièrent un substrat très pauvre) et des plantes dites "acidophiles", qui apprécient un substrat plus acide que la moyenne (par exemple, les azalées). Nous en avons analysé quinze, dont neuf portent

										
<b>Inventiv (Mr Bricolage)</b>	<b>Fertiligène</b>	<b>Sans marque (NF)</b>	<b>Carrefour</b>	<b>Jardibest</b>	<b>Good Home</b>	<b>Algoflash</b>	<b>Ecloz</b>	<b>Or brun</b>	<b>KB</b>	
Utilisable en AB	-	-	Utilisable en AB, tourbe responsable RPP	-	Sans tourbe	Utilisable en AB	Utilisable en AB	Utilisable en AB, sans tourbe	Utilisable en AB, sans tourbe	
40 litres/ 12 kg 11,50 € 0,29 € 2,40 €	50 litres/ 10 kg 14,90 € 0,30 € 4,26 €	50 litres/ 20 kg 9,90 € 0,20 € 1,41 €	40 litres/ 12 kg 4,99 € 0,12 € 1,04 €	40 litres/ 12 kg 6,95 € 0,17 € 1,29 €	50 litres/ 17,5 kg 7,50 € 0,15 € 1,22 €	35 litres/ 11,2 Kg 10,90 € 0,31 € 2,12 €	70 litres/ 16,8 kg 11,99 € 0,17 € 1,70 €	40 litres/ 10 kg 9,90 € 0,25 € 2,48 €	40 litres/ 9,6 kg 7,99 € 0,20 € 2,03 €	
+ - ++ ++ + + + ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ +++ ++	++ - ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	- - ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++	- - ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++ ++						

la mention « Utilisable en agriculture biologique » (voir encadré page 36).

► **Comme tout terreau, le terreau universel est réglementairement un « support de culture », dont la fonction est de permettre aux végétaux d'ancrer leurs racines et d'entrer en contact avec les nutriments nécessaires à leur croissance.**

### PAS DE GRAINES DE MAUVAISES HERBES

► **Le terreau est majoritairement composé de matières organiques végétales** qui assurent la rétention de l'eau et des sels minéraux (tourbe blonde ou brune, fibres de bois ou fibres de coco, écorces broyées et

compostées), avec une petite proportion de matières minérales telles que du sable, de la perlite ou de la vermiculite, qui aèrent le terreau et favorisent ainsi la pénétration et la respiration des racines. Un terreau peut, en sus, contenir un ou des engrains (organiques ou minéraux), des amendements organiques (produits à la suite du compostage des déchets organiques) et de la terre.

► **Tout terreau est inféodé à la norme NF U 44-551**, qui fixe en particulier des critères d'innocuité (elle impose des valeurs seuil à ne

pas dépasser pour sept métaux lourds et pour plusieurs bactéries, et interdit l'utilisation de boues de station d'épuration). La norme requiert aussi que les constituants figurent sur l'étiquette, par quantité décroissante, de même que plusieurs paramètres physico-chimiques, utiles pour guider votre choix.

► **Ce sont ces paramètres que nous avons analysés, pour vérifier si nos mesures** correspondent aux valeurs affichées sur les étiquettes. Nous avons également analysé la teneur en ions chlorure, utiles en petite quantité pour la croissance physiologique



de la plante, mais dont l'excès est toxique et entrave l'absorption d'autres éléments. Enfin, nous avons testé la présence, ou non, de graines d'aventices dans nos terreaux – autrement dit, des graines de mauvaises herbes susceptibles d'entrer en compétition avec nos plantations.

**► Les mauvaises herbes, justement :** aucune herbe indésirable n'a été observée après sept et quinze jours, en dépit de conditions de luminosité et d'humidité idéales pour la germination et la croissance d'éventuelles graines. Les quinze terreaux sélectionnés sont très bons à cet égard.

## PH ET CONDUCTIVITÉ PAS TOUJOURS FIALES

**► Du côté des critères physico-chimiques, nous avons trouvé** du très bon mais également du moins bon. En particulier, le pH laisse souvent à désirer. Or, ce paramètre entre en ligne de compte dans la façon dont les éléments minéraux nutritifs sont assimilés par la plante. Des valeurs trop extrêmes font courir le risque de carences ou d'excès.

**► Concernant les plantes, on considère qu'un pH compris entre 6 et 6,5** est le plus approprié pour les plantes neutrophiles, c'est-à-dire celles qui apprécient un terrain neutre (et qui sont les principales destinatrices d'un terreau universel). Pour elles, un pH de 7 sera déjà plutôt basique, tandis qu'un pH inférieur à 6 sera acide (les plantes acidophiles nécessitent, elles, un support de culture au pH inférieur à 5,5).

**► Le pH mesuré dans nos échantillons varie de façon notable d'un terreau à l'autre :** il va de 6,2 pour le terreau Fertiligène, à 7,7 pour le KB. Cela explique que sept terreaux, dont le pH est égal ou supérieur à 7, héritent de l'appréciation « très insuffisant » pour ce paramètre. De plus, le pH mesuré diffère sou-

vent du pH affiché sur l'étiquette, ce qui est problématique quand cette différence est importante. C'est en particulier le cas du produit Algoflash : il affiche un pH de 6,5 alors que nos mesures indiquent 7,4 ! Au final, seuls trois terreaux sur quinze obtiennent une appréciation positive pour le pH, avec en tête Fertiligène, puis Geolia organic, et, dans une moindre mesure, Casino. Notons que ce dernier, a priori un peu acide avec 5,8 sur l'étiquette, est mesuré à 6,5.

**Le pH mesuré est parfois très différent de celui annoncé.**

**► La conductivité de nos terreaux s'est, elle aussi, révélée très variable selon les marques.** Cette caractéristique reflète la quantité d'ions présents dans les terreaux, et capables de diffuser dans l'eau de l'azote, du phosphore, du potassium, du magnésium, du calcium...



## Que signifie « Utilisable en agriculture biologique » ?

- **De plus en plus de terreaux affichent cette mention, encourageante, mais pas aussi écologique qu'on pourrait le penser.** En effet, elle se réfère principalement à la provenance des engrains : seuls sont autorisés ceux de provenance naturelle. Ils peuvent être d'origine organique (fientes de volaille, riches en azote ; poudre d'os, source de phosphore, par exemple) ou d'origine minérale (comme le

phosphate naturel tendre, juste broyé).

- **Mais un terreau « utilisable en agriculture biologique » peut tout à fait contenir de la tourbe.** Issue de la dégradation incomplète de débris végétaux dans un milieu saturé en eau, la tourbe ne s'accumule qu'à raison de 0,2 à 1 millimètre par an, elle est donc non-renouvelable à l'échelle d'une vie humaine.
- **Comme la plupart des zones humides,** les tourbières sont aujourd'hui des biotopes menacés. Si vous voulez un terreau sans tourbe, choisissez-en un porteur de l'Ecolabel européen (fait l'objet d'une certification indépendante). À défaut, des marques proposent des terreaux « sans tourbe ». La mention « tourbe responsable RPP » correspond, elle, à une certification qui encadre le choix des tourbières et le mode d'extraction.

Autrement dit, plus la conductivité est élevée, plus le terreau est riche en minéraux.

#### ► Bon nombre de fabricants (dix sur quinze) surestiment

la conductivité de leur terreau. Concrètement, cela ne représente un vrai problème que pour les terreaux dont la conductivité mesurée est à la fois très basse dans l'absolu et nettement inférieure à celle affichée. C'est le cas du produit Geolia organic, avec une conductivité mesurée de 13 contre 45 affichés, et des produits Ecloz (22 mesurés vs 60 affichés) et Algoflash (23 mesurés vs 45 affichés).

#### ► Inversement, le terreau Fertiligène,

dont la conductivité mesurée, supérieure à celle affichée, est nettement plus élevée que la moyenne des quatorze autres terreaux, est le seul à obtenir l'appréciation « très satisfaisant ».

► Pour en finir avec les paramètres chimiques, l'analyse des ions chlorure révèle une gamme de résultats globalement satisfaisants, puisqu'ils vont de « bon » à « très bon » pour douze terreaux.

Les produits Fertiligène et Carrefour ne sont qu'« acceptable » pour ce paramètre, mais seul le produit Or brun obtient un mauvais résultat, avec « très insuffisant ». Sa concentration en chlorure, de 495 mg/l d'après nos mesures, est en effet susceptible d'être mal tolérée par certaines plantes.

### GRAND ÉCART POUR LA RÉTENTION D'EAU

► Concernant les propriétés physiques, le taux de matière organique doit, selon la norme NF U 44-551, être supérieur à 40 %, soit 400 g

## Les résultats de nos tests de culture en ligne

Aussi utiles soient-ils pour décerner une première appréciation, les paramètres physico-chimiques d'un terreau ne suffisent pas pour établir un classement. Car le nerf de la guerre, c'est la manière dont des plantes se développent.

Sur le site de «60» ([www.60m.fr/terreaux](http://www.60m.fr/terreaux)) ou en flashant le QR code ci-contre, vous trouverez les résultats de la culture de pétunias, repiqués au stade 6 feuilles dans nos terreaux, puis cultivés pendant sept semaines. Vous découvrirez comment ils ont poussé,



et combien de boutons floraux se sont formés. Combinés aux données physico-chimiques, ces résultats nous ont permis de décerner le « Choix de 60 ».●

par kg de matière sèche. Or, d'après nos analyses, les terreaux KB, Ecloz et Or brun sont en dessous, et Fertiligène l'atteint à peine, d'où leur note « insuffisant » ou « très insuffisant ».

► La capacité de rétention d'eau, elle, est particulièrement importante, si l'on cultive nos plantes en pot ou en jardinière (voir page 38). En effet, dans ces conditions, le support de culture se dessèche beaucoup plus vite que lorsque l'on cultive en pleine terre.

► Nous avons choisi de vous présenter les données de capacité de rétention d'eau rapportées à la quantité de matière sèche, de façon à nous affranchir du taux d'hydra-

tation initial du terreau (un terreau à l'origine) très hydraté a une capacité de rétention d'eau automatiquement réduite).

► Résultat : sept terreaux sont jugés « très bon », avec en tête de liste les produits Geolia organic et Botanic ; deux sont « bon » (Truffaut et Carrefour), et trois sont « acceptable ».

Reste tout de même deux produits classés « insuffisant » (Ecloz et KB), et un produit « très insuffisant », Or brun, qui décidément ne brille pas dans ces analyses. Attention donc, si vous en achetez : il faudra veiller à ne pas laisser le terreau se dessécher, et les arrosages devront être plus fréquents qu'avec des terreaux ayant une bonne capacité de rétention d'eau.

► Finissons par un bon point collectif concernant la porosité, également très importante, puisqu'une porosité correcte est propice à un bon ancrage des plants, à leur bonne nutrition et à leur bonne oxygénation. Bonne nouvelle, tous les terreaux testés sont classés « bon » ou « très bon » dans ce domaine, avec une gamme de valeurs très homogène.●

CÉCILE KLINGLER

Ingénieur : ANTOINE HAENTJENS

#### À retenir

- Les quinze terreaux étudiés présentent des paramètres physico-chimiques plutôt corrects, même si les valeurs indiquées sur l'emballage s'éloignent parfois significativement des mesures effectuées en laboratoire.
- De tous les paramètres, c'est le pH qui est le plus sujet à caution. Les mesures montrent qu'il est souvent supérieur à 7, alors qu'on l'attendrait entre 6 et 6,5.
- Excellente nouvelle, aucun des terreaux testés ne contient de graines d'aventices. Si mauvaises herbes il y a dans vos jardinières, elles ne viennent pas du terreau.

# Jardinage L'art et le droit de cultiver sur son balcon

## Pratique

Qui a dit qu'il fallait nécessairement avoir un jardin pour jardiner ? Les balcons, eux-aussi, peuvent offrir de belles opportunités pour se faire plaisir. À condition de respecter certains prérequis réglementaires, et quelques grands principes de culture.

**L**a végétalisation des espaces urbains est désormais encouragée par les pouvoirs publics, mais avant d'installer jardinières à fleurs et bacs à légumes sur le toit-terrasse, dans la cour de votre immeuble ou sur votre balcon, mieux vaut respecter quelques étapes afin d'éviter des déconvenues.

### VÉRIFIEZ LE RÈGLEMENT DE COPROPRIÉTÉ

Si l'espace concerné relève des parties communes, vérifiez que le règlement de copropriété vous autorise à y mettre des plantations ou, du moins, ne vous l'interdit pas. Il peut être nécessaire de demander à votre syndic d'inscrire ce point à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale de copropriété. Il est préférable de faire établir un constat de l'état de l'immeuble par un commissaire de justice afin d'éviter tout risque de contentieux après l'installation des plantations. Son coût n'est pas forcément prohibitif.

Le règlement de copropriété est un passage obligé, même si l'endroit que vous comptez embellir est un espace privatif. En effet, la copropriété peut interdire l'installation de jardinières de balcon, ou l'autoriser avec des restrictions. Par



exemple, oui à l'intérieur du garde-corps, mais non à l'extérieur.

Si le règlement ne dit rien, alors vous pouvez en installer, sous réserve que ce soit permis par la réglementation en vigueur dans votre commune et des risques d'accidents qui peuvent engager votre responsabilité. Une fois paré à lancer des cultures, ne

#### BON À SAVOIR

Si vous prévoyez d'installer des bacs de grande contenance, assurez-vous que votre balcon pourra en supporter le poids. Ce dernier dépendra du volume de terreau, mais aussi de sa capacité d'absorption. Faites un essai avec un litre de terreau, d'abord au sortir du sac, puis humidifié. Et calculez ce qu'il en serait pour un volume plus important. Puis prenez contact avec un professionnel pour vérifier que les structures de l'immeuble sont adaptées.

vous précipitez pas. Récemment paru, le livre de Marc Ridsdill Smith Y'a des légumes au balcon, Créez votre potager en pots publié par Terre Vivante (26 €), regorge d'indications pratiques.

### TENEZ COMPTE DE L'EXPOSITION, DU VENT...

Observez l'ensoleillement de votre balcon, ainsi que la lumière réfléchie, et cela au fil des saisons, car les variations sont notables. Tenez compte du fait que les petits espaces entourés de béton peuvent devenir des fournaises en été. Tâchez de repérer s'il existe des vents dominants. Tout cela régira le choix de vos cultures et leur emplacement sur le balcon.

Commencez par utiliser des contenants de récupération, le temps de vérifier si leur volume convient pour les plantes que vous désirez cultiver. Cela vous donnera aussi le temps de bien réfléchir aux meilleurs formats et matériaux pour les contenants définitifs. Et puis, bien sûr, prenez le temps de choisir un terreau bien adapté à la culture en pot, avec en particulier une très bonne capacité de rétention d'eau (voir notre essai de terreaux, page 33), et suffisamment d'éléments nutritifs, que vous veillerez à renouveler régulièrement. •

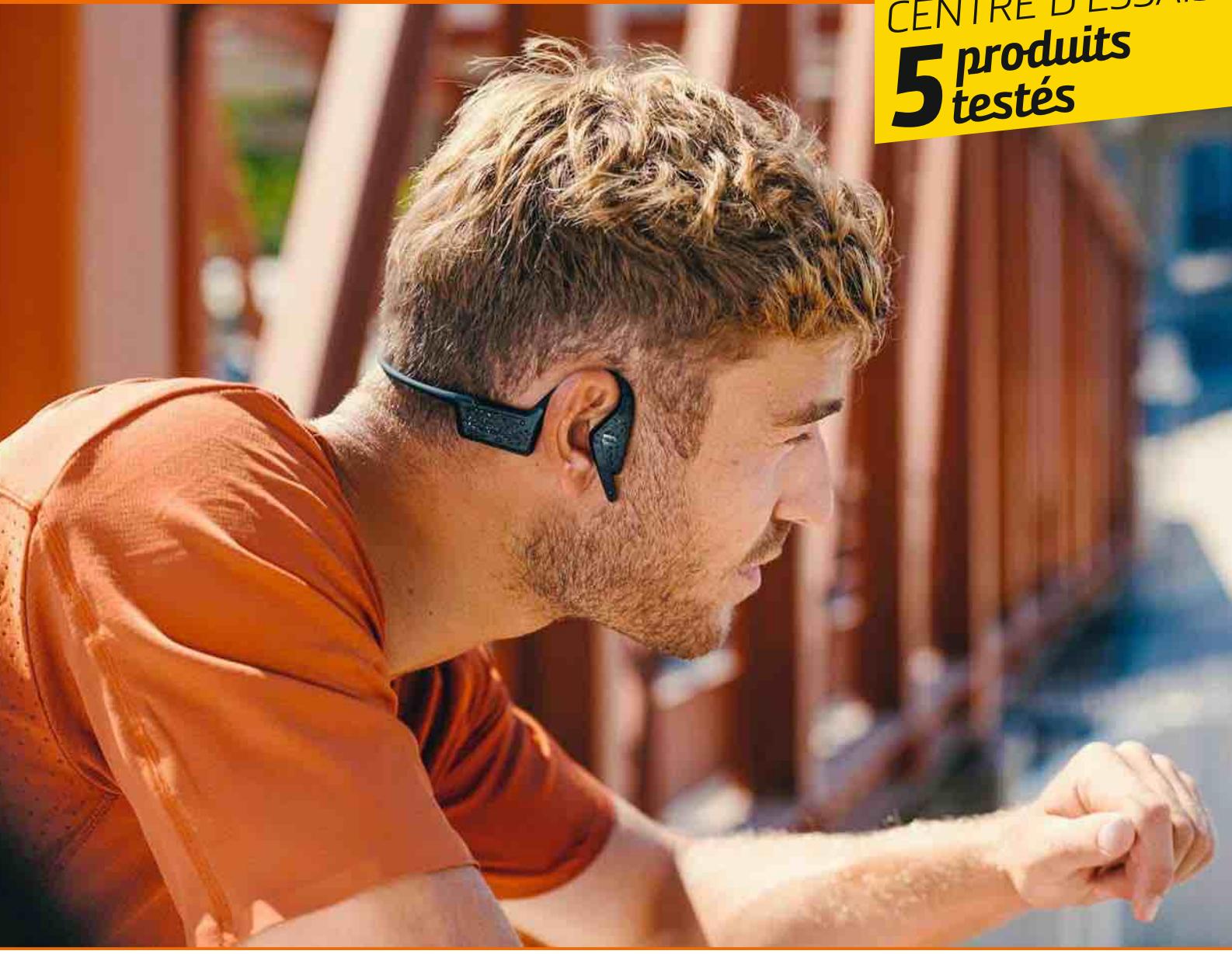
CÉCILE KLINGLER

>>>

# Casques à conduction osseuse

# Une alternative intéressante

CENTRE D'ESSAIS  
**5 produits testés**





Ni sur les oreilles ni dedans, juste posé à côté... telle est la spécificité du casque à conduction osseuse prisé des sportifs, susceptible de remplacer l'intra-auriculaire ou le casque à arceau. Pour le vérifier, nous avons testé cinq modèles.

**N**ul besoin d'oreilles pour écouter de la musique, le crâne suffit ! Ainsi pourrait-on résumer la particularité de ces casques à conduction osseuse, appelée aussi ostéophonie, apparus ces dernières années. Alors qu'il n'y avait qu'une seule marque sur le marché il y a cinq ans, (l'américano-chinois Aftershokz devenu depuis Shokz), désormais une demi-douzaine joue sur ce terrain susceptible d'accueillir encore de nouveaux acteurs.

## PRATIQUE, UN CASQUE APPRÉCIÉ DES SPORTIFS

► **À quelle qualité sonore peut-on s'attendre ?** Quels sont les avantages liés à cette technologie ? Présente-t-elle des inconvénients, voire des dangers ? Telles sont les questions qui nous ont guidés lors de cet essai qui rassemble cinq références à des prix variant entre 50 et 150 €.

► **Arrêtons-nous d'abord sur cette technologie :** la conduction osseuse. Avec les casques classiques, le son est

transmis à notre organe interne de l'audition, la cochlée, le long du canal auditif et à travers le tympan. On parle alors de conduction aérienne. À l'inverse, les casques de notre essai utilisent les capacités conductives de nos os crâniens pour faire passer le son. Notamment l'os temporal, siège de la cochlée, l'os de la mâchoire mais aussi la zone cartilagineuse triangulaire que nous avons tous à la base de l'oreille, le tragus. Les vibrations produites sont réceptionnées par l'oreille interne qui ne distingue pas le mode de transmission, aérienne ou osseuse.

► **Le casque à conduction osseuse se place tel un serre-tête mais en tour de cou, et en reposant aux extrémités sur ces fameux tragus.**

Il constitue de ce fait

### Comment nous avons procédé

## LES TESTS RÉALISÉS PAR NOTRE CENTRE D'ESSAIS COMPARATIFS

- **Trois experts du son ont évalué la qualité audio de chaque écouteur à l'aide de titres variés à partir de plusieurs smartphones Android. Des musiques de genres différents ont été jouées : jazz, pop, classique, variété française sans oublier des échantillons de voix.**
- **Nos experts se sont prononcés sur le rendu**

**fréquentiel, la dynamique, la musicalité ou encore sur la qualité de captation et de restitution des voix, ainsi que sur les effets physiques produits par les transducteurs (le dispositif qui transforme un signal électrique en signal acoustique) selon le niveau d'écoute.** L'évaluation de la facilité d'emploi s'est principalement concentrée sur l'ergonomie des commandes sur le casque et donc sur la facilité à déclencher telle ou telle action. Le maintien du casque sur la tête a été également apprécié.

- **Enfin, les essais d'autonomie ont été réalisés au maximum du volume sonore pour chaque appareil.**

une alternative attrayante pour ceux qui ressentent de la gêne avec des intra-auriculaires enfouis dans les conduits auditifs. Ou pour ceux qui souffrent d'une sensation de chauffe avec les casques à arceaux positionnés sur les oreilles.

Si la transmission du son est différente, rien ne change pour le reste, notamment les commandes de gestion du volume, d'écoute ou d'appel qui figurent bien sur chaque appareil. L'accès aux commandes a d'ailleurs été jugé très inégal d'un modèle à l'autre. Un point à ne pas négliger, compte tenu de la praticité recherchée chez les sportifs, premiers utilisateurs de ce type de casque. Ils apprécieront, en effet, de monter le son de leur musique, en appuyant sur un bouton sans tâtonner, au cours d'une session de running. Ou de disposer d'un bouton à la bonne taille afin de répondre à un appel téléphonique dans un contexte similaire. Des qualités que l'on trouvera plus aisément sur les casques Slub et Shokz.

## UNE GAMME MOINS ÉTENDUE DE FRÉQUENCES

- **L'utilisation de ces casques par des sportifs justifie aussi leur indice de protection (IP). Rappelons que celui-ci varie de 0 (ou X)**

à 9 : le premier chiffre révèle un niveau de résistance aux poussières quand le second informe sur une capacité de résistance à l'eau.

Avec un indice IP55, qui concerne trois casques de l'essai sur les cinq, les appareils sont protégés « contre les poussières et les résidus microscopiques » et « contre les jets d'eau de toutes directions à la lance ». Autrement dit, ces appareils supporteront aisément une sortie sportive sous la pluie ou les heures de transpiration lors de votre prochain marathon.



## Les résultats de notre essai

- +++ Très bon 20 à 17
- ++ Bon 16,5 à 13
- + Acceptable 12,5 à 10
- Insuffisant 9,5 à 7
- Très insuffisant 6,5 à 0

Les pourcentages entre parenthèses expriment le poids de chaque critère dans la notation finale.

	<b>Shokz</b> Openmove	<b>Tayogo</b> S2	<b>Slub</b> F806	<b>Philips</b> TAA6606	<b>Vidonn</b> F1
• Prix indicatif	90 €	70 €	50 €	150 €	98 €
• Poids	29 g	38 g	32 g	34 g	37 g
• Type de commandes	Boutons	Boutons	Boutons	Boutons	Boutons
• Compatibilité Bluetooth multipoint	Oui	Non	Non	Non	Non
• Bouton d'accès à l'assistant personnel	Oui	Non	Oui	Oui	Non
• Application	Non	Non	Non	Oui	Non
• Indice de protection	IP55	IP55	IPX5	IP67	IP55
<b>Performances sonores (65 %)</b>	++	+	+	-	-
• Qualité audio générale	++	+	-	-	-
• Qualité de la capture de la voix	++	+	+	+	-
• Qualité de la restitution de la voix	++	+	++	++	+
• Déperdition de sons vers l'extérieur	++	+	+	-	+
<b>Autonomie (15 %)</b>	+++	++	+	+++	+
	12 h 47 min	7 h 27 min	6 h 22 min	13 h 26 min	5 h 44 min
<b>Commodité d'emploi (20 %)</b>	+++	+	++	+	-
• Richesse des commandes	+++	+	++	+	-
• Facilité d'accès aux commandes	+++	+	++	+	-
• Information sur le niveau de charge	+++	+	+	+	+
<b>NOTE GLOBALE (100 %)</b>	<b>16/20</b>	<b>12/20</b>	<b>11,5/20</b>	<b>11/20</b>	<b>9/20</b>

Mention spéciale pour le Philips qui affiche, quant à lui, un indice de protection IP67, ce qui lui confère une capacité à résister à une immersion totale.

**► Dispose-t-on des mêmes qualités sonores que les casques les plus classiques ?** En vérité, pas tout à fait. La gamme de fréquences de ces appareils à conduction osseuse est moins étendue que celle des casques traditionnels. Pour les puristes, les basses seront donc peu présentes et le rendu manquera sans doute de détails pour une dynamique un brin modeste... Ce sont en tout cas les conclusions de notre jury chargé d'évaluer les qualités sonores des cinq appareils. Ils précisent tout de même à l'unisson que ces défauts sont partiellement gommés par l'Openmove de Shokz.

Le rendu musical de ce dernier se révèle relativement correct, et à vrai dire bien supérieur aux autres. Même chose dans le cadre d'un test de voix, et donc de conversation : l'Openmove gagne haut la main la comparaison avec ses concurrents. Rien d'étonnant à cela, Shokz étant une marque précurseur pour ce type de casques.

### CE CASQUE N'ISOLE PAS DES BRUITS EXTÉRIEURS

**► Signalons, pour rester dans les caractéristiques sonores, que les personnes souffrant de problèmes auditifs trouveront peut-être des avantages à ce type d'appareil.** En effet, la conduction osseuse court-circuite le conduit auditif et le tympan, deux éléments souvent à l'origine des défaillances auditives.

La perception du son pourra donc s'en trouver améliorée pour les personnes concernées.

**► Dans tous les cas, parce qu'ils ne se positionnent pas sur les oreilles, les casques à conduction osseuse n'isolent pas des bruits extérieurs, même s'il est toujours possible d'utiliser des bouchons d'oreille (la plupart des modèles sont d'ailleurs livrés avec).** C'est précisément pour cette raison qu'ils sont appréciés des joggeurs qui peuvent ainsi garder une oreille alerte sur leur environnement. Ou par certaines catégories professionnelles, des ouvriers sur un chantier par exemple, pour lesquels un bruit soudain peut être synonyme

de danger. A contrario, dans un avion ou un train par exemple, où le niveau sonore environnant est relativement élevé, écouter un podcast ou regarder une série peut être inconfortable. Et monter le son n'est pas nécessairement la solution car les vibrations pourront être ressenties physiquement sur la peau.

**► Rappelons qu'un casque à conduction osseuse n'est pas plus autorisé** que les autres sur un vélo ou une trottinette. Le décret n° 2015-743 du 24 juin 2015 relatif à la lutte contre l'insécurité routière précise, en effet, qu' « est interdit le port à l'oreille, par le conducteur d'un véhicule en circulation, de tout dispositif susceptible d'émettre du son, à l'exception des appareils électroniques correcteurs de surdité ». Le casque à conduction osseuse, maintenu par les oreilles, en fait donc partie (une requête de Shokz en annulation a été déclarée irrecevable par le Conseil d'État en 2017), ce que semblent oublier certains fabricants qui n'hésitent pas à mettre en perspective cette activité...

## MINI-POIDS ET GRANDE AUTONOMIE

**► Quoi qu'il en soit, ces casques logés à la même enseigne que les autres par la Sécurité routière** ne manquent pas d'atouts par ailleurs. Leur poids plume tout d'abord, à moins de 40 grammes (29 grammes seulement pour le Shokz), et leur stabilité, caractère sportif oblige, alors même que les tours de cou ne sont pas réglables. On notera toutefois

## Une technologie pas si récente

- **Une anecdote très répandue sur Internet raconte que Beethoven, devenu sourd, percevait la musique grâce à une baguette tenue entre les dents et dont l'autre extrémité était en contact avec la caisse de son piano.** Les spécialistes de Beethoven ne confirment pas ce qui semble être une légende, mais le principe était déjà connu depuis quelques siècles.
- **En 1880, le premier appareil utilisant cette capacité de conduction était mis au point par**

l'ingénieur américain Thomas William Graydon pour remplacer le cornet acoustique. Le dentaphone, c'était son nom, était une feuille de caoutchouc durci et flexible munie d'une poignée, de la taille d'un éventail. Sa partie supérieure se glissait dans la bouche en appui sous les dents du haut, ce qui donnait l'illusion qu'on le mordait. Au théâtre, où il se destinait, les ondes sonores se transmettaient à travers les os maxillaires jusqu'à l'oreille interne.



- **Plus proche de nous, à partir de 2007** la société Hasbro a commercialisé Tooth Tunes, une brosse à dents pour enfants qui utilisait l'ostéophonie pour diffuser de la musique lors d'un brossage de dents en règle.

que le Vidonn est manifestement conçu pour les grosses têtes ; il est de ce fait le seul à être perfectible sur ce critère de la stabilité. Leur autonomie, ensuite, est tout à fait satisfaisante, compte tenu de leur poids

Plus de 13 h d'autonomie pour la référence Philips.

mini, notamment pour les références Philips et Shokz qui tiendront respectivement 13 h 26 min et 12 h 47 min avant de s'éteindre. Bien loin des autres références de notre tableau.

La durée de recharge n'a pas été contrôlée par notre centre d'essais, mais les fabricants annoncent entre 1 h 30 et 2 heures pour tous les modèles, ce qui est tout à fait acceptable.

**► Enfin, les cinq modèles se connectent très simplement**, par appairage Bluetooth, au smartphone, mais seul le Shokz est compatible Bluetooth multipoint. Une fonctionnalité qui ne trouvera pas son intérêt dans le cadre d'une séance de sport mais plutôt à la maison. Elle permet de connecter son casque à deux appareils simultanément et de switcher de l'un à l'autre. Par exemple, d'interrompre le téléviseur pour prendre une communication entrante sur le smartphone. ●

HERVÉ CABIBBO

Ingénieur : THIERRY MARTIN

16/20

**Shokz - Openmove - 90 €**

Qualité sonore, richesse des commandes, ergonomie exemplaire et autonomie record, ce casque enfonce ses quatre concurrents sur tous les critères. En bonus, son prix, à 90 €, est serré.

Le choix de  
60



MEILLEUR RAPPORT QUALITÉ-PRIX

### À retenir

- Les casques à conduction osseuse utilisent les os du crâne pour diffuser le son à l'oreille interne.
- Tous laissent les oreilles libres, ce qui permet de ne pas être coupé de son environnement.
- Leur poids plume, leur indice de protection et leur positionnement en « serre-tête » les destinent avant tout à un public sportif, mais ils restent très polyvalents.
- Deux modèles dépassent les 12 heures d'autonomie.

## Découvrez nos anciens numéros

Une mine d'informations utiles pour consommer juste et en parfaite connaissance de cause

4€80  
le numéro



N° 590 (Avril 2023)

### NOS ESSAIS

- Confitures fraise et abricot
- Lessives spéciales : laine, noir, couleurs

N° 587 (Janvier 2023)

### NOS ESSAIS

- Cosmétiques
- Couscous, poisson, moussaka...
- Batteries externes des téléphones et ordinateurs

N° 584 (Octobre 2022)

### NOS ESSAIS

- Appareils auditifs
- Céréales, mueslis, gâteaux et biscuits
- Aspirateurs balais et traîneaux

N° 589 (Mars 2023)

### NOS ESSAIS

- Baguettes et croissants
- Écouteurs sans fil

N° 586 (Décembre 2022)

### NOS ESSAIS

- Champagnes et crémants
- Truites et saumons
- Épurateurs d'air

N° 583 (Septembre 2022)

### NOS ESSAIS

- Lessives
- Galettes et steaks végétaux
- Répéteurs Wi-Fi

N° 588 (Février 2023)

### NOS ESSAIS

- Services publics
- Cafés en grains, moulus, en capsules
- Centrales vapeur

N° 585 (Novembre 2022)

### NOS ESSAIS

- Les sauces : ketchup, mayonnaise, soja, barbecue
- Téléviseurs 4K

N° 582 (Juillet-Août 2022)

### NOS ESSAIS

- Antimoustiques
- Vins rosés
- Mozzarella

## Découvrez nos hors-séries

6€90  
le hors-série



HS 1405  
(Mai - Juin 2023)



HS 218  
(Avril-Mai 2023)



HS 217  
(Fév.-Mars 2023)



HS 216  
(Janv.-Fév. 2023)

Retrouvez  
**tous les numéros**  
en scannant ce code



## BON DE COMMANDE

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à :

60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex

Je coche les cases des numéros mensuels ou hors-séries que je souhaite recevoir :

	PRIX UNITAIRE	QUANTITÉ	PRIXTOTAL
Hors-séries	6,90 €		
Mensuels	4,80 €		
Frais de port	1 € /produit		
<b>TOTAL</b>			

**MES COORDONNÉES**  Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal  Ville

Téléphone

Email \_\_\_\_\_

### MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de 60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS

Carte bancaire :

N° :

Expire fin :

Date & signature obligatoires

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/06/2023. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'institut national de la consommation (INC), éditeur de 60 Millions de consommateurs, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossellette, CS 10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat, sauf prescriptions légales. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation de portabilité, d'opposition, d'effacement, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem à l'adresse dpo@inc60.fr. A tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case  Pour l'achat d'anciens numéros, vous ne disposez pas d'un droit de rétractation.

+ SIMPLE  
+ PRATIQUE  
+ RAPIDE

Passez votre commande en ligne sur  
<https://www.60millions-mag.com>  
ou sur l'appli 60 Millions



# Seconde main Les produits à ne pas acheter d'occasion

## Enquête

Les vide-greniers ou des sites comme Leboncoin offrent l'opportunité de réaliser de bonnes affaires. Mais attention, tout n'est pas bon dans l'occasion. Certains objets sont même à fuir !

**P**orté par l'inflation et la baisse du pouvoir d'achat, le marché de la seconde main progresse rapidement. Et c'est une bonne nouvelle, car la plupart des objets méritent une seconde vie. Leur acquisition permet de réaliser de belles économies, mais aussi de s'inscrire dans une démarche de consommation durable indispensable. Cependant, il faut quand même faire attention car l'achat de certains produits d'occasion peut représenter un risque pour la santé et la sécurité ou s'avérer financièrement bien moins rentable que prévu. Voici les principaux produits qu'il ne faut surtout pas acheter d'occasion, et ceux pour lesquels la prudence s'impose.



# USTENSILES DE CUISINE, BIBERONS, MATELAS... DES RISQUES POUR LA SANTÉ

► **Les ustensiles de cuisine** en plastique ne présentent pas de risque sanitaire. Toutes les substances qui entrent dans leur composition – plus de 1 000 –, ont été homologuées après leur évaluation par l'Agence européenne de sécurité des aliments (Efsa). Elles respectent notamment de strictes limites de migrations vers les aliments avec lesquels elles entrent en contact. Mais ces limites sont établies pour des matériaux ne présentant pas d'usure excessive.

## Gare aux mésusages

Ainsi, une abrasion de la surface d'un contenant en plastique peut modifier ses propriétés et exacerber la migration de ces substances. Le taux de migration va dépendre aussi de la nature des aliments qui y seront stockés. Il est faible vers les aliments secs, pâtes, riz, légumes, et potentiellement plus important vers les aliments gras et/ou chauffés.

Gare aussi aux mésusages de ces objets d'occasion. Il est impossible de savoir si un récipient en plastique a été utilisé régulièrement dans le micro-ondes, alors qu'il n'était pas conçu pour cela. Or l'augmentation de la température peut modifier ses propriétés mécaniques.

Enfin, ces objets peuvent avoir stocké des produits non alimentaires, par exemple de la lessive ou des solvants, susceptibles d'altérer leur composition.

La vigilance s'impose plus encore avec les biberons en plastique. S'ils ont été fabriqués avant 2015, il est probable qu'ils contiennent du bisphénol A, une substance chimique désormais proscrite en raison de sa toxicité

avérée sur l'homme. Leur origine étant difficile à déterminer, mieux vaut s'abstenir de les acheter.

► **Les poêles antiadhésives** d'occasion posent également problème. Comme nous l'avions précisé dans notre étude (n° 579, avril 2022), les ustensiles en Téflon vendus jusqu'en juillet 2020 pouvaient contenir du PFOA, un composé chimique susceptible de provoquer diverses pathologies. Or, celui-ci peut migrer dans les aliments, si l'ustensile a subi une abrasion. Et cette altération est difficilement évitable après plusieurs mois d'une utilisation régulière. Pour ces raisons, mieux vaut se tourner vers un produit neuf, dont le prix est désormais raisonnable.



► **Actuellement, près de 97 000 matelas** sont en vente sur Leboncoin. Même d'apparence irréprochable, certains peuvent avoir servi de nombreuses années. La forme risque de s'être adaptée à la morphologie de l'ancien propriétaire. Surtout, attention aux punaises de lit, qui peuvent vite coloniser le domicile (voir notre hors-série n° 218 « Punaises, souris, cafards... Comment s'en débarrasser », actuellement en kiosque). Scrutez le matelas à la recherche de leurs déjections. En cas de doute, fuyez ! ●

## APPAREILS HIGH-TECH OBSCOLESCENCE ET COÛTS CACHÉS

► **Les objets connectés sont partout : enceintes, casques sans fil, montres, assistants vocaux, jouets.** Même les brosses à dents électriques veulent désormais communiquer ! Le point commun de tous ces produits ? Ils sont équipés de batteries non amovibles. Et donc condamnés à l'obsolescence, mais à quelle échéance ?



## Une durée de vie incertaine

Impossible de le prédire, d'autant que ce n'est pas l'ancienneté de l'objet qui la détermine, mais le nombre de cycles de charge soutenus par la batterie depuis la première utilisation. Or, la durée de vie d'une batterie n'est quasiment jamais précisée par le fabricant, d'autant qu'elle peut varier en fonction des usages (température d'utilisation, vidage complet avant recharge, stockage prolongé de la batterie vide...).

En bref, l'appareil peut fonctionner encore de longues années ou rendre l'âme après quelques mois seulement.

► **Les smartphones sont également concernés** par cette obsolescence, à laquelle s'ajoute l'arrêt des mises à jour du système d'exploitation et des correctifs de sécurité. Si le téléphone a plus de cinq ans, il peut présenter une vulnérabilité au piratage, et certaines applis ne fonctionneront pas.

► **Les ordinateurs portables** sont, eux aussi, concernés par l'obsolescence du système d'exploitation. Or les modèles les plus anciens, équipés de Windows 7, peuvent ne pas être assez puissants pour supporter Windows 10 ou 11. Il sera néanmoins possible d'y installer un OS libre, comme Linux. La batterie amovible devant sans doute être remplacée, il faudra s'assurer qu'elle est toujours commercialisée. ●



## CASQUES ET SIÈGES AUTO LA SÉCURITÉ EN QUESTION

**> Faut-il acheter un casque moto d'occasion ?** C'est une question que se posent les motards transportant occasionnellement un passager. Pourtant, la sécurité de ce dernier est tout aussi importante que celle de son chauffeur.

### Des chocs subis non apparents

D'abord, comme le précise la Sécurité routière, un casque d'occasion peut avoir subi un choc qui l'a fragilisé. Or, l'impact n'est pas forcément visible si l'objet a heurté une surface meuble, comme un tapis par exemple. Le fabricant Shoei indique qu'une chute depuis une faible hauteur ne devrait pas endommager le casque, qui est prévu pour absorber des chocs très violents, mais sans le garantir à 100 %. Comme la plupart des autres constructeurs, il préconise pourtant de changer de casque tous les cinq ans, au prétexte notamment que le polystyrène expansé (EPS), qui吸orbe l'essentiel du choc, se comprime avec le temps et perd de son efficacité. Difficile de savoir ce qu'il en est réellement, d'autant que l'homologation européenne ECE 22-06 (ECE 22-05 jusqu'au 30 juin 2023), qui figure sur la jugulaire du casque, n'indique aucune durée maximale d'utili-

sation. Ce qui est avéré en revanche, c'est qu'avec le temps, le rembourrage de confort qui est au contact du crâne a tendance à se comprimer ; l'efficacité s'en ressent, tout comme le confort. Ce rembourrage peut être remplacé sur certains modèles. C'est sans doute la meilleure chose à faire si vous souhaitez conserver votre ancien casque pour dépanner un passager occasionnel.

**> Quant au casque de vélo, obligatoire pour les enfants de moins de 12 ans et** fortement conseillé pour les adultes, il limite le risque de blessures lors d'une chute ou d'une collision à faible vitesse. L'acheter d'occasion est envisageable, s'il ne présente ni rayure importante ni trace d'impact. En outre, la jugulaire et la mousse de protection interne doivent être en parfait état. Et il doit posséder l'étiquette d'homologation CE.

**> En revanche, nous déconseillons l'achat d'un siège auto usagé.** En effet, même en cas d'accident léger, les fixations qui se connectent à la boucle de ceinture de sécurité, les sangles et les dispositifs d'absorption d'énergie peuvent être fragilisés, voire inopérants. Or, cette défaillance est difficile à déceler. • PHILIPPE FONTAINE

**Ne négligez aucun détail pour les vélos et trottinettes électriques**



- Bien qu'amovibles, les batteries peuvent représenter plus de 30 % du prix de ces véhicules. Or, si les nouvelles générations de batteries de vélo supportent 2000 cycles de charge en moyenne, les modèles plus anciens ne dépassent guère 1000 cycles.

- Quant aux batteries de trottinettes, elles supportent entre 500 et 1000 cycles. N'achetez pas ces véhicules par correspondance, car l'essai est indispensable pour s'assurer du bon fonctionnement. Avant le rendez-vous, demandez au vendeur de recharger totalement la batterie. L'indicateur de charge ne devrait pas indiquer moins de 80 %.

- Méfiez-vous si la console du véhicule affiche un trop faible kilométrage au regard de l'ancienneté et de son état général. En effet, sur certains vélos et trottinettes, le simple remplacement de la console réinitialise le compteur. Sur d'autres véhicules, comme ceux équipés de systèmes Bosch, le kilométrage est enregistré dans le moteur et ne peut être modifié.

- Vérifiez attentivement toutes les parties mécaniques, qui ne doivent présenter ni jeu ni trace de choc. Traquez toute oxydation au niveau des connecteurs, qui peut indiquer un défaut d'étanchéité et causer un court-circuit. Enfin, refusez tout vélo ou trottinette vendus sans chargeur de batterie. Il s'agit très probablement d'un véhicule volé.



# Sondage Tout le monde dit oui à l'économie circulaire

## Étude

Les lecteurs de *60 Millions de consommateurs* maîtrisent mieux le concept d'économie circulaire que le reste de la population. Mais si la question est posée à un panel représentatif, la grande majorité adhère à ses principes.

**L**'économie circulaire, ça vous connaît. C'est ce qui ressort de l'étude menée en février dernier par l'Institut national de la consommation (INC). 1 130 personnes, représentatives de la population, ont répondu à un questionnaire destiné à mesurer la perception et les connaissances des consommateurs sur cette thématique, ainsi que sur la loi « Anti-gaspillage pour une économie circulaire » (Agec). Dans le même temps, nous avons proposé cette enquête aux lecteurs de «60», et récolté 319 réponses. Très officiellement, « l'économie circulaire consiste à produire des biens et services de manière durable, en limitant la consommation, le gaspillage des ressources et la production des déchets ».

## D'ACCORD POUR LUTTER CONTRE LE GASPILLAGE

Or, l'étude montre que seuls 17 % de l'échantillon savent ce qu'est l'économie circulaire. Et que près de la moitié ignorent ce que cela recouvre. En revanche, 50 % de nos lecteurs savent l'expliquer (voir encadré ci-contre). Mais une fois mieux informés, la majorité – lecteurs de «60» ou pas – s'accordent sur l'importance des mesures de lutte contre le gaspillage.

### La plupart privilégient la réparation avant le remplacement

Ainsi, 94 à 96 % des sondés jugent importants la disponibilité des pièces détachées pour les biens d'équipement, leur réparabilité et la proposition d'un service de réparation par le fabricant. D'ailleurs, la plupart privilégient la réparation avant le remplacement et, plus globalement, précisent consommer moins, mais mieux. Cette démarche vertueuse se retrouve dans les achats du quotidien (produits alimentaires, cosmétiques, d'hygiène, d'entretien). En plus du rapport qualité-prix, la composition des produits apparaît très impor-

tante pour la majorité des sondés. Nos lecteurs estiment même que, lors de l'achat, l'origine du produit est plus déterminante que son prix, ce qui n'est pas le cas des autres sondés.

## MÉCONNAISSANCE DE LA LOI AGECL POUR TOUS

L'étude comprenait également un volet consacré à la loi Agec, qui vise à transformer notre économie linéaire (produire, consommer, jeter), en une économie circulaire. Cette fois, les résultats montrent une méconnaissance des applications de la loi, y compris chez les lecteurs de «60». Mais une fois informés, les sondés approuvent majoritairement les pratiques de consommation responsable. Ils sont ainsi favorables à l'interdiction des emballages en plastique des fruits et légumes, de destruction des invendus non alimentaires. ●

PHILIPPE FONTAINE

## L'économie circulaire, ça vous parle ?

### • Les lecteurs de «60» connaissent les principes de l'économie circulaire.

Cette perception influence l'ordre des critères d'achat des biens d'équipement et produits du quotidien, ainsi que leur degré d'importance. 99 % des lecteurs estiment qu'un produit doit être réparable, et 77 % attachent de l'importance à la composition et l'origine des achats quotidiens. Mais pour tous les sondés, le prix redevient le premier critère de choix en période de crise (inflation, guerre en Ukraine).

### Lecteurs de *60 Millions de consommateurs*



### Sondés externes



# ARGENT & LOGEMENT

CONSEILS • NOUVEAUTÉS • QUESTIONS DE DROIT  
par MARIE PELLEFIGUE AVEC LAURENCE OLLIVIER

## +2,88 %

C'est, selon le baromètre du Lynx.fr, l'augmentation moyenne du prix de l'assurance voiture en 2022. Nettement moins que l'inflation, car cette dépense a été intégrée au « pack anti-inflation » du gouvernement pour protéger le pouvoir d'achat. Le coût moyen d'une assurance voiture est passé à 645 € en France.



### Optimisez votre épargne salariale

Près de onze millions de salariés détiennent un compte d'épargne salariale, ouvert à leur nom par leur entreprise. Ils peuvent y faire des versements et y investir leurs éventuels intérêsement et participation. Ce placement offre un accès aux marchés financiers (fonds d'actions...) dans un cadre fiscal très attractif. Désormais, les sociétés de gestion envoient un relevé individuel annuel, avec le montant investi et les frais prélevés. Comme ceux-ci sont prélevés forfaitairement par plan ouvert, un conseil : si vous en détenez plusieurs, regroupez-les pour optimiser votre épargne.●

### Le pas-à-pas de l'emploi à domicile

Trois ans après le début de la crise covid, le secteur de l'emploi à domicile reprend des couleurs. L'occasion pour la Fédération des particuliers employeurs de France de rappeler quelques obligations qui leur incombent. Ainsi, en termes de congés payés, le salarié bénéficie de 2,5 jours ouvrables par mois entièrement travaillés et continue d'en acquérir dans certains cas (jours fériés chômés, congés maternité...). Également, en cas de désaccord, certaines modalités doivent être respectées. Toutes les infos sur le site de cette association loi 1901 (particulier-employeur.fr).●



### Une nouvelle expérience pour prévenir le surendettement

Le ministère de l'Économie vient de lancer une expérimentation dans onze départements qui durera un an. Appelée Aide budget, elle vise à prévenir le surendettement et la précarité financière. Plus précisément, à repérer, le plus tôt possible, les ménages en situation de fragilité financière pour les accompagner rapidement et leur éviter le surendettement. L'initiative associe les services publics, les fournisseurs d'énergie, les bailleurs sociaux et le réseau des Points conseil budget.●



### ÉPARGNE Hausse des placements à risque

Le 21<sup>e</sup> baromètre du Cercle des épargnants, réalisé avec Ipsos, montre que les préférences en matière de placements changent. Ainsi, en 2023, l'intention d'épargner reste stable et les produits prudents (type Livret A) restent plébiscités par quatre Français sur cinq. Mais la hausse des taux d'intérêt les oriente vers des placements plus rémunérateurs, donc plus risqués (32 %, contre 26 % en 2022) ou peu liquides (34 %, contre 29 % l'an dernier), au détriment de l'immobilier (11 %, contre 19 % il y a un an).●



par  
Corinne  
Lamoussiére-  
Pouvreau  
**Juriste à l'INC\***

# Refus de prêt : les droits et devoirs des banques

## ➤ La banque peut-elle s'opposer à ma demande de prêt ?

Oui, puisqu'il n'existe pas de "droit à prêt". Cela relève de la liberté contractuelle de la banque. C'est-à-dire qu'elle est tout à fait en droit de ne pas vous accorder le prêt à la consommation ou immobilier que vous sollicitez. En contrepartie, de votre côté, rien ne vous empêche de faire jouer la concurrence entre les établissements.

## ➤ La banque doit-elle justifier son refus ?

Non, sauf lorsque sa décision est liée à votre inscription sur un fichier. Celle-ci doit alors vous le signaler. Car, avant de vous octroyer un crédit, elle doit notamment interroger le Fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP) et étudier votre solvabilité (taux d'endettement, situation financière présente et à venir...). Tout manquement de sa part pourrait d'ailleurs l'entraîner devant les tribunaux, par exemple, pour « *manquement à son devoir de mise en garde* » sur les risques encourus.

## ➤ Tous les prêts sont-ils concernés par ces règles ?

Non, les prêts d'épargne logement liés au plan d'épargne logement (PEL) et au compte épargne logement (CEL) font l'objet d'un régime à part. Dès lors que vous remplissez les conditions légales, en principe la banque doit accéder à votre demande, excepté bien sûr pour des motifs d'insolvabilité. Mais également si votre taux d'emprunt dépasse le taux maximal auquel les banques ont le droit de vous prêter (taux de l'usure). L'astuce, alors ? Demander un "prêt travaux" plutôt qu'un "prêt immobilier", le premier entrant dans la catégorie des crédits à la consommation avec des taux d'usure beaucoup plus élevés.●

\*Institut national de la consommation



## COPROPRIÉTÉS Pensez au Plan pluriannuel

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier, le Plan pluriannuel de travaux (PPT) a été rendu obligatoire pour les copropriétés construites depuis plus de quinze ans avec plus de 200 lots (logements, bureaux, commerces). Il permet d'anticiper les chantiers d'entretien du bâtiment et de planifier les rénovations énergétiques nécessaires pour améliorer sa performance globale. Concrètement, il s'agit de lister les travaux nécessaires, d'estimer leurs coûts et de fixer un échéancier de chantiers à mettre en œuvre pour une période de dix ans. Si votre syndic ne prévoit pas d'inscrire la mise en place de ce PPT à l'ordre du jour de votre prochaine assemblée générale de copropriétaires, prenez les devants. Car le PPT deviendra obligatoire pour les immeubles entre 51 et 200 lots à partir de 2024 et à partir de 2025 pour les autres.●

Tableau  
de bord

## PLACEMENTS IMMOBILIERS

**4,53 %** C'est, en 2022, le rendement moyen des Sociétés civiles de placement immobilier (SCPI). Ces placements permettent aux épargnants d'investir collectivement dans l'immobilier tertiaire et de toucher une quote-part des loyers encaissés par la société qui gère le parc immobilier. Selon la spécialité de la SCPI, les rendements sont très différents.●

### Rendement selon la stratégie d'investissement de la SCPI

SCPI	Diversifiée	Logistique et locaux d'activité	Hôtels, tourisme, loisirs	Santé et éducation	Commerces	Bureaux
• Taux de distribution 2022	5,63 %	5,48 %	5,09 %	4,78 %	4,61 %	4,20 %

Source : Aspim (Association française des sociétés de placement immobilier)

# E-commerce Quand la livraison est contestable...

**Pratique**

Retard, casse, perte... une commande en ligne sur cinq fait encore l'objet d'un problème. Le point sur la réglementation applicable aux sites soumis à la loi française.

## Je peux refuser la remise d'un colis endommagé.

**VRAI.** À votre domicile, dans un point relais ou au guichet de La Poste, prenez le temps d'ouvrir votre colis et d'examiner de près son contenu. En cas de doute, si vous constatez une erreur de commande ou des dégâts, n'hésitez pas à refuser le paquet et/ou émettez des réserves sur le bon de livraison. En pratique, le livreur est souvent pressé et peut faire obstruction lorsque vous lui demandez de rester le temps de déballer le colis. Ne vous laissez pas faire.

Refusez de signer le bon de réception si vous ne pouvez pas vérifier la marchandise. C'est votre droit. C'est même plus que recommandé lorsque vous attendez un article de valeur : téléphone, ordinateur, écran plat... Certains lecteurs nous ont signalé récemment avoir reçu un carton vide ou lesté d'une pierre. Or, une fois le bon signé, ce sera parole contre parole. Il vous sera difficile, voire impossible d'apporter la preuve de ce que vous avancez, vous n'aurez aucun article à retourner. Dans un tel cas de vol manifeste, les démarches

pour être remboursé ou livré à nouveau risquent de s'avérer particulièrement ardues.

## Le livreur dit avoir déposé ma commande chez mon voisin qui n'a rien reçu. Je n'ai aucun recours.

**FAUX.** Même si, le plus souvent, le vendeur estimera que le colis a bien été livré et refusera de donner suite à vos réclamations. Ce sera nota-

ment le cas avec certains envois par La Poste prévoyant la possibilité de livrer à un voisin si vous n'êtes pas chez vous ou si vous avez coché cette option lors de la commande. Votre recours : demander au professionnel de prouver que le colis vous a bien été remis. À défaut, en principe, il doit soit vous le réexpédier, soit vous rembourser. Mais, dans la vraie vie, il est compliqué de démêler le vrai du

## Que faire en cas de retard ?

- **Sauf cas de force majeure (incendie d'origine criminelle dans un entrepôt...), lorsque la date de livraison prévue est dépassée ou si aucune date n'est mentionnée, au plus tard trente jours après la conclusion du contrat, vous pouvez demander l'annulation de la vente (article L216-6 du code de la consommation).**
- **Attention toutefois, dans un premier temps, vous devez mettre en demeure le commerçant - par mail ou en recommandé avec avis de réception - de s'exécuter dans un délai raisonnable, sous une semaine, par exemple. C'est seulement à l'issue de cette période que vous pourrez annuler le contrat.**
- **Celui-ci sera considéré comme rompu dès réception par le vendeur de votre courrier d'annulation, à moins**

qu'il ne vous ait livré entre-temps. En retour, il doit vous rembourser la totalité des sommes versées, au plus tard dans les quatorze jours suivant l'annulation du contrat (article L216-7 du code de la consommation).





faux et de savoir si le problème vient du vendeur, du transporteur ou de votre voisin ! Afin d'éviter ce type de situation inextricable, choisissez un voisin de confiance ou, plus simple, le dépôt en point relais. Vous disposerez ainsi de davantage de recours en cas de perte ou de vol.

#### **Je peux réclamer un nouvel envoi si ma commande a disparu du point relais ou de ma boîte aux lettres.**

**VRAI.** L'article L221-15 du code de la consommation précise que « le professionnel est responsable de plein droit à l'égard du consommateur de la bonne exécution des obligations résultant du contrat conclu à distance, que ces obligations soient exécutées par le professionnel qui a conclu ce contrat ou par d'autres prestataires de services (transporteur, point relais...). » En clair, c'est au vendeur de se charger de régler ce problème et non à vous. En l'absence de livraison, il doit vous faire parvenir de nouveau la marchandise à ses frais ou vous rem-

bourser. À charge pour lui ensuite de se retourner contre le point relais et/ou le transporteur suivant les cas.

#### **Je peux avoir des frais à régler au moment de ma livraison.**

**VRAI.** Cela peut arriver si vous commandez sur des sites étrangers. Rappelons que les achats hors Union européenne peuvent supporter, en sus du prix de vente, des droits de douane majorés de frais de dossier perçus par le transporteur, sans oublier la TVA. Une info à vérifier dans les conditions générales de vente avant de valider votre achat car le surcoût peut dépasser le prix de l'article. Renseignements : Info Douane Service au 0 800 94 40 40 (service et appel gratuits).

#### **Je ne dispose d'aucun recours si je n'émet pas de réserves lors de la livraison.**

**FAUX.** L'article L133-3 du code de commerce fixe à trois jours (non compris les jours fériés), à compter de la réception de l'article, le délai dont

vous disposez pour adresser une réclamation motivée au transporteur par lettre recommandée. Délai porté à dix jours si le transporteur ne vous a pas laissé la possibilité de vérifier l'état de votre colis (article L224-65 du code de la consommation). Notre conseil : si vous entrez ces démarches, informez également le vendeur en recommandé avec AR.

**Prenez le temps de vérifier le contenu de votre colis.**

Si vous n'avez pas effectué ces démarches, vous conservez votre recours contre le vendeur. En revanche, il vous sera plus compliqué d'obtenir satisfaction. Enfin, sachez que ces délais ne s'appliquent pas en cas de problème de conformité.

#### **Le livreur de mon nouveau lave-linge est tenu de reprendre l'ancien.**

**VRAI,** si vous l'avez demandé lors de la commande. En cas d'achat d'un gros appareil électroménager en remplacement d'un ancien, la loi a prévu une obligation de reprise gratuite dite « Un pour un ». Avant de confirmer votre commande, vérifiez ce point ainsi que les modalités de l'enlèvement (articles L541-10-8 et R541-160 du code de l'environnement).

#### **Le livreur a le droit de déposer ma commande de plus de 15 kg au pied de mon immeuble.**

**VRAI.** À vous de bien lire votre contrat et les conditions générales de vente du site sur lequel vous réalisez vos emplettes. Certains prévoient que la livraison interviendra au pas de porte, c'est-à-dire au pied de l'immeuble ou à l'entrée de votre maison. Mieux vaut le savoir avant afin de prévoir de gros bras pour vous aider à le réceptionner... ou d'opter pour un autre mode de livraison ! •

LAURENCE OLLIVIER

Juristes : PATRICIA FOUCHER

ET THOMAS GONCALVES

# Logement La grande pénurie des locations

## Enquête

Il est devenu très difficile de trouver un logement en tant que locataire dans de nombreuses régions. D'où vient cette crise majeure ? Et y a-t-il des solutions pour en sortir ?

**N**ous n'avons rien à louer actuellement», constate le responsable d'un syndicat de l'immobilier. «On n'a jamais vu ça», confirme un deuxième. Tous les professionnels partagent le constat. Trouver un logement à louer est devenu très difficile, parfois impossible. «Les annonces restent actuellement cinq ou six jours pour les maisons ou les grands appartements, constatent les experts de l'observatoire des loyers Clameur. La durée de commercialisation d'un bien est divisée par deux ou trois».

Les origines d'une telle pénurie de logements à louer sont multiples et viennent parfois de loin.

### PAS ASSEZ DE CONSTRUCTIONS

D'abord, on construit moins. «On n'a jamais connu une année aussi mauvaise», déplore Pascal Boulanger, président de la Fédération des promoteurs immobiliers (FPI). Tout recule : la construction de maisons neuves chute de plus de 30 %, selon la Fédération française du bâtiment, tandis que les ventes aux investisseurs institutionnels et bailleurs sociaux

plongent de près de 40 %, selon la FPI. Pour les particuliers, les ventes aux propriétaires occupants ont chuté de 13 % et de 26 % à ceux qui investissent pour mettre en location.

Le mal est structurel. La Fédération des promoteurs immobiliers estime qu'il faudrait 450 000 logements chaque année pour répondre à la demande, or on arrivait à 122 000 en 2022. Les séparations et les divorces nécessiteraient, à eux seuls, la création de

## Le retour des escroqueries en tout genre

Comme dans tout marché déséquilibré, c'est l'inflation des pratiques illégales.

- **Les arnaques au mandat cash.** Le candidat est ferré par une annonce pour un appartement intéressant, pas cher. Le propriétaire demande les pièces ainsi que le versement d'une somme pour le bloquer ou le réserver, prétextant qu'il ne réside pas sur place ou qu'il ne souhaite pas se déplacer pour rien.

### • Les faux propriétaires.

Certains arnaqueurs louent un logement sur Airbnb, publient une annonce, et réalisent des "visites". Un faux contrat est signé en échange du versement du premier loyer et du dépôt de garantie. Notre conseil : au moindre doute, demandez au propriétaire une copie de la taxe foncière. En tout cas, ne versez rien avant la remise des clés.

### • L'usurpation d'identité avec les pièces du dossier.

La liste des pièces pouvant être demandées au candidat locataire et à sa caution est fixée par un décret du 5 novembre 2015. Aucun autre justificatif ne peut donc être exigé du propriétaire. En conséquence, il est anormal de réclamer une copie de relevé de compte, une autorisation de prélèvement

automatique ou la carte Vitale, par exemple.

- **Le retour des marchands de liste.** Après avoir sévi jusque dans les années 2000 avant d'être réglementés, les marchands de liste sont de retour. Le deal consiste à avoir accès, contre un abonnement, à un certain nombre d'annonces de location. Très souvent, elles sont périmées et parfois n'ont jamais existé. À fuir !



plus de 150 000 logements par an. L'explosion des coûts des matériaux et la difficulté à obtenir les permis de construire freinent le marché. Certains maires n'ont, en effet, plus les moyens de créer de nouvelles infrastructures, des équipements publics. Selon la Fédération des promoteurs immobiliers, un programme neuf sur six ne sort pas de terre, pour des raisons économiques.

Avec la hausse des taux d'intérêt, le pouvoir d'achat immobilier, dans le neuf comme dans l'ancien, se réduit chaque mois. Résultat : les projets d'acquisition sont reportés ou même annulés pour les primo-accédants. « Pour garder le même pouvoir d'achat, par rapport à il y a un an, il faudrait que les prix baissent de 20 %, explique Thomas Lefebvre, directeur scientifique de SeLoger. Ça ne se fera pas. »

Le troisième facteur de la crise est lié à l'exigence climatique. Depuis août 2022, les propriétaires de logements étiquetés F ou G ne peuvent plus aug-

menter le loyer lors d'un renouvellement ou d'une relocation. Depuis cette année, il n'est plus possible de louer un logement dont la consommation dépasse 450 kWh/m<sup>2</sup>/an. « Les territoires les plus touchés par cette première application de la loi Climat sont ceux où l'on trouve la plus forte concentration de locataires et le plus grand nombre de logements classés G+, c'est-à-dire Paris, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine », observe-t-on chez SeLoger.

## LES BAILLEURS VENDENT PLUTÔT QUE DE RÉNOVER

À compter de 2025, tous les autres logements de la classe G ne pourront plus être loués. En 2028, viendra le tour de ceux étiquetés F...

Conséquence : un grand nombre de bailleurs ont décidé de vendre leur passoire thermique plutôt que de réaliser des travaux de rénovation pour continuer à les louer. Ils seraient un sur deux, selon les profession-

nels consultés pour cette enquête. À Paris, il y a quatre fois plus de passoires en vente qu'en juillet 2021, ce qui représente près de 40 % des biens

à vendre. L'obligation de rénover les logements énergivores touche particulièrement les une-pièce, mettant à mal le marché de la location étudiante.

Quatrième phénomène, d'abord circonscrit à Paris et aux autres régions touristiques, l'impact des plateformes de location courte durée, Airbnb en tête, parasite de plus en plus les marchés locaux. Pour un bailleur situé dans ces zones, le calcul est vite fait. En période de vacances scolaires, un loyer hebdomadaire de courte durée équivaut, au minimum, au loyer mensuel d'un bail classique. Les baux de dix mois, avec obligation de libérer les lieux au 30 juin, bien qu'illicites, se sont multipliés au détriment des locataires.

« Cela pouvait arranger les étudiants qui ne payaient pas de loyer l'été, explique l'association basque Alda, qui lutte contre le phénomène. Aujourd'hui, le problème est plus aigu, parce qu'il n'y a plus de logements disponibles. » La pratique s'est répandue partout. On la remarque dans les petites annonces : « La chambre doit être libérée le 30 juin ». Ou encore : « Saisir à la location jusqu'à fin juin. » D'autres ne le mentionnent pas, mais la contrainte arrive vite durant l'échange avec le propriétaire.

## LE MARCHÉ PARISIEN PHAGOCYTÉ PAR AIRBNB

À Paris, nous l'avons vérifié : il existe beaucoup plus d'annonces de location courte durée via Airbnb que pour un bail classique. Le 23 mars, le site Inside Airbnb en dénombrait 55 104, dont 26 500 actifs (loué au moins une fois durant les douze derniers mois), tandis que nous en avons compté ce jour-là 12 764 sur Moteur'Immo, qui agrège les annonces de 55 plateformes immobilières. Le marché locatif parisien est donc largement phagocyté par Airbnb.

L'année dernière, Paris est restée en tête du classement des recherches de biens à louer, selon la plateforme Bien'Ici, devant Toulouse et Montpellier. Pour la première fois, Nice décrochait la première position des villes où les recherches de biens à louer ont le plus progressé.

L'observatoire Clameur met en évidence une sévère pénurie dans les stations de ski, les cités balnéaires ainsi que sur les littoraux atlantique et méditerranéen. Entre l'expansion des résidences secondaires rachetées par des citadins qui prennent leur retraite, et celle des locations par Airbnb, il devient quasiment impossible de trouver une location conventionnelle à prix abordable pour la population.

Parmi les grandes villes, Grenoble, Toulon et Brest sont les métropoles



## L'investissement locatif s'écroule

La vente d'appartements neufs à destination de la location a baissé de 26 % en 2022 (38 826).

## Les passoires thermiques sortent du parc

Elles représentent aujourd'hui 19,2 % des biens mis en vente sur SeLoger (contre 11,2 % en 2020). Un bailleur sur deux envisage de vendre plutôt que de rénover.



où la raréfaction s'accompagne d'un phénomène de hausse des loyers. À l'inverse, Lille, Rouen ou Ajaccio subissent à la fois la pénurie et la baisse des loyers.

Comment, dans un contexte aussi déprimé, signer un bail ? Il n'existe pas de martingale. Le seul levier sur lequel il est possible d'agir est la qualité du dossier de location, et comment la faire ressortir. Il s'agit de réunir toutes les pièces pour les remettre au propriétaire ou à l'agence pour prouver l'identité et la solvabilité du candidat et de sa caution. Pour qu'il

soit du lot, le mieux est de prévoir un sommaire, qui résume les points forts de la candidature.

## DÉMONTRER QUE L'ON EST LE MEILLEUR CANDIDAT

Face à la masse de dossiers, l'agence ou le propriétaire sélectionnent ceux qui sont bien présentés et vite compréhensibles. Objectif : démontrer que le candidat est le meilleur pour l'appartement visé. Une bonne façon de le faire est de recourir au site dossierfacile.fr. C'est un service public gratuit qui permet de mon-

## Le nombre d'annonces baisse

En 2022, le nombre d'annonces a baissé de 10 %, selon le portail Bienlci. La baisse est continue depuis vingt ans. Paris reste en tête du classement des recherches de biens à louer, suivie par Toulouse et Montpellier ; Nice est la ville où les recherches ont le plus progressé l'an dernier, devant Dijon, Nancy et Lille.



## Les locataires restent plus longtemps

La durée moyenne de location d'un appartement a augmenté de quatre mois entre 2018 et 2022, et de six mois pour une maison. C'est particulièrement vrai en Bretagne (délai rallongé de quinze mois) et dans les Pays de la Loire (plus neuf mois).



ter un dossier solide et sûr pour les deux parties. Côté candidat, la transmission des pièces justificatives est sécurisée contre les tentatives de falsification ou d'usurpation d'identité. Après validation, les documents sont protégés contre la fraude par l'apposition d'un filigrane et le dossier est alors labellisé par l'État. Les candidats peuvent importer les justificatifs publics nécessaires, et uniquement ceux-là. Côté bailleur, les pièces téléchargées subissent une batterie de tests afin de certifier leur authenticité.

De quoi empêcher de transformer un CDD en CDI ou de gonfler son salaire grâce à un logiciel. C'est d'ailleurs le point fort mis en avant auprès des propriétaires, puisque les dossiers de location sont labellisés par l'État. Cet outil n'est évidemment pas une baguette magique pour décrocher les clés. La pénurie est profonde et semble structurelle dans les villes les plus recherchées. Au moment où l'inflation générale bat des records, rappelons que le premier poste de dépense est le logement. À condition d'en avoir un. •

LIONEL MAUGAIN

## 3 questions à



**JEAN-MICHEL CAMIZON**  
Président de l'observatoire des loyers Clameur

### Quel est l'état du marché locatif ?

**JEAN-MICHEL CAMIZON :** Les loyers augmentent peu, l'indice de revalorisation des loyers plafonne les loyers à 3,5 % jusqu'en juillet. Mais la quittance, qui inclut les charges, progresse et va probablement beaucoup augmenter cette année avec la répercussion de la flambée de l'énergie. Environ 60 % des biens locatifs sont en copropriété, et un décalage existe entre les appels de fonds et les répercussions des charges locatives.

### Comment expliquez-vous cette pénurie de logements ?

**J.-M. C :** Le stock du parc locatif se réduit depuis une vingtaine d'années de 1 à 2 % par an car la promotion de logements connaît une crise de l'offre. Les contraintes liées à la rénovation énergétique ainsi que la baisse de la rentabilité due à l'inflation et à la taxe foncière poussent les propriétaires à vendre. Jusqu'à présent, les locataires allaient d'un logement à un autre pour aboutir, souvent, à l'achat d'un bien. Aujourd'hui, cette sortie est bouchée. La mobilité résidentielle n'a jamais été aussi faible qu'au premier trimestre de cette année.

### Que proposez-vous ?

**J.-M. C :** Nous souhaitons que les pouvoirs publics donnent plus d'appétence pour rester ou devenir bailleur, en créant un statut pérenne sur le modèle de ce qui se fait pour le meublé. Il faut permettre à un propriétaire d'amortir fiscalement son bien. Plus le loyer sera bas, plus l'amortissement fiscal sera élevé. Pour financer la rénovation énergétique, nous proposons un surloyer ou un suramortissement basé sur la note du diagnostic de performance énergétique (DPE).

Vidéo à la demande, salle de sport, restauration... L'abonnement à toutes sortes de biens et de services est en plein essor. Mais qu'apportent

vraiment ces engagements ? Le consommateur est-il toujours gagnant ?

## À la réflexion

# S'abonner et mal consommer ?



**Q**ui n'a jamais souscrit un abonnement ? Popularisée par Canal+, Netflix, Spotify ou dans un autre registre, Hello Fresh (livraison hebdomadaire de recettes avec les ingrédients nécessaires à leur réalisation) ou encore Pizza Del Arte – qui a fait couler beaucoup d'encre en proposant, moyennant 35 € par mois, la possibilité de manger une pizza ou un plat de pâtes tous les jours – l'économie de l'abonnement s'est peu à peu immiscée dans notre quotidien.

Avec la possibilité, à partir du 1<sup>er</sup> juin, de se désabonner à tout moment en un clic, la tendance ne risque pas de s'inverser. Contre un versement mensuel, le consommateur peut avoir accès à tous les services possibles : podcasts, films, voiture, livraison de nourriture, de vêtements et même de brosses à dents... Mais si cette fidélisation des clients sert aux entreprises, en est-il de même pour les consommateurs ?

---

## **UN PAIEMENT QUASI INDOLORE**

En 2021, on comptait en France près de 50 millions d'abonnements actifs, soit 9 % du marché européen selon Telecoming, entreprise spécialisée dans les technologies de monétisation du divertissement.

D'après une étude Kantar Média, publiée en début d'année, 47 % des Français de plus de 15 ans ont utilisé un service de SVOD (vidéo à la demande par abonnement) en 2022, Netflix en tête, contre seulement 9 %, en 2018. Dans un autre registre, 47 % des voitures neuves ont été achetées en leasing l'an passé. « L'un des principaux avantages de l'économie de l'abonnement est que l'utilisateur n'a pas à se soucier du paiement », indique Cyrille Thivat, P.-D.G. de Telecoming. D'autant plus que pour nombre de consom-

mateurs, la décision de payer cash implique une certaine souffrance, alors que l'abonnement s'avère moins douloureux. À tel point que l'on multiplie parfois les abonnements, au risque de ne plus maîtriser leur nombre.

Et ni leur coût, comme le pointe Kevin Mellet, professeur de sociologie à l'Université de Pau : « Les acteurs économiques essaient, via l'abonnement, de proposer le plus de services

possibles contre un prix, bien entendu, plus élevé. Le consommateur ne sait plus toujours très bien ce qu'il paie et ce à quoi il a droit. »

Si l'on prend l'exemple de l'abonné à une salle de sport – qui plus est avec l'option cours collectifs –, il risque d'être financièrement perdant s'il ne s'y rend qu'une à deux fois par mois. Dans son cas, des cours à la carte seraient plus intéressants. « *Pire, le fait de ne pas rentabiliser sa carte, que ce soit au club de gym, au resto à l'institut de beauté, etc., peut le faire cultiver* », remarque Béatrice Durand-Megret, spécialiste de développement marketing digital. Ce n'est pas la faute de la marque ou de l'entreprise, mais de la sienne. » L'abonnement, gagnant-gagnant pour l'entreprise et le consommateur. Il n'est pas gagné d'avance.

Cela étant, la décision de prendre – et de maintenir – un abonnement fait intervenir d’autres ressorts que le potentiel bénéfice pécunier : il permet d’éviter de se poser des questions. Il évacue la charge mentale (penser à acheter tel objet ou à louer tel service), il donne la possibilité de verser une somme en fractionné, etc. « C’est le biais cognitif du statu quo, explique l’économiste Philippe Moati. Tant que l’implication financière semble faible et tant que l’abonné a l’impression d’être gagnant, il laisse généralement “courir” son contrat. » Et il garde ainsi un fil à la patte... Encore faut-il savoir ce que recouvre le terme abonnement.

### L’abonné laisse courir son contrat tant qu’il pense être gagnant.

« Il cache une diversité assez déconcertante, reprend Philippe Moati. Mais il est certain que l’on glisse de plus en plus vers l’abonnement serviciel. Au-delà de la fidélisation à telle ou

telle marque, le consommateur attend des bénéfices et des solutions à ses problèmes, ainsi qu’une personnalisation de l’offre. » Ainsi, les plateformes de vidéo à la demande comme Netflix ou Disney+ offrent non seulement un accès illimité à des films, mais leurs algorithmes

guident l’abonné vers une sélection adaptée à ses goûts. Cela passe aussi par le marketing conversationnel : via des échanges entre les consommateurs et la marque, celle-ci va coller au plus près des attentes de chacun.

Un autre type d’abonnement serviciel en plein essor est le “droit” de changer de vêtements ou de chaussures tous les mois, comme le propose, par exemple, la marque Bocage. Mais qu’il s’agisse de films ou de chaussures, le point commun est l’usage, et non plus la possession.

« Les consommateurs tendent à modifier leur culture de l’achat, en ne souhaitant plus s’encombrer de produits dont ils ne sont pas sûrs de l’usage », observe Philippe Moati. Ainsi, l’abonnement est un compromis intéressant pour les clients

d’une marque : plutôt que de prendre le risque d’acheter ses produits ou ses services onéreux, ils ont la possibilité de les utiliser périodiquement puis de les rendre.

### S’ABONNER, EST-CE CONSOMMER PLUS DURABLE ?

Et comme le souligne Kevin Mellot, emprunter plutôt qu’acheter offre également des effets bénéfiques pour l’environnement. « On entre dans une logique de circuit durable, qui existe depuis plusieurs années avec les associations pour le maintien d’une agriculture paysanne (Amap) où le consommateur engagé et abonné soutient économiquement une entreprise à visée éthique.

De plus, les entreprises ont pris conscience de la concurrence croissante de la seconde main. Mais ne nous leurrons pas : les acteurs du secteur de l’abonnement se parent de cette vertu sans toujours la posséder. » Surtout que certaines offres poussent plutôt à l’hyperconsommation : la nourriture avec l’offre de Pizza Del Arte, les séries avec Netflix, etc. Sous couvert de liberté, – je peux tout prendre, tout goûter –, on va alors à l’encontre de la consommation durable. •

PATRICIA CHAIROPOULOS



# Prenez votre consommation en main

**ABONNEZ-VOUS  
POUR 1 AN  
et réalisez jusqu'à  
23 % D'ÉCONOMIE**



## LE MENSUEL

Des essais comparatifs de produits et de services, des enquêtes fouillées, des informations juridiques, des conseils pratiques...

## + LES HORS-SÉRIES THÉMATIQUES

Des guides pratiques complets autour de l'alimentation, la santé, l'environnement, l'argent, le logement...



## + LE HORS-SÉRIE SPÉCIAL IMPÔTS

## + L'ACCÈS AUX SERVICES NUMÉRIQUES DE «60»

(Ordinateur, tablette et smartphone)

- Accès illimité aux versions numériques des anciens numéros.
- Accès aux versions numériques des mensuels et hors-séries compris dans votre abonnement.



## + LE SERVICE « 60 RÉPOND »

Service téléphonique d'information juridique. Nos experts répondent en direct à toutes vos questions.



DÉCOUVREZ NOS FORMULES  
**100 % NUMÉRIQUES**  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com)

## BULLETIN D'ABONNEMENT

591

À compléter et à renvoyer sous enveloppe sans l'affranchir à : 60 Millions de consommateurs – Service Abonnements – Libre réponse 96316 – 59789 Lille Cedex 9

**60 millions de consommateurs**

**OUI**, je m'abonne à *60 Millions de consommateurs*.  
Je choisis l'abonnement suivant :

- ABONNEMENT ÉCLAIRÉ 49 €** au lieu de ~~59,70 €~~  
soit **18 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ Accès aux services numériques de «60»
- ABONNEMENT EXPERT 83 €** au lieu de ~~108 €~~  
soit **23 % d'économie** : 1 an, soit 11 numéros + hors-série Impôts  
+ 7 hors-séries thématiques + Service « 60 RÉPOND » + Accès aux services numériques de «60»

Offre valable pour la France métropolitaine jusqu'au 30/06/2023. Vous disposez d'un délai de rétractation de 14 jours à réception du 1<sup>er</sup> numéro. La collecte et le traitement de vos données sont réalisés par notre prestataire de gestion des abonnements TBS Blue sous la responsabilité de l'Institut national de la consommation (INC), éditeur de *60 Millions de consommateurs*, situé au Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff, à des fins de gestion de votre commande sur la base de la relation commerciale vous liant. Si vous ne fournissez pas l'ensemble des champs mentionnés ci-dessus (hormis téléphone et e-mail), notre prestataire ne pourra pas traiter votre commande. Vos données seront conservées pendant une durée de 3 ans à partir de votre dernier achat. Vous pouvez exercer vos droits d'accès, de rectification, de limitation, de portabilité, d'opposition, d'effacement de vos données et définir vos directives post-mortem, à l'adresse suivante : dpo@inc60.fr. À tout moment, vous pouvez introduire une réclamation auprès de la Cnil. Nous réutiliserons vos données pour vous adresser des offres commerciales, sauf opposition en cochant cette case  Vos coordonnées (hormis téléphone et e-mail) pourront être envoyées à des organismes extérieurs (presse et recherche de dons). Si vous ne le souhaitez pas, cochez cette case  (Délais de livraison du 1<sup>er</sup> numéro entre dix et trente jours, à réception de votre bulletin d'abonnement).

## MES COORDONNÉES

Mme  M.

Nom \_\_\_\_\_

Prénom \_\_\_\_\_

Adresse \_\_\_\_\_

Code postal \_\_\_\_\_ Ville \_\_\_\_\_

Téléphone\* \_\_\_\_\_

Email\* \_\_\_\_\_

\*Facultatif

## MON RÈGLEMENT

Je choisis de régler par :

Chèque à l'ordre de **60 MILLIONS DE CONSOMMATEURS**

Carte bancaire :

N° : \_\_\_\_\_

Expire fin : \_\_\_\_\_

Date & signature obligatoires



PAUL GENDROT

# Observatoire de l'inflation Sucre : c'est pas du gâteau !

Depuis le début de l'année, le sucre est l'un des produits qui a le plus augmenté. Mais pourquoi exactement ? La cause de cette flambée a de multiples origines, parfois anciennes.

**L**a boîte de sucre en poudre Béghin Say de 1 kg a vu son prix passer de 1,87 € à 2,92 € en moyenne entre mars 2021 et février 2023, soit, 56 % d'augmentation ! Le sucre détient le record toutes catégories du produit qui a le plus augmenté parmi les grandes marques présentes en magasin.

## L'INDUSTRIE SUCRIÈRE, ÉNERGIVORE

Cette hyperinflation a de multiples origines, parfois anciennes. En 2017, une réforme du marché européen a mis fin aux quotas de production. Les pays européens ont été brutalement confrontés à la concurrence des grands producteurs mondiaux : Brésil, Inde et Thaïlande. Les cours se sont alors effondrés, et sont restés anormalement bas durant plusieurs années.

Avec le conflit ukrainien, la flambée du gaz a renchéri la fabrication du sucre, l'industrie sucrière étant très énergivore. Puis de dramatiques inondations au Brésil ont réduit sa production. Or ce pays représente 50 % du marché mondial grâce à sa canne à sucre, qui peut également se transformer en éthanol, destiné aux biocarburants.

Entre éthanol et sucre, les Brésiliens choisissent le débouché le plus rentable. Dans le même temps, l'Inde a réduit ses quotas d'exportations en 2023.

Pour les producteurs français de betterave, l'interdiction des néonicotinoïdes – les insecticides «tueurs d'abeilles» – incite les cultivateurs à diversifier leurs plantations. Et la sécheresse actuelle ne favorise pas les rendements.

## LES PRODUITS SUCRÉS ACCUSENT LE COÛT

Si bien que la production française de betterave risque de devenir insuffisante pour faire tourner toutes les usines de l'Hexagone. Tereos, propriétaire de la marque Béghin Say, deuxième groupe sucrier mondial, a d'ailleurs décidé cette année de fermer une usine et une distillerie en France, du fait de cette réduction durable de la production de betterave sucrière attendue en 2023-2024.

Outre le sucre en poudre, tous les produits contenant du sucre comme les biscuits, les confiseries, les confitures... ont déjà augmenté de 15 % en moyenne. •

LIONEL MAUGAIN

Retrouvez la rubrique et la liste des produits de notre panier sur : [www.60m.fr/panier](http://www.60m.fr/panier)



### TOP TROIS DES RAYONS EN HAUSSE

Viande surgelée	+30 %
Sucre et édulcorants	+23,9 %
Huile	+22,1 %

### Les chiffres du mois

Notre panier de 31 produits courants atteint quasiment 17 % de hausse en mars sur un an. Rappelons qu'il contient des produits de base, dont l'évolution est mesurée dans plus de 10 000 magasins par NielsenIQ.

- Certains produits connaissent une flambée soudaine et brutale. C'est le cas de la bouteille de jus d'orange et de la tablette de chocolat qui ont pris plus de près de 3 % du jour au lendemain.

- Notons aussi quelques baisses tout aussi brutales, le liquide vaisselle classique et surtout les œufs premiers prix qui chutent de plus de 3 %, ce qui amoindrit à peine leur flambée sur un an, qui s'établit à 28 %.

Depuis le début de la période inflationniste début 2021, notre panier dépasse les 20 % de hausse.

SOURCE : NIELSEN IQ - MARS 2023

### ÉVOLUTION DES PRIX DU PANIER



# Épargne Google : À quand la fin des arnaques ?

**Enquête**

Les publicités qui s'affichent dans le moteur de recherche et le fil d'actualités du géant américain sont truffées d'arnaques. Et quand elles sont signalées, rien ne se passe...

Bernard a perdu 30 000 €. Frédéric plus de 42 000 €. Jean-Pierre, quant à lui, s'est vu délester de... 143 000 € ! Ces lecteurs, comme d'autres, ne récupéreront sans doute jamais leur argent. Leur erreur : avoir cru que les livrets d'épargne qu'ils avaient ouverts en ligne étaient des placements dignes de confiance. Or, il n'en était rien.

Pourtant, lors de leurs recherches sur Google, ils s'affichaient tout en haut des résultats du moteur Internet, avec la mention « sponsorisé », aux côtés d'autres établissements réputés. De quoi rassurer nos épargnants. Mais ces livrets étaient des faux. Les conseillers auxquels ils ont eu affaire aussi. Il s'agissait, en revanche, de vrais escrocs.

## LES ESCROCS S'OFFRENT DES CAMPAGNES DE PUB

Leur technique ? Créer un site Internet où figurent les arguments qui font mouche auprès des épargnantes en quête d'un bon placement : le capital est garanti, le taux d'intérêt intéressant, les montants placés

Ces sites frauduleux prolifèrent partout sur Google.

nets de fiscalité et disponibles à tout moment. Ils la déclinent avec d'autres placements : actions (Française des jeux), or, cryptomonnaies, investissements dans les Ehpad...

Ensuite ? Les escrocs s'offrent des campagnes publicitaires via Google Ads, la régie de Google. Ils choisissent des combinaisons de mots clés qui déclencheront l'affichage d'une publicité pour leur(s) site(s) frauduleux, dès qu'un internaute les recherche. Dans le cas des arnaques financières, cela peut être « livret garanti », « placement sans frais », « placement rémunérateur »...

### BON À SAVOIR

En cas d'escroquerie au placement, les fonds transférés peuvent parfois être récupérés. « Réalisez au plus vite une demande de retour des fonds à votre banque (appelé aussi recall) et déposez plainte », conseille Maître Hélène Feron-Poloni, avocate spécialisée dans la défense des épargnantes. Si cette procédure ne garantit pas le retour des fonds, elle se tente.

La méthode est diablement efficace puisque ces pubs surgissent dans tout l'écosystème de Google : le fil d'actualités présent sur les smartphones Android (Discover), son service de mails Gmail, sa plateforme de vidéos (Youtube) ainsi que sur des milliers de sites et d'applications mobiles « partenaires ».

## DE FAUX CONSEILLERS FINALISENT LA PRISE

Ces sites frauduleux ont souvent un point en commun : un formulaire à remplir pour « tester son éligibilité » ou recevoir une brochure. Entrent alors dans la danse de faux conseillers qui ferment leurs proies au téléphone. « 60 » a tenté l'expérience en laissant ses coordonnées et en indiquant avoir 15 000 € à placer. Nous avons été vite appelés.

Notre interlocuteur se présente : il est conseiller en gestion chez Revolut, une banque dont le bureau de Paris compte 500 gestionnaires de patrimoine. Son livret va nous rapporter 9 %, voire plus, net de frais et d'impôt. En réalité, la banque mobile Revolut ne propose rien de tout ça.

Mais, ça, les victimes l'ignorent. Près de 40 minutes de bagout plus tard, rendez-vous est pris pour signer en ligne un contrat à l'en-tête de Revolut (un faux). Il nous dirige vers un lien de paiement pour effectuer notre premier versement par carte bancaire.

## GOOGLE A REÇU 65 SIGNALÉMENTS DE «60»

«60» n'a évidemment pas payé. Mais Jérôme, un de nos lecteurs, oui : 500 € par CB pour ouvrir un livret. Heureusement, sa banque a bloqué le virement suivant, jugé douteux. Il demande alors un remboursement : « Ils ne répondent plus à mes mails ni à mes appels téléphoniques. » Un grand

classique : quand la victime émet un doute ou veut récupérer son argent, les escrocs s'évaporent dans la nature. Pourquoi ces publicités prolifèrent-elles sur Google ? Et surtout,

pourquoi ne réagit-il pas dès qu'il en est informé ? Car le géant du web permet, via un formulaire accessible à tous, de l'alerter, en cliquant sur les trois points verticaux qui s'affichent sous les pubs et à côté des sites.

«60» s'est prêté à une expérience : entre le 14 décembre et le 26 mars, nous avons signalé à Google ces publicités malhonnêtes à chaque apparition dans notre fil d'actuali-

tés mobile. Nous avons reproduit la procédure... 65 fois ! Avant de baisser les bras ! Google a fait la sourde oreille, les pubs réapparaissant inlassablement. Un fâcheux manque de réactivité qui a laissé en pâture les internautes. Combien en ont été victimes ?

Cette attitude surprise pour une simple raison : « Avec ces signalements, la connaissance des faits n'est plus présumée mais établie, obligeant l'hébergeur à réagir, faute de quoi sa responsabilité peut être engagée », explique Me Hélène Feron-Poloni, avocate spécialisée dans la défense des épargnants.

## UN PRÉJUDICE FINANCIER DE 500 MILLIONS D'EUROS

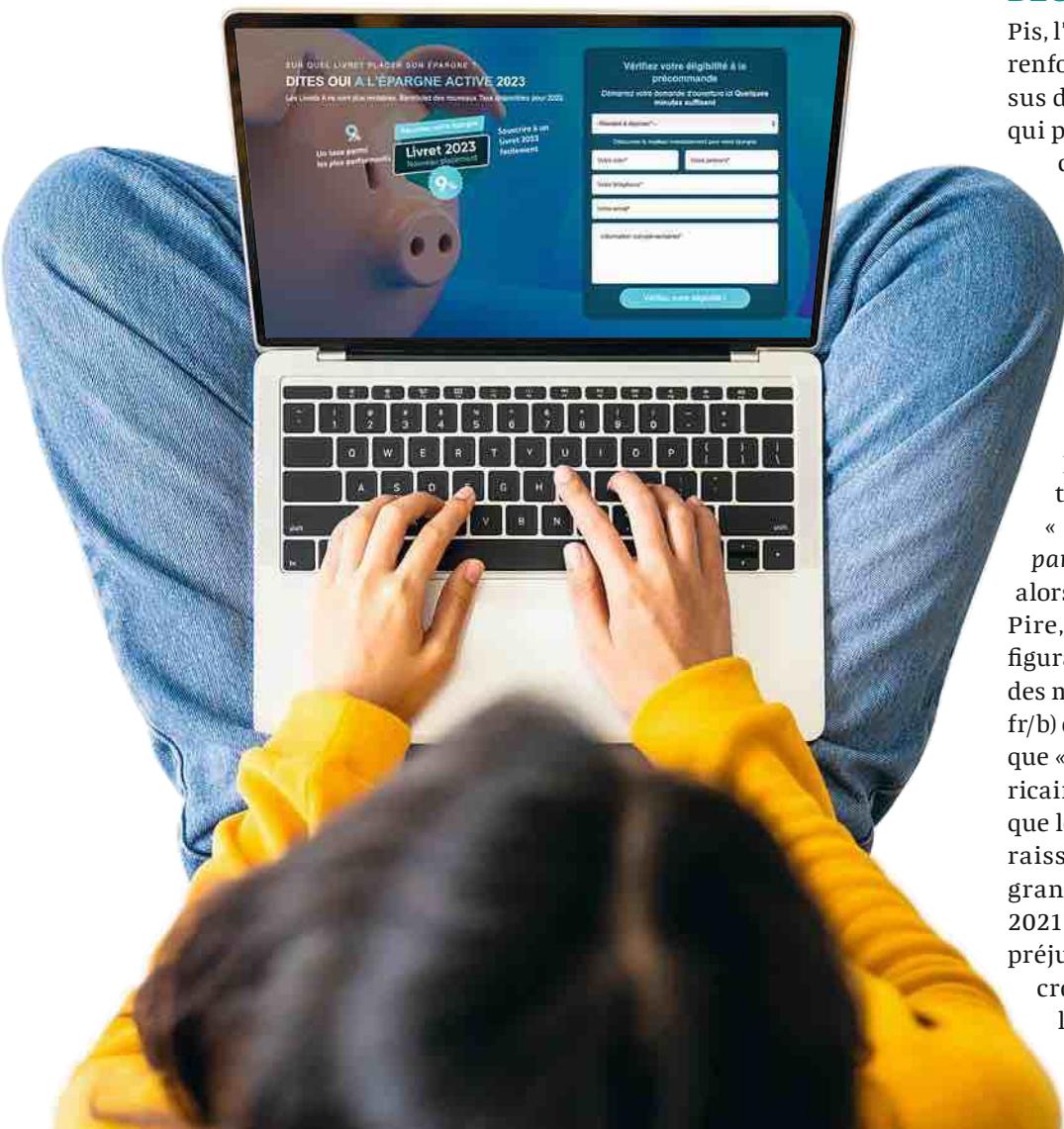
Pis, l'entreprise américaine dit avoir renforcé, depuis janvier, son processus de vérification des annonceurs qui promeuvent des services financiers. Ils sont censés montrer

patte blanche en prouvant « qu'ils sont agréés/autorisés par l'organisme de réglementation des services financiers compétent en France, ou qu'ils sont exemptés de ces exigences [...] ». Mais il y a encore des trous dans la raquette. Les entreprises des cyber-escrocs identifiées par «60» arboraient une

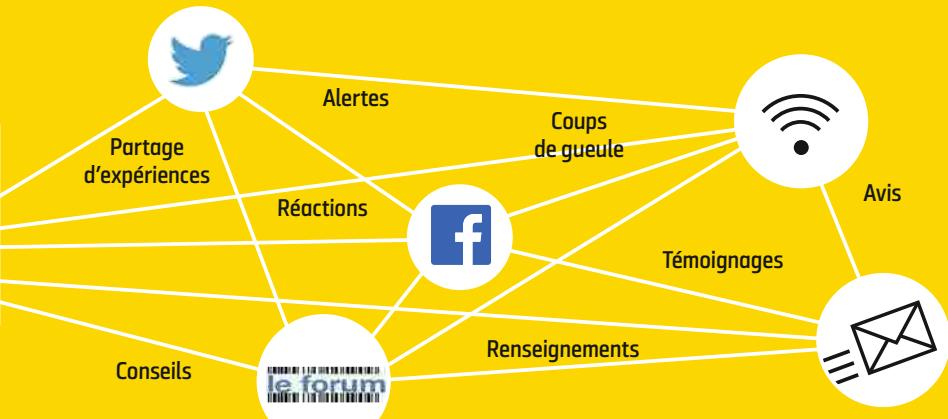
« identité de l'annonceur validé par Google » dans leur descriptif alors qu'aucune n'était agréée.

Pire, parmi les sites signalés, l'un figurait sur la liste noire de l'Autorité des marchés financiers ([www.60m.fr/b](http://www.60m.fr/b)) depuis octobre 2022 ! Il a fallu que «60» contacte l'entreprise américaine en sa qualité de média pour que les publicités litigieuses disparaissent enfin... Alors, à quand le grand ménage ? Il y a urgence : en 2021, le Parquet de Paris estimait le préjudice global des victimes d'escroqueries financières à 500 millions d'euros par an. •

ÉLODIE TOUSTOU



# RÉSEAU 60



## À 60 millions, on est plus forts !

Cette rubrique est composée de lettres choisies parmi les milliers de messages que nous recevons chaque mois par voie postale, électronique ou via les réseaux sociaux. Notre sélection reflète les problèmes les plus fréquents que vous rencontrez. Pour plus d'informations et de conseils, consultez notre site [WWW.60millions-mag.com](http://WWW.60millions-mag.com) ou une association de consommateurs (adresses page 18).

### **Crise de confiance**

Josette B., par courriel

#### Mon Larousse ne connaît plus l'alphabet

Dans mon dictionnaire Grand Larousse illustré 2023, offert à Noël, quelle ne fut pas ma surprise de voir que le mot "Étiquette", à la fin de la page 472, est suivi, au début de la page 473, par le mot "Etui". D'après les Éditions Larousse contactées, « il s'agit seulement d'une légère irrégularité alphabétique sur trois pages pour une raison technique inconnue, le contenu de la page 469 a glissé en page 472, mais aucun mot ne manque ». Pour un dictionnaire, référence en la matière, avoir une « légère irrégularité alphabétique » est un comble. Et recevoir une telle réponse est indigne d'une maison comme Larousse ! Qui me dit qu'il n'y a pas d'autres « légères irrégularités alphabétiques » dans cet ouvrage ?

### **Ça risque de leur coûter cher** Aurélie, par courriel

#### Bannie pour un mauvais avis !

Après un séjour déplorable passé dans un camping cinq étoiles l'été dernier, je laisse deux évaluations négatives sur Tripadvisor et la page Facebook du camp de vacances. Malgré tout, je décide de réserver dans un autre camping du même groupe. Quelques jours plus tard, j'apprends que ma réservation est annulée sous prétexte que je n'ai pas apprécié mon dernier séjour chez ce professionnel ! Est-ce un motif de refus valable ?



#### LA RÉPONSE DE 60

Refuser la vente d'un produit ou la prestation d'un service est interdit par les dispositions de l'article L.121-11 du code de la consommation, à moins qu'un motif légitime soit invoqué par le professionnel. Citons la rupture de stock, les imprévus météorologiques ou encore la mauvaise foi du consommateur. Le motif légitime peut seulement être apprécié par un juge, seul souverain pour décider ou non de sa validité. Si une discrimination est à l'origine d'un refus une vente, le professionnel encourt jusqu'à cinq ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende.





## À la dernière minute

Émilie, par courriel

### Remboursée à 200 % mais avec 50 % de perte

J'ai acheté trois billets (66 €) pour un TGV Ouigo de Paris à Rennes. Moins de deux heures avant le départ, j'apprends que le train est supprimé. Dans l'obligation de rentrer à Rennes, j'ai payé de nouveaux billets pour un total de 285 € ! La SNCF m'a envoyé un mail me prévenant que je serai remboursée à 200 % du trajet supprimé, soit 132 €. Ce qui m'intéresserait, c'est qu'ils me remboursent les 285 € non prévus !



#### LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

En vous proposant un remboursement de 200 % de vos premiers billets, Ouigo va plus loin que ce que son règlement actuel impose et, sauf à prouver que la société ne vous a proposé aucune alternative, vous ne pourrez, hélas, obtenir plus. Les conditions générales de vente (CGV) de Ouigo prévoient, en cas d'annulation, l'obligation de proposer un autre train à des horaires proches de celui qui a été supprimé. Lorsque cela n'est pas possible, les billets sont échangés sans frais et sans surcoût entre la veille et le surlendemain du voyage, à condition toutefois de voyager en TGV Ouigo (trajet identique et mêmes voyageurs). En cas de refus du passager, les billets sont remboursés sous forme de bons d'achat. Mais il n'est pas possible de se faire rembourser les frais d'un trajet supplémentaire commandé en dehors des conditions prévues par les CGV.

## Le prix de la consigne

Lucien S., par courriel

### Récupérer ses pièces en payant

J'ai confié mon véhicule C3 à un garage Citroën pour une réparation et j'ai demandé à récupérer les pièces usagées. Le garagiste a exigé que je paie le recyclage des pièces pour les reprendre. Est-ce normal ?



#### LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

La réparation de votre voiture a dû être faite dans le cadre d'un «échange standard». Cela signifie que les pièces utilisées pour la réparation ont déjà servi, mais qu'elles ont été recyclées et complètement remises à neuf. Ces pièces sont proposées à un coût moins élevé que des neuves, mais au moment de leur achat, une consigne peut être appliquée. En demandant à récupérer les pièces usagées de votre voiture, vous ne permettez pas qu'elles deviennent à leur tour des «échanges standard» en passant par le recyclage. Il vous est donc demander de payer cette consigne, alors que si vous les aviez laissées au garagiste, rien ne vous aurait été demandé.

## Au bon vouloir

R. P./34 Montpellier

### Carte et espèces mélangées

Si la caisse d'un magasin accepte à la fois des espèces et la carte bancaire, puis-je payer un achat en utilisant ces deux moyens de paiement de façon complémentaire. Par exemple, pour un achat de 31,50 €, si je veux payer 20 € avec ma carte et 11,50 € en espèces, la caissière peut-elle refuser ?



#### LA RÉPONSE DE 60

Aucun texte n'interdit de payer avec deux moyens de paiement de façon simultanée. Ce sera au bon vouloir de la caissière, en fonction de l'affluence en caisse. Pour rappel, les espèces ne peuvent être refusées en paiement, sous réserve que les pièces (pas plus de 50) et les billets soient en bon état. Et si les paiements par carte bancaire sont acceptés (dans ce cas, c'est affiché en caisse, sur le menu d'un restaurant ou sur la vitrine), le commerçant est en droit d'imposer un plancher.



## Déchets persistants

Françoise P./31 Sainte-Foy -de-Peyrolières

### Obligée de stocker

Ma commune facture 230 € par an le ramassage de déchets, à raison d'un ramassage de bac par mois. Et mon budget, qui est très serré, ne me permet pas de demander un ramassage supplémentaire qui serait facturé en sus. De ce fait, je suis obligé de stocker mes ordures entre deux relevages... des restes de poisson ou des couches, par exemple, en plein été. Qu'en pensent les services de l'hygiène ?

**Joker sur l'origine** Francis C., par courriel

## Sous le soleil de Pologne

Il m'arrive d'acheter du jus de pomme bio de marque Joker. Je suis surpris de l'étiquetage sur l'origine des pommes. On lit facilement que c'est un jus de fruitier français et c'est illustré avec une petite carte de France mais les pommes ne proviennent pas de France... »



### LA RÉPONSE DE LA RÉDACTION

Joker précise au dos de sa bouteille que ses pommes bio ne sont pas françaises. Nous avons interrogé la marque sur la provenance des fruits qui, selon l'étiquette, «préfèrent mûrir et être pressées au soleil». Réponse : les pommes viennent de Pologne, «car nous avons des besoins en volume conséquents pour nos différentes recettes et, à date, les stocks ne sont pas suffisants en France». Dans ce cas, pourquoi

apposer une carte de France ornée du drapeau bleu blanc rouge sur l'étiquette ? «Comme indiqué sur le paragraphe associé à ce pictogramme, nous faisons ici référence à l'identité française de la marque Joker, qui a été créée en 1936 à Mâcon par Henri Malvoisin», nous répond l'entreprise, qui ajoute que c'est toujours là que les jus sont mis en bouteille. Joker n'est pas la seule marque à utiliser l'argument du «conditionné en France» sans



BRG

forcément s'approvisionner dans l'Hexagone. Pour l'Agence bio, ce recours à des pommes d'autres pays relève plus d'un problème de coûts que de disponibilité : «La question

de l'importation n'est pas sur le motif de quantités disponibles en production, mais principalement pour des motifs de prix (...), de transports homogènes et de variétés.»

**Confondant** Nadine R./48 Mende

## Comme une bouteille d'eau

Dans un magasin de bricolage, j'ai vu des bouteilles de gel hydroalcoolique ressemblant à s'y méprendre à des bouteilles d'eau minérale. Étant donné qu'il est vivement déconseillé aux parents de mettre des produits pouvant s'avérer toxiques dans un contenant alimentaire, je me demande quelle est la réglementation de vente d'un tel produit vis-à-vis du risque d'intoxication, de la part de jeunes enfants notamment.



### LA RÉPONSE DE 60

Oui le risque de confusion est bien réel. Selon le décret n° 92-985 du 9 septembre 1992, «les produits qui ne sont pas des denrées alimentaires, mais dont il est raisonnablement prévisible que les consommateurs, en particulier les enfants, pourront les confondre avec des produits alimentaires, compte tenu de leurs caractéristiques, notamment leur forme, leur odeur, leur couleur, leur aspect, leur conditionnement, leur étiquetage, leur volume ou leur taille, ne doivent pas comporter,

pour la sécurité ou la santé des personnes, de risques, tels que l'étouffement, l'intoxication, la perforation ou l'obstruction du tube digestif». Ainsi, des produits cosmétiques sont régulièrement rappelés pour ce motif : des savons de bain en forme de friandise, de la crème hydratante dans un emballage qui ressemble à celui d'une gourde de compote, etc. Le gel hydroalcoolique que vous avez photographié pourrait bien subir le même sort ! Nous vous engageons à signaler ce produit sur la plateforme signal.conso.gouv.fr.

## Les dessous de la garantie

Mahrez Amrouche, par courriel

## Darty Max vous laisse dubitatif

Ma mère a appelé le service clients de Darty pour une panne de sa machine à laver LG achetée en 2012. On lui a proposé de prendre la garantie Darty Max, un abonnement à la réparation, ce qu'elle a accepté. Le service après-vente a pris en charge la machine mais après plusieurs semaines, on l'a informée que les pièces détachées n'étaient plus disponibles et que sa machine n'était plus réparable. Elle a souscrit à cette garantie sur les conseils de Darty qui devait savoir que les pièces détachées pour sa machine de 2012 n'étaient certainement plus disponibles. L'engagement Darty Max se paie chaque mois et n'est révocable qu'au bout d'un an !

## **Histoire de fermentation** Mimi, par courriel

**En dessous de 1,2 %, ce n'est pas de l'alcool**

J'aimerais savoir s'il est légal qu'une marque de boisson considérée comme sans alcool (car elle a un taux d'alcool inférieur à 1,2 %) ne fasse pas mention de ce taux d'alcool, même faible de manière plus visible. C'est d'autant plus trompeur que ces produits sont vendus aux côtés de bouteilles d'Oasis et autres Ice Tea, et non dans un rayon alcool avec les bières ou boissons dites sans alcool ressemblant aux versions alcoolisées.



LA RÉPONSE DE 60

**6U** La réglementation européenne oblige l'affichage du taux d'alcool si celui-ci est supérieur à 1,2 % d'alcool en volume. Il doit alors figurer en toutes lettres. Mais pour de nombreux produits alimentaires, notamment les fermentés et/ou sucrés, on peut assister à une très légère production naturelle d'alcool (boissons, fruits...).

La réglementation prend donc en compte ce paramètre, ce qui explique la discrétion de la mention, car en dessous de 1,2 %, l'impact de l'alcool sur la santé est très faible. Il est possible de conduire même après avoir bu une bouteille entière d'une boisson fermentée. La présence de ce taux minime d'alcool est d'ailleurs tolérée par la Grande Mosquée de Paris.

◀ ▶

Christiane Duchene  
Le post du mois

**Carrefour  
me discrimine**

À 80 ans, j'ai demandé  
une carte de crédit  
Carrefour pour bénéficier  
des promotions.

Réponse : Refuse, compte tenu de mon âge. C'est discriminatoire et injuste, d'autant que ceux qui ont obtenu une carte avant cet âge en disposent toujours à 90 ans !



**Petit éclairage** Pierre Barrallon, par courriel

# Une ampoule passée de A à F

Je possède deux ampoules dont les emballages indiquent un indice A pour l'un, F pour l'autre, pour une consommation identique de 5 kWh pour 1 000 heures. Pourquoi cette différence ?



LA RÉPONSE  
DE LA RÉDACTION

Tout s'explique par le fait qu'il y a d'anciennes étiquettes énergie et des nouvelles. Celles de plusieurs appareils, dont les lampes, ont fait l'objet d'une réforme en 2021. Comme souvent, un délai a été laissé aux fabricants et distributeurs pour se mettre en conformité et différentes générations d'étiquettes ont pu cohabiter. Les anciennes comportaient des A+, A++ et A+++ qui rendaient leur lecture complexe. Sur les nouvelles, le classement est resserré de A à G. Les appareils

ont donc été « rétrogradés » du vert vers l'orange ou le rouge. Ajoutons que le classement est établi selon l'efficacité énergétique de la lampe et pas seulement sa consommation. L'efficacité est le rapport entre le flux lumineux émis (en lumens lm) et la puissance électrique consommée (en kWh). La période de transition a pris fin le 1<sup>er</sup> mars 2023 et les consommateurs ne devraient donc plus trouver d'anciennes étiquettes en rayon, ce qui devrait largement contribuer à réduire la confusion.

- Vous recherchez des conseils.
  - Vous avez subi un préjudice.
  - Vous êtes victime d'une arnaque.
  - Vous souhaitez réagir à un article.
  - Ça vous choque, ça vous agace.
  - Vous voulez lancer une alerte.

**60 millions**  
de consommateurs

*Devenez consom'acteur : racontez-vous, écrivez-nous !*

Le Polaris, 76, avenue Pierre Brossolette, CS10037, 92240 Malakoff ou redactionweb@inc60.fr



## LA FLÈCHE DE MADAME 60

Chaque mois, Madame 60 évoque sa vie, ses humeurs, pointe les situations absurdes et n'hésite pas à cibler les responsables de ses galères de consommatrice.

### *L'avis de vaurien (rien ne vaut l'avis)*

Nous vivons une époque où n'importe quel acte d'achat doit être suivi d'une évaluation ou d'un commentaire. Nos vendeurs, nos prestataires nous prient lourdement de consacrer une partie de notre temps et de nos neurones à formuler un jugement étayé, si possible incitatif, sur l'objet de chacune de nos dépenses. Sur tout ce que nous achetons en ligne, sur le chauffeur qui nous reconduit chez nous, sur les qualités d'un restaurant ou d'un pantalon, sur tout et parfois n'importe quoi. Il faut donner son avis, attribuer une note. Certains, les plus mécontents ou des potes du vendeur, le donnent volontiers. Mais la plupart d'entre nous n'avons ni le temps ni l'envie de le faire. D'autant que notre avis n'a qu'une importance relative.

Alex, mon fils, a aidé notre voisin dans ses travaux. Ce voisin avait acheté des plaques de verre pour en faire des étagères. « Voilà cinq ou six fois que la plateforme me demande d'écrire un avis, se plaint-il devant Alex. Si tu savais comment ça peut me courir d'être relancé pour trois étagères en verre. » Alex, ça lui rappelle l'avis qu'on lui demandait avec insistance sur un câble informatique. Ça l'ennuyait, alors il a fait un message un poil décalé. Mais pas assez pour qu'il soit supprimé. Il me l'avait montré. « Ce câble a servi à connecter un écran supplémentaire à la carte graphique de mon PC. C'est précisément l'usage que j'en attendais. Son apparence sobre fait que je ne me relève pas la nuit pour l'admirer. Le recommanderais-je à un ami ? C'est possible, mais pas sûr que ça vienne dans nos échanges. »

Pour le faire rigoler, Alex a donc proposé à notre voisin de rédiger un avis d'acheteur du même tonneau. « Ces étagères en verre, relativement onéreuses, se montrent toutefois solides, une fois installées. Elles servent de support

à mes livres. Quelques jours après leur installation, je n'en suis ni satisfait ni mécontent, elles soutiennent mes ouvrages comme je pensais qu'elles le feraient. Je n'ai ni déception ni joie particulière à leur propos, ce sont des étagères en verre. Est-ce que je les recommanderais à un ami ? Ça dépend lequel. Mais la plupart sont en mesure de décider seul de leur choix d'étagères, en fonction de leur besoin éventuel. Pour être franc, on parle rarement de nos expériences d'étagères entre amis. »

En le lisant, le voisin était ravi. « C'est tout à fait ça ! » Mais donner un avis un peu marrant, voilà qui ne passe pas toujours bien partout... Mon médecin et amie, Nadège, en a fait les frais. Elle voulait accéder à son

compte pro. Surprise, il fallait d'abord remplir un questionnaire de satisfaction, avec une note et un commentaire sur l'appli de la BNP. « J'étais pressée, ça m'a saoulée ». Elle colle un 1/10 et écrit « prout » dans la case commentaire. « Eh bien, figure-toi que

la BNP m'a appelée pour m'engueuler en mode maîtresse d'école. J'ai expliqué que ça m'agaçait de devoir faire un commentaire sur l'appli avant de consulter mon compte ». La dame de la BNP était vraiment fâchée après Nadège. « Dans ces cas-là, il faut mettre 10/10, m'a-t-elle dit. Ça retombe sur le service qualité, vous savez... » La conversation tourne vinaigre, Nadège raccroche. « Ça veut dire que les notes des clients servent plus ou moins de base aux évaluations des employés de la BNP, réalise Nadège. Mais enfin, je n'en démords pas : prout, c'est un joli mot. Pour les grands et les petits. »●



**Elle colle 1/10 et écrit  
"prout" dans la case  
commentaire...**



# 60 SECONDES POUR RETENIR L'ESSENTIEL

## L'alerte

Certains objets d'occasion, en vente sur Leboncoin ou dans des brocantes, peuvent constituer un vrai risque sanitaire ou de sécurité. (p. 44)



## Le dilemme

Si saumon, cabillaud et thon n'ont jamais été aussi peu contaminés (métaux lourds, antibiotiques...), leur consommation doit être modérée en raison de la surpêche. (p. 19)



## L'alternative

Ni sur les oreilles ni dans les oreilles, le casque à conduction osseuse remplace celui à arceaux ou l'intra-auriculaire, susceptibles l'un et l'autre de « chauffer » les oreilles. (p. 39)



## La vigilance

Visite préalable, étude de dimensionnement, devis... tout n'est pas toujours fait dans les règles de l'art pour les pompes à chaleur. Ce qui peut déboucher sur une installation inadéquate. (p. 8)

## La galère

Trouver un logement à louer est devenu mission quasi impossible dans de nombreuses régions. (p. 52)



## La mention spéciale

### Geolia organic

Avec de bons résultats d'analyses et un prix très serré (0,13 € le litre), le terreau universel Geolia organic présente le meilleur rapport qualité-prix de notre essai. (p. 33)



## L'Espoir

La prise en charge de l'obésité manque encore de moyens, mais des traitements prometteurs arrivent. (p. 26)

## Le chiffre marquant

**47 %**

des Français ont utilisé un service de vidéo à la demande par abonnement en 2022, contre 9 % seulement en 2018. (p. 56)

## Le détail à connaître

Si vous n'avez pas pu vérifier l'état d'un colis avant sa livraison, le délai dont vous disposez pour faire une réclamation est rallongé de 3 à 10 jours. (p. 50)

**Prochain numéro le 25 mai**

# Ne manquez pas notre hors-série

**HORS-SÉRIE > ENVIRONNEMENT & SANTÉ**

**60 millions**  
de consommateurs

**Environnement**  
Panneaux solaires  
Sur quelles économies compter

# DOULEUR

Tout ce qui marche

- Bien doser les antalgiques sans ordonnance
- Quand opter pour l'hypnose, la méditation, les plantes, le CBD ?

www.60millions-mag.com

6,90 € INSTITUT NATIONAL DE LA CONSOMMATION

MAI-JUIN 2023  
N°1405

Actuellement en kiosque et en version numérique  
sur [www.60millions-mag.com](http://www.60millions-mag.com) et sur tablettes

